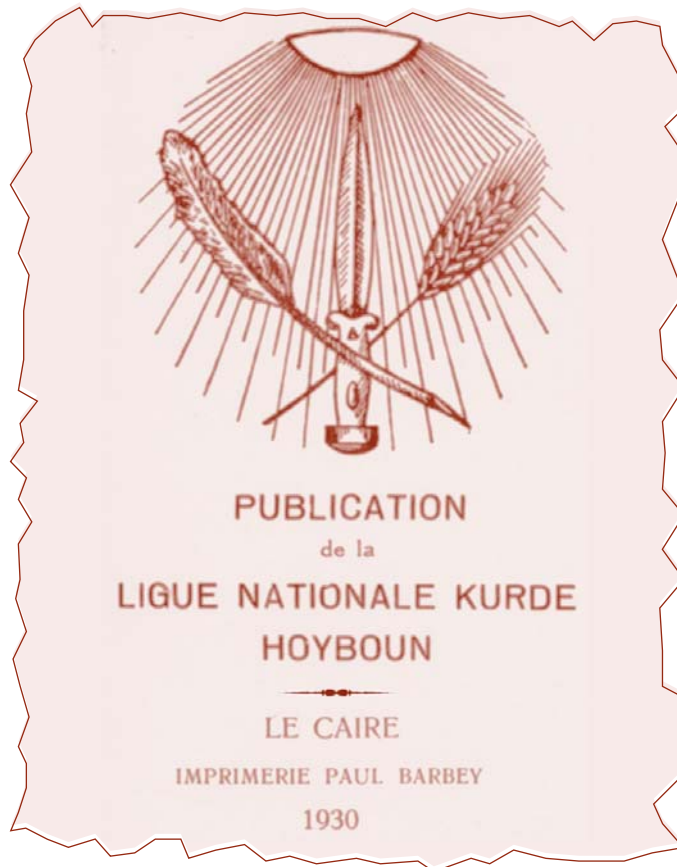


Études kurdes

revue semestrielle de recherches



N° 6 - janvier 2004

FONDATION
KURDE
DE PARIS

L'Harmattan

Conseil scientifique :

Martin van BRUINESSEN (Utrecht),
Kendal NEZAN (Paris),
Jean-Baptiste MARCELLESI (Paris),
Philip KREYENBROEK (Göttingen),
Robert OLSON (Kentucky),
Siyamend OTHMAN (Londres),
Jean-François PEROUSE (Toulouse),
Yona SABAR (Californie),
Ephrem Isa YOUSIF (Paris),
Sami ZUBEIDA (Londres).

Comité de rédaction :

Michael CHYET (Washington), Hans-Lukas KIESER (Bâle),
Nelida FUCCARO (Exeter), Michiel LEEZENBERG (Amsterdam),
Mirella GALLETTI (Rome), Maria O'SHEA (Londres),
Gülistan GÜRBEBY (Berlin), Abbas VALI (Swansea),
Fuad HUSSEIN (Amsterdam),

Equipe éditoriale :

Salih AKIN, directeur de publication,
Christine ALLISON,
Ali BABAKHAN†,
Joyce BLAU, rédactrice en chef,
Hamit BOZARSLAN, rédacteur en chef adjoint,
Hasan Basri ELMAS,
Dilek HARMANCI, secrétaire de rédaction,
Florence HELLOT,
Chirine MOHSENI.

La revue *Études Kurdes* est honorée d'une subvention du ministère de
l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Éditeurs :

ÉDITIONS L'HARMATTAN
7, rue de l'École Polytechnique
F-75005 Paris
www.editions-harmattan.fr

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette
F-75010 Paris
www.institutkurde.org

Première et quatrième de couverture :
Publication de Hoyboun, Le Caire, 1930.
mise-en-page & conception : Sacha Ilitch / fikip

© L'Harmattan, 2004
ISBN 2-7475-5656-5

ÉTUDES

- *Le Khoyboun dans la Haute-Mésopotamie syrienne sous mandat français et le rapprochement kurdo-arménien*,
Vahé TACHJIAN 7
- *Le Khoyboun et la «fabrication» des premiers martyrs du nationalisme kurde*, Jordi TEJEL 41
- *«Bijê Fêdraliyetê» ou le fédéralisme à la kurde*,
Dilek HARMANCI 59

DOCUMENT-ARCHIVES

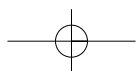
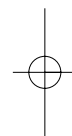
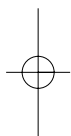
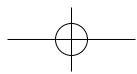
- *Accord du cessez-le-feu du 29 juin 1966 dit «Programme du gouvernement pour la reconnaissance des droits nationaux du peuple kurde»* 95
- *Proclamation officielle du cessez-le-feu (10 février 1964), communiqué du gouvernement irakien diffusé par Radio-Bagdad*, Hamit BOZARSLAN 104

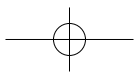
COMPTE - RENDUS

- *Les Kurdes de Syrie: Congrès de Berlin des 22 et 23 mars 2003, organisé par le Centre européen d'études kurdes et la Société berlinoise pour l'avancement des études kurdes (BGFK)*
Eva SAVELSBERG 109
- *Nation and Novel: A Study of Persian and Kurdish Narrative Discourse de Hashem Ahmadzadeh*,
Christine ALLISON 115
- *Les dialectes kurdes méridionaux. Étude linguistique et dialectologique de Ismaïl Kamandâr Fattah*,
Salih AKIN 119

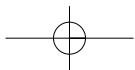
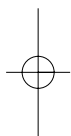
CHRONOLOGIE

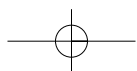
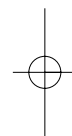
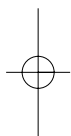
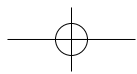
- *Chronologie des événements*, Ruşen WERDÎ 127


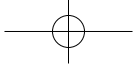





études




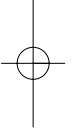




Le Khoyboun

dans la Haute-Mésopotamie syrienne


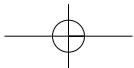

sous mandat français et le rapprochement kurdo-arménien



Les grandes mutations géopolitiques ayant marqué le Proche-Orient après la Première Guerre mondiale avaient conduit à la délimitation de nouvelles frontières étatiques dans lesquelles commençaient à émerger de nouveaux États nationaux : turc, arabe syrien, arabe irakien, et autres. Au sein de la mosaïque de nations et de religions que constitue la région, il y avait certes eu des laissés-pour-compte. Ces derniers étaient des minorités nationales qui, lors du nouveau tracé de la carte proche-orientale, devenaient aussitôt, de facto, des peuples sans État voire sans territoire.

Vahé
TACHJIAN
Paris

Or, ces minorités représentaient un enjeu important dans un contexte régional marqué par des conflits territoriaux et des antagonismes politiques multiples entre les États en question. Plusieurs d'entre elles étaient implantées de part et d'autre des frontières étatiques et, conséquemment à leur situation géographique particulière, ne pouvaient échapper aux



effets directs des conflits inter-étatiques. Il faut d'ailleurs constater que leur présence dans les États nationaux émergents du Proche-Orient était un handicap majeur pour les régimes au pouvoir qui cherchaient à homogénéiser leur pays et à exclure de leur espace politique la manifestation de toutes autres identités nationales. Ceci dit, certaines des puissances aux frontières adjacentes essayèrent toutefois d'exploiter la « transfrontaliérité » des minorités vivant dans leur pays et de se servir d'elles comme un contrepoids à l'État voisin adverse, à son tour en conflit dans ses propres frontières avec la même minorité. Cette situation correspond tout à fait à la définition de H. Bozarslan qui souligne que « Les États eux-mêmes peuvent utiliser les dynamiques minoritaires de conflictualité pour sortir de leur cadre étroit et élargir leur espace ».¹

Si cette définition concerne plutôt la période contemporaine de l'histoire du Proche-Orient, elle s'applique forcément aux années de l'après-Première Guerre mondiale, période au cours de laquelle deux puissances coloniales, en l'occurrence la France et la Grande-Bretagne, régnaient sur une partie de la région. En effet, Paris et Londres, sans jamais être partisans de la formation d'un État indépendant kurde, se servirent de la présence de cette minorité à l'intérieur des pays mandataires – Syrie et Irak –, comme moyen de pression contre la Turquie ou comme contrepoids aux mouvements indépendantistes syriens et irakiens.

1-BOZARSLAN, Hamit, *La question kurde : États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, 1997, p. 296.

2-OLSON, Robert, *The Emergence of Kurdish Nationalism and the Sheikh Said Rebellion, 1880-1925*, Austin, 1989, USA, p. 125.

3-McDOWALL, David, *A Modern History of the Kurds*, Londres/NewYork, 1997, p. 146.

Le problème sécuritaire lié au caractère « transfrontalier » des Kurdes préoccupait, en premier lieu, la Turquie, pays dans lequel habitait le plus grand nombre de Kurdes. En effet, dès le début des années 1920, Ankara craignait la création par les Britanniques d'un foyer national réservé aux Kurdes d'Irak dans la région de Mossoul, ce qui aurait eu un effet immédiat auprès des Kurdes de Turquie et développer en leur sein des revendications nationales similaires. Pour Robert Olson, c'est essentiellement le souci d'éradiquer la menace de la formation d'un État autonome kurde au voisinage des frontières turques, plus que le facteur du pétrole, qui a poussé le gouvernement d'Ankara à se préparer à l'invasion de Mossoul². Cette thèse est reprise par David McDowall, qui note qu'en mars 1925 Ankara était prêt à accepter des droits exclusifs d'exploitation du pétrole de Mossoul au profit de la Grande-Bretagne, à condition que la région fût cédée à la Turquie.³ Il semble donc que le régime turc, qui s'efforçait de bâtir un État national, préférait incorporer la région de Mossoul à la Turquie, en recourant au besoin à la force, malgré le fait que ce sont des éléments non-turcs qui y habitaient. Autrement dit, celui-ci redoutait qu'une autonomie kurde à proximité de ses frontières pût se transformer en une grave menace pour la politique de turquisation qu'il conduisait déjà dans les provinces à forte population kurde de Turquie. Une fois la région de Mossoul rattachée à la Turquie, celle-ci devait, dans leur esprit, devenir à son tour la cible de la politique de turquisation.

La signature, le 5 juin 1926, de l'accord tripartite au sujet de Mossoul, entre la Turquie, l'Irak et la Grande Bretagne, mettait officiellement un terme au contentieux territorial qui avait envenimé la situation dans la région. Mais la fin du conflit de Mossoul et le désengagement militaire turc dans la zone frontière n'incitèrent pas pour autant Ankara à faire des concessions territoriales en Haute-Mésopotamie syrienne (Haute-Djézireh), où un litige, d'une ampleur moins importante, concernant la délimitation de la frontière, opposait la Turquie à la France, pouvoir mandataire en Syrie.

C'est sur ce fond de conflit territorial avec Ankara, que les responsables mandataires français élaborèrent, à partir de 1926, une véritable politique kurde, en contractant une alliance tacite avec les puissants chefs tribaux kurdes installés dans les territoires syriens et se trouvant en conflit avec Ankara. Plus tard, avec la naissance d'un mouvement national kurde robuste en Turquie et l'arrivée en masse de réfugiés politiques kurdes dans le nord-syrien, le même facteur kurde se transforma en puissant instrument de pression à la disposition du Haut-Commissariat français siégeant à Beyrouth et chargé du mandat en Syrie et au Liban, et se révéla fort utile pour régler avec la Turquie le litige frontalier dans la Haute-Djézireh. Le caractère « transfrontalier » de la minorité kurde se transférait ainsi dans le nord de la Syrie.

Cet article a pour but d'étudier et d'analyser quelques aspects des activités du mouvement national kurde, en territoire syrien, et le rapprochement qui s'est opéré, à la fin des années 1920, entre deux importantes organisations politiques kurde et arménienne, respectivement le Khoyboun et le Tachnagsoutioun. Cette étude, basée essentiellement sur des fonds d'archives officielles françaises appartenant notamment à l'administration mandataire française en Syrie et au Liban, sera notamment concentrée sur la région de la Haute-Djézireh syrienne qui a été un important théâtre de l'évolution des relations entre ces deux organisations. Elle englobera la période allant de la naissance du Khoyboun jusqu'aux années 1932-1933, au moment où un assouplissement se produisit dans la position de la France à l'égard des indépendantistes syriens, hostiles au maintien du mandat français dans le pays. À partir de ces années, le Khoyboun dont la raison d'être était la lutte contre la Turquie et l'établissement d'une entité étatique kurde en Anatolie, s'affaiblit et perdit progressivement son influence sur les Kurdes de Syrie. La cohérence de l'organisation commença à disparaître car une bonne partie de ses dirigeants s'impliquèrent directement dans les affaires politiques intérieures syriennes.

La France mandataire en Syrie et la question du litige frontalier avec la Turquie

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, conformément à un plan initial de partage territorial, les deux grandes puissances victorieuses de la guerre, en l'occurrence la France et la Grande-Bretagne, étaient censées régner sur les provinces arabes, plus la Cilicie, faisant jusqu'alors partie de l'Empire ottoman effondré. D'après ce plan de partage, la zone d'influence française devait englober la Syrie, le Liban et la Cilicie où se déployèrent aussitôt des troupes et une administration françaises. L'occupation de la Cilicie par la France ne dura pas longtemps. Des considérations d'ordre stratégique, politique et économique, sur un fond de guerre turco-française, poussa le gouvernement français à s'incliner devant les revendications des Turcs et à céder, conformément à l'accord d'octobre 1921, la Cilicie au nouvel État turc, dirigé par Mustafa Kemal.

Dans le contexte politico-stratégique du Proche-Orient, la France avait décidé de concentrer l'essentiel de ses effectifs et de son énergie en Syrie et au Liban, qui avaient toujours été les chasses gardées de la pénétration culturelle, économique et politique française au Levant. C'est pourquoi, en cédant la Cilicie et en signant, en mai 1926, au nom de la Syrie mandataire, un traité de paix et de bon voisinage avec la Turquie, la France s'efforçait de stabiliser définitivement les frontières septentrionales syriennes de toute menace turque et de se préparer ainsi à une occupation de longue durée dans les pays sous mandat.

Français et Turcs s'étaient mis d'accord sur le tracé d'une frontière qui séparait la Syrie de la Turquie. Néanmoins, il restait à régler un principal point de litige : la délimitation de la frontière turco-syrienne dans la Haute-Djézireh. Ainsi, des postes turcs restaient stationnés dans une étroite zone située dans le nord-est syrien et qui, d'après le Haut-

Commissariat à Beyrouth, faisait partie intégrante de la Syrie. Cette zone géographique débutait au sud de la ville turque de Nissibin (Nusaybin) et, s'étendant vers l'est, du côté de la ville turque de Djeziret Ibn Omar (Cizre), arrivait jusqu'à la frontière irakienne, sur un point qui débouchait sur le Tigre et qui présentait le seul accès syrien à ce fleuve. En raison de sa forme, cette étroite zone était appelée par les Français le Bec-de-Canard.

Il est important de souligner que la Haute-Djézireh formait la partie inexploitée des territoires syriens où le Haut-Commissariat français envisageait, dès le début des années 1920, de réaliser un grand projet de colonisation dans le but de mettre en valeur les potentialités agricoles et minières de la région. Les autorités mandataires y prévoyaient la création de vastes champs de céréales et de coton, ce qui allait faire du nord-est syrien l'une des régions les plus fertiles de l'ensemble de la Syrie. C'est pourquoi, ces grandes perspectives économiques encourageaient le Haut-Commissariat à précipiter la conquête de la Haute-Djézireh, réfutant l'idée de nouvelles concessions territoriales – après celle de la Cilicie – en faveur de la Turquie. Les autorités mandataires françaises attachaient alors une importance particulière à la résolution de la dispute frontalière avec Ankara, car tant que l'instabilité politique régnerait sur les frontières de cette partie de la Syrie, les vastes projets de colonisation et de développement économique de la Haute-Djézireh ne pourraient pas être véritablement couronnés de succès.

On observe également qu'une pression constante fut maintenue sur les autorités mandataires françaises par les Britanniques, afin de les empêcher de faire des concessions concernant le litige frontalier avec la Turquie. Il est vrai que durant la première moitié des années 1920, la Turquie ne cachait guère ses visées territoriales sur la région de Mossoul, faisant partie de l'État irakien. Or, la Grande-Bretagne, puissance manda-

taire en Irak, craignait qu'en cas d'une éventuelle guerre avec la Turquie, l'armée turque puisse utiliser le Bec-de-Canard, constituant une fenêtre ouverte sur la région de Mossoul, comme un deuxième front militaire.

En ces années de 1920, un fait accompli était en train de se créer dans la Haute-Djézireh. Ainsi, les troupes françaises étaient incapables d'occuper la région du Bec-de-Canard, alors que le Haut-Commissariat français, tout en conservant une position conciliante à l'égard de son voisin du nord, ne souhaitait pas officialiser la cession de la zone de litige. Quant à Ankara, sa position restait intransigeante. Malgré le règlement du conflit turco-britannique au sujet de la région de Mossoul, la Turquie n'envisageait guère un retrait du Bec-de-Canard et souhaitait sans doute pérenniser l'occupation de cette zone. Plus encore, Ankara avait démontré aux autorités françaises qu'en cas de tentative de conquête du Bec-de-Canard par les autorités mandataires, elle était capable de soulever contre les troupes françaises des tribus locales, arabes et kurdes, appuyant son action sur le terrain.

Mais des bouleversements régionaux allaient bientôt offrir au Haut-Commissariat français des moyens d'action efficace pour contrer les visées territoriales turques dans le nord-est syrien.

De l'action du chef kurde Hadjo Agha dans la Haute-Djézireh jusqu'à la naissance de Khoyboun

En 1925, après une grande mobilisation de l'armée turque, le régime turc réussit à défaire l'insurrection kurde dirigée par le cheikh Saïd. Aussitôt, des mesures répressives, d'une rare violence, appliquées par les autorités d'Ankara contre la population kurde de Turquie, conduisirent de nombreux Kurdes à se réfugier, au cours des années 1925-1926, dans des pays

limitrophes situés au sud des territoires turcs, notamment en Irak et en Syrie.

Le Nord syrien comptait déjà quelques importantes zones d'habitation kurde. Mais ce fut notamment la Haute-Djézireh qui fut choisie par les réfugiés kurdes comme lieu de refuge dans les territoires syriens. Le nord-est de la Syrie était effectivement situé aux confins des régions turques à forte population kurde dans lesquelles les Kurdes faisaient l'objet de mesures répressives. L'un des premiers réfugiés politiques de taille venus s'installer dans la Haute-Djézireh syrienne fut Hadjo agha, le chef de la tribu kurde des Haverkanis. L'installation de Hadjo dans les territoires syriens ne fut que le prélude à l'arrivée en Syrie de plusieurs autres chefs tribaux et notables nationalistes kurdes dont la majorité se fixa dans la Haute-Djézireh.⁴

Durant les premiers mois suivant l'arrivée en masse des réfugiés politiques kurdes, le Haut-Commissariat français en Syrie et au Liban était encore loin de l'idée d'exploiter le facteur kurde à des fins stratégiques. Plus encore, les autorités mandataires, soucieuses de préserver les bonnes relations entretenues avec Ankara, cherchèrent, dans un premier temps, à empêcher le rassemblement dans la Haute-Djézireh des chefs tribaux et nationalistes kurdes hostiles à la Turquie. C'est pourquoi, on est enclin à penser que l'élaboration de la ligne politique kurde a été le fruit d'une certaine évolution au sein du Haut-Commissariat français.

4-Parmi les autres chefs tribaux ou politiques kurdes installés dans les territoires syriens, il y avait notamment les noms suivants : les chefs de la tribu des Millis (les fils de feu Ibrahim Pacha), Emin Agha Perikhan (chef de la tribu des Rammans), des membres de la famille de Cheikh Saïd, Sami Bey el-Milliyé, Keddour Bey. D'autres personnalités kurdes se trouvaient déjà de longues dates dans les territoires syriens. Parmi eux, les chefs de la tribu des Alaëddine (les fils de Chahine Bey), Cheikh Muhammed Basrawi (chef de la tribu des Kitkans). A la fin des années 1920, d'autres chefs kurdes arrivèrent en Syrie et au Liban. Parmi eux on trouvait notamment les frères Bédir Khan (Djéladet, Kamuran et Soureya), Memduh Selim, les fils de feu Djémil Pacha (puissant notable kurde de la région de Diarbekir), Kôr Hussayn Pacha (chef de la tribu des Haydarans),

Vers la fin de 1926, on constate déjà que les officiers français chargés de l'administration de la Haute-Djézireh exerçaient une certaine influence sur les réfugiés politiques kurdes installés dans la région. Le facteur kurde qui avait jusqu'alors été exploité par les autorités turques pour endiguer l'avancée des troupes françaises en Haute-Djézireh pouvait désormais être transformé en un puissant instrument de pression à la disposition du Haut-Commissariat français. Une alliance tacite se créa donc entre les responsables militaires français locaux d'un côté, et Hadjo Agha, le chef haverkani, et ses partisans réfugiés dans la Haute-Djézireh, de l'autre. La suite des événements confirme que les officiers français se servirent de Hadjo comme moyen de pression contre Ankara, en l'encourageant à mener des attaques surprises contre les postes militaires turcs situés dans la zone contestée du Bec-de-Canard ; une situation qui perdura jusqu'en 1928.

Hadji Moussa Bey. A propos de Hadjo Agha voir également BRUINNESSEN, Martin van, Agha, Shaikh and State (the social and political structures of Kurdistan), Londres/New Jersey, 1992.

D'autre part, un événement important dans l'histoire du mouvement national kurde se produisit au printemps 1927 dans les pays sous mandat français : la fondation de l'organisation kurde, le Khoyboun, à Beyrouth. La naissance de l'organisation politique kurde fut le point de départ du rapprochement kurdo-arménien qui s'étendit aussitôt dans la région de la Haute-Djézireh où la politique de peuplement entamée par les autorités françaises avait donné naissance à un nouvel espace de coexistence entre

plusieurs groupements ethniques aux prises avec les mêmes difficultés politiques et identitaires.

En effet, quelques jours après la fin de son congrès fondateur, le 29 octobre 1927, le comité Khoyboun signait à Beyrouth, avec le parti politique arménien⁵, Tachnagsoutioun, « un traité politique et militaire ». Ainsi s'amorçait officiellement la coopération entre deux partis politiques kurde et arménien, dont le principal terrain d'action commune allait devenir la Haute-Djézireh.

La Syrie devenait donc une terre d'asile pour les réfugiés politiques kurdes. Plus encore, Fuccaro estime que pour beaucoup de chefs kurdes, la Haute-Djézireh syrienne constituait une nouvelle patrie pour les Kurdes.⁶ La présence de ces chefs historiques, devenus profondément hostiles au régime turc, ne pouvait pas ne pas avoir d'effet sur les populations kurdes en territoire syrien. D'autant que ceux-ci travaillaient à rassembler les forces disséminées des Kurdes de Syrie autour du Khoyboun qui prétendait devenir une organisation politique homogène et cohérente. Les nouvelles alarmantes provenant de Turquie sur le sort réservé aux Kurdes jouaient aussi un rôle de catalyseur et favorisaient les efforts de rapprochement entre les différentes tribus.

Le mouvement national kurde en Syrie ne peut cependant être considéré comme le produit de fac-

5-La Fédération révolutionnaire arménienne, connue également sous le nom de *Tachnagsoutioun / Tachnags*, est un parti politique fondé en 1890 à Tiflis. Il a été à l'origine de la première République arménienne (1918-1920).

6-FUCCARO, *Nelida, The Other Kurds*, Londres/N.Y., 1999, p. 128.

7-Selon les chiffres présentés par Rondot et publiés en 1939, les Kurdes comptaient 110 000 personnes (RONDOT, Pierre, *Les Kurdes de Syrie*, dans « *France Méditerranéenne et Africaine* », 1939, fasc.1, pp. 98-99).

D'autre part, dans un rapport préparé par les services du Haut-Commissariat, concernant les Kurdes en Syrie et publié en 1929, le nombre de cette population était évalué à environ 100 000 (CADN - Centre des Archives Diplomatiques de Nantes), *mandat Syrie-Liban*,

teurs exclusivement originaires de Turquie. Il faut aussi prendre en compte les enjeux de politique intérieure en Syrie, qui contribuèrent à l'essor du nationalisme kurde. La création du Liban, la formation en Syrie de zones autonomes pour les Alawis et les Druzes, ainsi que la politique de colonisation entamée dans la Haute-Djézireh, ont poussé les dirigeants kurdes à formuler des revendications nationales pour les populations kurdes de la Syrie du Nord. Selon les estimations de l'époque, le nombre de Kurdes s'élevait à environ 100 000 personnes dans les territoires syriens.⁷

L'intérêt de la France dans l'essor du mouvement kurde en Syrie

*1^{er} versement,
cabinet politique,
n° 569,
« Notes sur la question
kurde » (n° 921/ES/2),
mémoire présenté par
le Lieutenant-colonel
Tracol, chef de SR des
Etats de Syrie et du
Djebel Druze, au direc-
teur du SR du Levant,
15 mars 1929, Damas).*

8-FUCCARO,
op. cit., p. 129.

Dans les conditions de litige frontalier entre la Turquie et la France mandataire, peut-on affirmer que le Haut-Commissariat français tenta d'exploiter les activités anti-turques du Khoyboun pour accentuer la pression sur Ankara ?

Pour N. Fuccaro, « les activités du Khoyboun dans la Djézireh étaient, dans une large mesure, encouragées par les autorités mandataires françaises qui s'efforçaient de soutenir l'émergence des particularités identitaires dans les régions rurales de la Syrie, dans le but de contrebalancer l'influence croissante des nationalistes arabes dans les principaux centres urbains ».⁸ Bien que l'auteur consente à l'idée d'une

influence française sur l'action de la branche syrienne du Khoyboun, elle met surtout l'accent sur le rôle joué par cette organisation kurde dans la politique intérieure syrienne. Ch. Velud, qui aborde dans son étude la question du litige franco-turc en Haute-Djézireh, adhère, quant à lui, à la thèse de l'apport des Kurdes dans le règlement de ce conflit au profit de la Syrie. Cependant, pour Velud, c'est principalement l'action de Hadjo qui a conduit Ankara à accepter des concessions importantes dans son attitude considérée jusque-là comme intransigeante. L'auteur n'a abordé que très brièvement la question du Khoyboun et de ses activités en Haute-Djézireh, et seulement en conclusion de sa thèse.⁹

Il semble que l'intérêt du Haut-Commissariat de Beyrouth pour une présence et un développement du mouvement national kurde dans le nord de la Syrie portait sur trois sujets essentiels. Rappelons néanmoins que la tolérance relative et implicite dont Beyrouth fit preuve était conditionnée par quelques principes intangibles : refus d'accorder, quelle que soit la forme, une autonomie administrative aux Kurdes en Syrie ; interdiction catégorique pour les Kurdes syriens de tout débordement visible de leur mouvement dans les territoires turcs (infiltrations, incursions armées, etc.).

Politique intérieure syrienne - Durant les années 1920, les autorités mandataires menaient une bataille ouverte contre les indépendantistes syriens.

9-VELUD, Christian,
*Une expérience
d'administration
régionale en Syrie
durant le mandat
français: conquête,
colonisation et mise en
valeur de la Gazîra,
1920-1936,*
thèse de doctorat,
Université Lumière
Lyon 2, 1991.

10-FO (Foreign Office)
371/12255, *Pol.*
Eastern-Gen., 1927,
lettre de Hough,
Consul de la GB à
Alep, au FO, 15 déc.
1927, Alep, f° 175

Les élections législatives organisées en Syrie et au Liban constituaient un cadre propice au sein duquel les belligérants pouvaient mesurer leur force et leur popularité. Or, le Khoyboun qui se déclarait pro-mandataire était évidemment, durant les élections syriennes, un allié naturel pour le Haut-Commissariat. Les candidats choisis par l'organisation kurde faisaient partie du bloc des défenseurs du maintien du mandat. C'est pourquoi, le développement du Khoyboun et son implantation au sein des populations kurdes ne pouvaient que renforcer l'électorat pro-mandataire.

Contrepoids aux visées territoriales turques - La menace turque sur le nord de la Syrie était réelle tout au long du règne français, et la Turquie n'avait pas abandonné ses ambitions territoriales sur certaines régions syriennes. Or, les autorités françaises du Levant avaient à leur disposition un effectif réduit qui était insuffisant pour contrôler les pays sous leur mandat, tout en étant prêt à affronter une offensive turque. Dans ces conditions, il était du plus grand intérêt pour Beyrouth d'avoir pour alliées les tribus kurdes du nord de la Syrie, qui pourraient jouer le rôle d'auxiliaires en cas de guerre. D'autant que les chefs kurdes conservaient une forte influence sur leurs compatriotes vivant en Turquie. Cette opinion était partagée par Hough, le consul britannique à Alep, après l'entretien qu'il avait eu avec Reclus, Haut-responsable du Haut-Commissariat français. Hough écrivait qu'il avait remarqué une connivence française à l'égard de la révolte kurde en Turquie. Il ajoutait que les Français espéraient exploiter le mécontentement des Kurdes pour en faire une force de réserve prête à être lâchée sur la Turquie en acte de représailles, au cas où il y aurait une résurgence des attaques des bandes en provenance des territoires turcs sur le nord de la Syrie.¹⁰

Le litige de la délimitation de la Haute-Djézireh - Le différend frontalier n'était pas encore réglé, et Beyrouth cherchait naturellement des moyens de pression pour faire accepter par Ankara ses revendications territoriales

relatives au Bec de Canard. Tant que ce litige restait en suspens et la région contestée occupée par l'armée turque, les autorités mandataires n'étaient apparemment pas disposées à se plier aux demandes du gouvernement turc au sujet de l'éloignement des chefs kurdes, en grande partie membres du Khoyboun, de la zone frontalière.

Les préoccupations turques relatives à l'existence d'une forte organisation kurde aux confins de la Turquie étaient d'autant plus aiguës qu'à partir de 1927 une lutte armée kurde avait recommencé en territoire turc. La nouvelle révolte kurde gagna du terrain, notamment à partir de 1928 et 1929, et avait comme centre le nord-est du lac de Van, particulièrement la région d'Ararat. Or, il était devenu évident que le Khoyboun, siégeant en Syrie-Liban, était le véritable instigateur de l'insurrection kurde, connue sous le nom de la « révolte d'Ararat ». Ankara était sérieusement préoccupé par la perspective d'une Haute-Djézireh transformée en base-arrière pour les insurgés kurdes de Turquie.

Ankara continuait donc à manifester son appréhension au sujet du rassemblement des chefs du Khoyboun dans la Haute-Djézireh. Ces inquiétudes n'étaient pas entièrement sans fondement.

Le règlement du litige frontalier avec la Turquie et le maintien de la politique kurde par la France

Il faut rappeler que le Haut-Commissariat français avait, très tôt, fermement affiché sa volonté d'interdire toute action kurde visant à faire du nord de la Syrie une base-arrière pour les révoltés kurdes en Turquie.

Malgré la fermeté de Beyrouth, la présence des activistes du Khoyboun à proximité des frontières turques continua à être tolérée. Entre 1927 et

1930, Djéladet Bédir Khan, le leader du Khoyboun, Vahan Papazian, le délégué du Tchachnagsoutioun auprès de l'organisation kurde, Hratch Papazian, le représentant du parti arménien à Alep, se rendaient fréquemment en Haute-Djézireh où des réunions s'organisaient avec la participation des chefs kurdes locaux. Or, tous les personnages politiques kurdes qui étaient considérés comme une menace par Ankara et dont l'éloignement de la zone frontalière était réclamé, continuaient à y demeurer sans inquiétude. Leur présence dans la Haute-Djézireh, à un moment où la révolte kurde d'Ararat était en pleine effervescence, entretenait les soucis sécuritaires du gouvernement turc. D'autant plus qu'Ankara était parfaitement au courant de la signature d'un pacte politique et militaire kurdo-arménien dont la cible explicite était le régime turc et la souveraineté de la Turquie.

La conjoncture politique et militaire était donc délicate pour les autorités turques. Son armée se préparait à une vaste offensive contre le bastion des rebelles kurdes, dans la région d'Ararat. Celle-ci eut lieu au cours de l'été 1930. Parallèlement, la Turquie cherchait obstinément à empêcher l'émergence de nouvelles poches de résistance kurde qui auraient provoqué une dispersion des forces armées turques et obligé celles-ci à s'occuper simultanément de plusieurs fronts.

Dans ces conditions, un relâchement se produisit dans la position d'Ankara au sujet de la délimitation de la frontière de la Haute-Djézireh. Durant l'été 1928, Fethi Bey, Ambassadeur de Turquie à Paris, proposa au Quai d'Orsay une nouvelle ligne frontalière légèrement plus au sud (de 2 à 4 km) que celle réclamée par la France.¹¹ Les dirigeants français estimèrent suffisantes les concessions turques. Le 22 juin 1929, Charles de Chambrun, Ambassadeur de France en Turquie, et Tevfik Rüşdü, ministre des Affaires étrangères turc, signèrent à Ankara un Protocole fixant la nouvelle frontière.¹² Du 3 à 6 juin 1930, les troupes françaises entraient enfin dans le Bec-de-Canard, sans aucun incident. L'occupation française

de la Haute-Djézireh était ainsi complétée, et le Haut-Commissariat la considérait comme un succès retentissant de sa politique.

Avant d'aboutir à cette phase d'occupation réelle du Bec-de-Canard, il semble que la signature du protocole d'Ankara du 22 juin, suivi de celui du 29 juin relatif à la surveillance de la frontière, n'ait pas entièrement rassuré les autorités mandataires. Au moment même où la Turquie mobilisait ses forces pour réprimer la révolte kurde d'Ararat, Ankara demanda avec insistance au Haut-Commissariat français l'éloignement des chefs kurdes de la zone frontalière. Une longue liste d'« indésirables » fut présentée, en novembre 1929, aux responsables français. Parmi eux figuraient tous les noms des chefs kurdes en relation avec le Khoyboun. En d'autres termes, Ankara réclamait l'éloignement de tous les chefs politiques et tribaux kurdes se trouvant dans le nord de la Syrie.¹³

Le Haut-Commissariat rétorqua en présentant sa propre liste d'« indésirables », composés de chefs tribaux kurdes et arabes connus pour avoir jadis participé à des incursions armées à l'intérieur des territoires syriens à partir de la zone frontalière turque. Or, ces personnages étaient des protégés des autorités turques qui, depuis le début des années 1920, maintenaient une pression constante sur les frontières syriennes, servant ainsi les ambitions d'Ankara sur des portions de la Syrie.

11-VELUD, *op. cit.*,
p. 344.

12-Protocole d'abandonnement de la frontière turco-syrienne signé à Angora le 22 juin 1929, dans « *Oriente Moderno* » (rivista mensile), IX^e année, n° 8, août 1929, pp. 353-361.

13-MAE (Ministère des Affaires étrangères), *Levant 1918-1940, Syrie-Liban*, vol. 185, lettre de Ponsot au ministre des AE, 27 novembre 1929, Beyrouth, ff. 160-161.

La présentation par les camps turc et français d'exigences contradictoires rendait impossible tout compromis au sujet de l'éloignement des chefs du Khoyboun du nord de la Syrie, tout particulièrement de la Haute-Djézireh. On peut supposer que l'intransigeance de Beyrouth face aux réclamations du gouvernement turc avait deux explications principales.

Tout d'abord, bien que le Protocole du 22 juin 1929 fût signé, les troupes françaises n'étaient pas encore entrées dans le Bec-de-Canard. Le Haut-Commissariat continuait à douter des réelles dispositions des Turcs pour l'application du protocole d'Ankara. Beyrouth n'était donc pas enclin à éloigner si tôt les chefs du Khoyboun et à se priver ainsi de son moyen de pression le plus efficace sur les autorités turques. D'autre part, tous les « indésirables » de Turquie étaient devenus au cours des dernières années des alliés fidèles du Haut-Commissariat. Cette alliance se manifestait au niveau de la lutte contre les aspirations territoriales turques sur la Syrie, d'un côté, et des affaires de politique intérieure syrienne (renforcement de l'électorat pro-mandataire), de l'autre. Bien entendu, tant que ces personnalités n'avaient pas commis un délit flagrant contre la Turquie, il était très difficile pour les autorités mandataires de les éloigner de leurs lieux d'habitation. Le seul fait d'être membre du Khoyboun ne pouvait être évidemment considéré comme une infraction passible de sanction.

Au début du mois de juin 1930, les forces françaises du Levant occupaient déjà le Bec-de-Canard. Beyrouth pouvait-il alors continuer à négliger les réclamations de plus en plus pressantes d'Ankara relatives à l'éloignement des chefs du Khoyboun ?

Un événement d'une importance considérable pour la Haute-Djézireh allait cependant bientôt avoir lieu et conduire les autorités mandataires à adopter des mesures répressives contre les chefs du Khoyboun en Syrie.

L'affaire de l'incursion armée du Khoyboun en Turquie à partir des territoires syriens

Au cours de l'été 1930, l'offensive militaire turque contre la région d'Ararat était en cours et avait enregistré ses premiers succès. Les nouvelles qui parvenaient aux responsables du Khoyboun en Syrie sur la situation dans la zone en révolte étaient alarmantes et faisaient état de grands progrès de l'armée turque. La survie même du mouvement insurrectionnel kurde était en question. Cette situation engendra aussitôt un état de panique parmi les dirigeants du Khoyboun réfugiés en Syrie. Au début du mois de juin, Djéladet Bédir Khan s'installa à Hassaké, chez les fils de Djémil Pacha. L'objectif du dirigeant kurde était d'organiser une opération pour venir au secours de ses compatriotes rebelles. Tout au long du mois de juillet, de multiples réunions eurent lieu à Hassaké, dans la résidence où Djéladet Bédir Khan était hébergé, avec la participation des chefs kurdes de la Haute-Djézireh, afin de préparer un plan d'action commun.¹⁴

Le projet initial consistait à infiltrer des groupes armés en territoire turc, en suivant des axes bien définis : 1) de Djérablous vers Ourfa pour les partisans de Mustafa et de Bozan Ibn Chahine ; 2) de Ras el-Aïn vers Veranchéhir pour les partisans des fils d'Ibrahim pacha ; 3) de Derbessié vers Mardin pour les partisans des fils de Djémil Pacha ; 4) de Kamichli vers Egié Khan pour les partisans de Hadjo Agha accompagné de Djéladet Bédir Khan.¹⁵ Les chefs du Khoyboun étaient déterminés à avancer avec leurs groupes armés dans les régions de Midiat, Mardin et Veranchehir. Il semble que l'action des Kurdes de Syrie ait été organisée selon un accord secret avec les rebelles de Turquie. Selon les nouvelles reçues par le Khoyboun, des chefs tribaux s'étaient révoltés dans la région de Silvan et il était prévu que le mouvement s'étende jusqu'à Siirt. L'opération projetée par le Khoyboun devait donc, en principe, servir de

14-Parmi les participants à ses réunions, il y avait : Djéladet et Soureya Bédir Khan, les fils de Djémil Pacha, Mustafa et Bozan Ibn Chahine, les fils d'Ibrahim Pacha, Hadjo Agha, Keddour Bey, ainsi que Hratch Papazian et Toros Basmadjian, en tant que membres du Tachnagtsoutioun.

15-MAE, *Levant 1918-1940, Syrie-Liban*, vol. 466, territoire de l'Euphrate, SR, information n° 25, « *Les déclarations de Djéladet Bédir Khan* », 23 septembre 1930, f° 89.

16-MAE, *Levant 1918-1940, Syrie-Liban*, vol. 466, Sûreté Générale, 23 juillet 1930, Kamichli, ff. 66-67.

17-MAE, *Levant 1918-1940, Syrie-Liban*, vol. 466, rapport du lieutenant-colonel Mortier, directeur de SR du Levant, 27 août 1930, Beyrouth, ff. 55-56.

catalyseur au déclenchement d'une nouvelle révolte kurde, dans une région autre que l'Ararat. D'autant que les dirigeants kurdes étaient persuadés qu'une fois entrés dans leurs lieux d'habitations traditionnels, en Turquie, des chefs comme Hadjo et les fils d'Ibrahim Pacha seraient en mesure de gagner à leur cause les membres de leurs tribus (réparties des deux côtés de la frontière turco-syrienne) et de renforcer ainsi considérablement leurs effectifs.¹⁶

Le 29 juillet la décision avait été prise de marcher au secours des Kurdes de Turquie. Selon le rapport des services des renseignements français, Mustafa et Bozan Ibn Chahine Bey s'étaient montrés réticents et ne s'étaient pas engagés. Quant à Hadjo Agha, aux fils de Djémil Pacha et aux fils d'Ibrahim Pacha, ils avaient promis à Djéladet Bédir Khan d'agir conformément à la décision adoptée.¹⁷

L'opération devait commencer le 3 août. Ce jour-là, Djéladet Bédir Khan et Mohamed fils de Djémil Pacha, arrivèrent, en effet, de Hassaké à Koubour el-Bid, résidence de Hadjo, pour pénétrer au cours de la nuit, accompagné du chef Haverkani, en territoire turc. Mais, comme cela était prévisible, Mustafa et Bozan Ibn Chahine ne bougèrent pas. Quant aux fils d'Ibrahim Pacha, ils se contentèrent, si l'on peut dire, d'informer de l'opération en cours l'officier français de Ras el-Aïn qui leur avait ordonné de s'abstenir de participer à l'entreprise. L'action était donc concentrée sur l'axe Kamichli-Derbessié.

Les autres fils de Djémil Pacha, Ekrem et Kadri, rassemblèrent leur groupe armé à Dahlig, village proche de Hassaké. Il était composé de 16 « chrétiens kurdes »¹⁸ recrutés à Kamichli et de 14 villageois travaillant pour les fils de Djémil Pacha. Le groupe franchit la frontière à l'ouest de Derbessié et arriva à Gous, village situé à 15 km de Mardin. Il semble que ce village était le lieu de rendez-vous où le groupe kurde devait être rejoint par une force armée comprenant des Kurdes locaux. Toutefois, Ekrem et Kadri constatèrent que le groupe local était trop faible pour engager une action sérieuse contre la Turquie. C'est pourquoi, ils décidèrent de rentrer en Syrie, dans la nuit du 6 au 7 août.¹⁹

De son côté, le groupe commandé par Hadjo était composé de 70 à 80 personnes. Ils parvinrent jusqu'au village de Habab, proche de Nissibin, où ils devaient également être accueillis par des Kurdes de Turquie²⁰. Selon les aveux de Djéladet Bédir Khan, les Kurdes locaux attendaient l'arrivée de six canons et de mitrailleuses promis par les Français aux insurgés kurdes, mais rien n'arriva. Djéladet Bédir Khan rapporte que, malgré leur déception, les insurgés étaient toujours disposés à se révolter, si les infiltrations à partir de la Syrie s'étaient véritablement effectuées suivant les quatre axes prévus. Mais le lendemain, il s'avéra que les fils de Chahine bey et les fils d'Ibrahim Pacha n'avaient pas bougé. Malgré ces défections, Djéladet était toujours déterminé à mener une action. Avec le soutien des 80 hommes de

18-CADN, *mandat Syrie-Liban*, 1^{er} versement, n° 1765, *Sûreté Générale*, Info. n° 2865, 8 août 1931, Beyrouth. Il est probable que ce terme désigne des Arméniens qui venaient de se réfugier en Haute-Djézireh en provenance des régions kurdophones de Turquie.

19-MAE, *rapport de Mortier*, 27 août 1930, doc. cit., f° 57.

20-Les témoignages des Kurdes ayant franchi la frontière étaient unanimes sur le fait qu'ils n'avaient rencontré aucun poste de garde frontière turc sur leur chemin. Il est très probable que les Turcs étaient entièrement mobilisés pour réprimer la révolte d'Ararat, ainsi que les autres rébellions kurdes qui étaient susceptibles de surgir dans d'autres régions de l'Anatolie orientale.

21-MAE,
 « *Les déclarations de Djéladet Bédir Khan* », doc. cit., ff. 90-92. Indigné par le comportement des autres chefs kurdes et étant sous le choc de l'échec de l'opération, le dirigeant du Khoyboun déclarait :
 « *Je suis un honnête homme, et nullement comme les fils de Chahine Bey ni comme les fils d'Ibrahim Pacha, qui sont des traîtres et mangent aux deux râteliers. Je suis kurde et décidé à verser mon sang ou à réussir un jour. L'affaire n'est pas terminée et avant longtemps nous réussirons. Je suis professionnel de la révolte et je quitterai la Syrie dès qu'on me le permettra pour aller agir sous d'autres cieux* ».

22-MAE,
rapport de Mortier,
 27 août 1930,
 doc. cit., f° 58.

Hadjo, il était certain qu'ils pourraient prendre la ville de Midiat qui, selon lui, n'était pas sérieusement défendue, et qu'un succès symbolique pareil pourrait être le point de départ d'une grande révolte englobant Diyarbekir, Botan et Mardin. Mais cette fois-ci, c'est Hadjo qui refusa de suivre le chef du Khoyboun et le groupe n'eut d'autre choix que de rentrer à Koubour el-Bid, dans la nuit du 5 au 6 août.²¹

D'après le plan établi, un groupe d'Arméniens devait se joindre aux forces de Hadjo après le départ de ce dernier. Comme prévu, 30 Arméniens recrutés à Kamichli partirent dans la soirée du 5 août pour Koubour el-Bid, qui devait être le point de départ pour la Turquie. Le groupe de Hadjo étant, entre temps, revenu dans le village, ces Arméniens s'en retournèrent à Kamichli.²²

Bien que l'opération se soit soldée par un cuisant échec et qu'elle n'ait donné lieu à aucun heurt avec l'armée turque, elle n'en était pas moins une atteinte flagrante contre la souveraineté territoriale de la Turquie. Les chefs kurdes venaient de transgresser gravement l'engagement qu'ils avaient pris auprès des responsables français de ne pas violer l'espace territorial turc. Il faut rappeler que le respect de cette règle était jusqu'alors la raison principale de la tolérance dont Beyrouth avait fait preuve à l'égard des chefs du Khoyboun présents dans le nord de la Syrie.

Le Haut-Commissariat prit sans tarder des mesures sévères contre les chefs du Khoyboun. Les fils de Djémil Pacha, Hadjo Agha et ses fils furent éloignés du sandjak de Deyr el-Zor pour une durée indéterminée et expédiés à Damas. Il était strictement interdit à Djéladet et Kamuran Bédir Khan, Memduh Selim et Hratch Papazian de pénétrer dans les territoires situés à l'est de l'Euphrate. Mustafa et Bozan Ibn Chahine, ainsi que le Dr Toros Basmadjian furent mis en résidence surveillée à Alep. Vahan Papazian qui se trouvait en France, n'obtint plus un visa d'entrée en Syrie et au Liban. Les fils d'Ibrahim Pacha furent assignés à résidence à Hassaké, tandis que Keddour Bey, Rassoul Agha, Sami Bey el-Millié étaient relégués à Deyr el-Zor. Une étroite surveillance fut également appliquée au village arménien de Tell Brak et aux autres groupements arméniens qui avaient fourni des hommes pour l'opération d'incursion. Des opérations de désarmement furent menées dans les localités qui étaient impliquées dans l'affaire : Taalik, Kamichli, Koubour el-Bid et ses environs. Le 4 août, un arrêté d'expulsion de Syrie et du Liban était pris contre Soureya Bédir Khan porteur d'un passeport égyptien. Une mesure analogue attendait son frère Djéladet, mais celui-ci y échappa, en raison du fait qu'il avait auparavant opté pour la nationalité syrienne.²³ D'autres chefs kurdes, moins influents et affiliés au Khoyboun, furent à leur tour mis en résidence à Deyr el-Zor.²⁴

Il faut ici souligner que l'affaire de l'incursion des

23-MAE, *Levant 1918-1940, Syrie-Liban*, vol. 466, lettre de Ponsot au ministre des AE, 23 septembre 1930, Beyrouth, ff. 41-48 ; CADN, *mandat Syrie-Liban, 1^{er} versement, cabinet politique*, n° 572, lettre de Kamuran Bédir Khan au Haut-commissaire à Beyrouth, 18 octobre 1930, Beyrouth.

24-Parmi ces chefs il y avait : Derakli Elias, Derwiche Agha, Hadji Sliman Abbas, cheikh Ahmed, cheikh Brahim, cheikh Bechir.

Kurdes fut également un choc brutal pour le Haut-Commissariat en Syrie et au Liban qui était censé veiller à ce que des opérations de ce genre n'aient pas lieu. L'affaire secoua d'autant plus l'administration mandataire qu'elle était jusque-là persuadée d'avoir la haute main sur les affaires kurdes en Syrie et d'être très bien renseignée sur les activités du Khoyboun à travers des chefs kurdes fidèles aux autorités mandataires, tels que Hadjo Agha, Cheikh Basrawi et Mustafa et Bozan Ibn Chahine Bey. Le Quai d'Orsay demanda donc à Beyrouth d'ouvrir immédiatement une enquête et exigea « que les négligences s'il y en a eues de notre côté, aient une sanction ».²⁵ Le 13 août, le directeur du service de renseignements du Haut-Commissariat fut dépêché dans la région de la Djézireh pour y diligenter une enquête approfondie sur l'affaire.²⁶ Le rapport final du lieutenant-colonel Mortier révéla que les officiers du service de renseignements du sandjak de Deyr el-Zor et surtout ceux de Kamichli étaient parfaitement informés des préparatifs du Khoyboun en vue d'une incursion armée en Turquie. Mortier souligna toutefois qu'il avait trouvé des failles dans le système de transmission des informations au Haut-Commissariat ; que d'autre part les officiers français n'avaient pas vraiment pris au sérieux les plans d'attaque élaborés par le Khoyboun dont ils avaient eu vent.²⁷

La sévérité des mesures prises contre les chefs du Khoyboun a satisfait Ankara. À la fin d'août 1930,

25-CADN, *fonds Ankara*, n° 126, *télégramme* (n° 168) à l'Ambassade de France en Turquie, 11 août 1930, Paris.

26-CADN, *fonds Ankara*, n° 126, *télégramme* (n° 171) à l'Ambassade de France en Turquie, 14 août 1930, Paris.

27-MAE, *rapport de Mortier*, 27 août 1930, *doc. cit.*, f° 62.

Tevfik Rüşdü remerciait Paris « d'avoir bien voulu prescrire les mesures nécessaires pour assurer le respect du Traité de bon voisinage ». ²⁸ En septembre de la même année, lors d'un discours prononcé à l'Assemblée Nationale, à Ankara, le Président du Conseil de la Turquie adressa à son tour ses félicitations aux autorités mandataires pour les mesures adoptées en vue d'assurer la sécurité de la frontière. ²⁹

Dès lors, l'histoire de la Haute-Djézireh entra dans une nouvelle phase. Privé de ses chefs, dont la liberté de mouvement était réduite, le Khoyboun n'était plus considéré comme une menace réelle pour la sécurité de la Turquie. Durant les années suivantes et jusqu'à la fin du mandat, les changements profonds survenus dans les rapports de la France mandataire avec la Syrie, allaient faire du mouvement national kurde une force relevant davantage du domaine de la politique intérieure syrienne que de la géopolitique régionale.

Vers la dissolution du Khoyboun : une société de cigarettes au service du mouvement kurde

Tout au long des années 1930, la sécurité de la frontière turco-syrienne dans sa partie située à l'est de l'Euphrate, resta au cœur des relations entre Ankara et Beyrouth. Mais le poids de cette question avait diminué depuis la répression, au printemps 1930, de la révolte kurde d'Ararat et le règlement définitif du litige frontalier concernant le Bec-de-Canard. Ceci d'autant plus que, sur ordre des autorités mandataires françaises, les chefs kurdes affiliés au Khoyboun avaient été exilés loin de leurs lieux d'habitation du Nord syrien — les principaux dirigeants de l'organisation kurde allaient en rester éloignés durant les années suivantes.

Toutefois, quelques mois après l'adoption des mesures visant les dirigeants du Khoyboun, le Haut-Commissariat français commença à nouveau à tolé-

rer l'action de l'organisation kurde dans le nord de la Syrie, tout particulièrement dans la Haute-Djézireh. Les sanctions prises contre les principaux auteurs de l'incursion du mois d'août étaient certes maintenues, les autorités mandataires n'ayant pas l'intention de les supprimer, surtout celles touchant les grands chefs du mouvement kurde, Djéladet et Soureya Bédir Khan, ainsi que les fils de Djémil Pacha et Hadjo Agha. Toutefois, le grave incident frontalier qui s'était produit ne pouvait pas modifier les grandes lignes de la politique conduite par Beyrouth à l'égard des Kurdes du nord de la Syrie. Au demeurant, le Haut-Commissariat n'avait nullement intention de s'aliéner les populations kurdes qui, depuis le lancement des activités du Khoyboun, avaient manifesté, en grande majorité, leur attachement au maintien du régime mandataire en Syrie. C'est pourquoi, Beyrouth était déterminé à continuer à appliquer sa politique kurde qui était inséparable de sa stratégie coloniale en vigueur dans les territoires du mandat : gagner la fidélité des chefs kurdes pour s'en servir en cas d'agression militaire de la Turquie ; tolérer l'implantation du Khoyboun au sein des populations kurdes pour renforcer l'électorat pro-mandataire.

La politique française à l'égard des Kurdes de Syrie est clairement exposée dans une « note » datée de 1932, émanant du service des Relations extérieures du Haut-Commissariat de Beyrouth : « Nous ne pouvons politiquement nous désintéresser complètement

28-CADN, *fonds Ankara*, n° 126, télégramme n° 233 de l'Ambassade de France en Turquie au Quai d'Orsay, 24 août 1930, Stamboul.

29-MAE, SDN, *Secrétariat Général*, vol. 2244, note de Chambrun, 24 septembre 1930, Constantinople.

du mouvement kurde. Il nous intéresse directement en raison d'une part de la présence en Syrie de nombreux éléments minoritaires de cette race et en raison, d'autre part, des possibilités politiques que nous offre le mouvement kurde en Turquie. Sans encourager en quoi que ce soit ce dernier, tout en agissant vis-à-vis de la République voisine avec la correction la plus absolue et en appliquant les accords en toute honnêteté, nous ne devons pas perdre contact avec les dirigeants d'un mouvement qui peut être éventuellement, en cas de crise, canalisé à notre profit ».³⁰ Ainsi apparaît-il que les autorités mandataires, tout en ayant sanctionné les chefs kurdes, ne projetaient pas de les isoler de la vie politique kurde de Syrie. Au contraire, au début des années 1930, ces personnages, notamment Djéladet et Kamuran Bédîr Khan, restèrent des interlocuteurs recherchés pour le Haut-Commissariat, dès qu'il était question des affaires kurdes. Quant à Hadjo, au cours de son exil à Damas, puis à Hassaké, il reçut une confortable pension versée par les autorités mandataires. Tout cela montre bien que leur éloignement du nord de la Syrie était pour Beyrouth une réponse tactique dictée par la gravité des actes commis qui pouvaient nuire à une bonne entente avec la Turquie. Ceci dit, le Haut-Commissariat prit soin de ne pas donner l'impression que ces mesures répressives traduisaient une quelconque hostilité de sa part à l'égard du mouvement national kurde et continua à garder les chefs kurdes dans sa sphère d'influence.

30-CADN,
mandat Syrie-Liban,
1^{er} versement, cabinet politique, n° 571,
Relations extérieures
du Haut-
Commissariat en
Syrie-Liban,
« *Note au sujet de*
Osman Sabri »,
datée de 1932, p. 2.

La nécessité d'exploiter l'influence exercée par le Khoyboun auprès des populations kurdes en Syrie se fit d'ailleurs ressentir à la fin de 1931, lorsque les Syriens s'apprêtaient à élire les nouveaux membres de leur parlement, dans une atmosphère tendue où défenseurs du régime du mandat et indépendantistes syriens étaient à couteaux tirés. Le contexte s'y prêtant, on note alors une réactivation du Khoyboun, ainsi que de son allié, le Tachnagsoutioun dans le nord de la Syrie. L'afflux en Syrie, au cours des années 1928-1930, de plusieurs milliers de réfugiés arméniens en provenance des régions kurdophones de Turquie et l'installation de la plupart d'entre eux en Haute-Djézireh, avaient créé pour le Tachnagsoutioun de nouvelles perspectives d'action commune avec les Kurdes. Mais cette coopération devint plus effective lorsque, au début de 1930, on note une sensible diminution du nombre d'entrées de déportés arméniens en Syrie et que ces derniers furent définitivement installés dans des villages ou dans les grandes villes du nord-est syrien.

L'objectif du Tachnagsoutioun était de s'implanter dans la toute nouvelle communauté arménienne de la Haute-Djézireh, de la gagner politiquement et d'intensifier les contacts avec les membres locaux du Khoyboun. L'enracinement du Tachnagsoutioun dans la région entrainait d'ailleurs dans la stratégie générale que le parti appliquait en Syrie et au Liban, depuis que ces deux pays du Levant avaient accueilli les Arméniens en provenance de Cilicie. Après la soviétisation de la République d'Arménie (1921), une lutte d'influence acharnée opposait cependant le Tachnagsoutioun aux autres organisations présentes au sein des communautés arméniennes de la diaspora. Or, cette opposition politique était conduite sur fond de lutte anti-soviétique, ses champions étant les chefs du Tachnagsoutioun. Les autres partis politiques arméniens étaient plus ou moins opposés à la position radicale adoptée par les dirigeants du Tachnagsoutioun à l'encontre de l'Arménie soviétique. Sur fond de rivalités politiques, le Haut-Commissariat français adopta une position qui favo-

risait le Tachnagsoutioun au détriment des autres partis politiques arméniens. Au demeurant, la ligne de conduite anti-soviétique du Tachnagsoutioun faisait de lui un allié naturel des autorités mandataires qui combattaient la présence en Syrie et au Liban des agents provocateurs soviétiques soupçonnés d'avoir des liens avec les mouvements anti-mandataires. Cette alliance se traduisait par une véritable collaboration politique, lors des élections législatives syriennes et libanaises, au cours desquelles les candidats du Tachnagsoutioun s'alignaient sur les blocs politiques défendant le maintien du mandat.

On peut donc supposer que la tolérance affichée par le Haut-Commissariat à l'égard des activités conjointes du Khoyboun et du Tachnagsoutioun – deux organisations pro-mandataires – dans la Haute-Djézireh s'inscrivait dans le cadre de sa stratégie consistant à renforcer son électorat. Signe révélateur de cette stratégie, le Haut-Commissariat français introduisit, au second semestre 1931, certains adoucissements dans les sanctions prises contre les chefs kurdes : les fils de Chahine Bey furent autorisés à rentrer dans leur village, à Mekdelé et Djérablous ; les fils d'Ibrahim Pacha retrouvèrent à leur tour leur lieu d'habitation à Ras el-Aïn ; les fils de Djémil Pacha, ainsi que Hadjo, accompagné de ses fils, s'installèrent à Hassaké, sans toutefois être autorisés à s'approcher davantage de la frontière.

On peut continuer à penser que la coopération Khoyboun-Tachnagsoutioun qui se poursuivit au cours des années suivantes visait toujours la Turquie et sa souveraineté. Cependant, l'histoire des années 1930 montre que leur alliance ne donna pas plus de résultats concrets, d'autant que cette fois-ci les services du Haut-Commissariat surveillaient, semble-t-il, très bien la situation.

Le Tachnagsoutioun avait réussi à mettre en place tout un réseau organisationnel qui facilitait ses activités, ainsi que celles du Khoyboun,

31-La plupart des membres de la famille Ipékian étaient morts lors du génocide arménien de 1915. Kasbar Ipékian passa en Iran où il occupa d'importants postes administratifs. En 1920, il présida le conseil municipal de Téhéran et participa, en tant que conseiller, aux séances du conseil des ministres iranien. En 1921, il devint proche conseiller du nouveau Premier ministre iranien, Ziaéddine. Il quitta l'Iran après le coup d'Etat de mai 1921 et s'installa en Egypte, jusqu'en 1930 (Kasbar Ipékian 1883-1952, dans « Hour » (mensuel arménien), n° 17-18, deuxième année, Téhéran, novembre-décembre, 1972, pp. 66-76 ; Kasbar Ipékian, gén-sakragan kidzér [Kasbar Ipekian, notes biographiques], dans « Agos » (mensuel arménien – édition spéciale à la mémoire de K. Ipekian), Beyrouth, 1952, pp. 7-22.

dans les territoires syriens situés à l'est de l'Euphrate. En effet, l'action politique était conduite sous la couverture d'une entreprise de cigarettes : la Société des Tabacs Matossian. L'entreprise était une succursale de la maison « Matossian » établie au Caire, qui avait elle-même été rachetée par la grande société britannique de tabacs, Maspero. Or, la branche de la « Société Matossian » s'occupant de la fabrication et de la vente des cigarettes en Syrie et au Liban avait comme directeur général, Kasbar Ipékian, un dirigeant du parti Tachnagtsoutioun dont la famille était connue dans le commerce des tabacs, à Samson d'abord, à Alexandrie après.³¹

Ipékian s'installa à Beyrouth au début des années 1930 et prit aussitôt une part active dans la coopération entre son parti politique et le Khoyboun. Mais il ne se contenta pas d'un simple engagement personnel dans l'alliance avec les Kurdes. On sait en effet que, de 1930 à 1933, la branche Syrie-Liban de la « Société Matossian » qu'il présidait, était engagée dans l'action kurdo-arménienne. Ce n'est pas par hasard qu'Ipékian orienta le commerce de sa firme vers la Syrie du nord, dans la zone frontalière avec la Turquie et surtout dans la Haute-Djézireh, régions où existait une réelle base pour une coopération entre Kurdes et Arméniens et où le Tachnagtsoutioun envisageait de bien s'implanter au sein des nouveaux réfugiés arméniens.

Il est établi qu'Ipékian avait mis à la disposition de

son parti certaines sections de son entreprise. Les preuves ne manquent pas à ce sujet. Dès son installation à Beyrouth, la « Société Matossian » établit des dépôts de tabac dans le nord de la Syrie, dans la région de Djéرابلس et en Haute-Djézireh. Or, les fonctionnaires recrutés par la maison « Matossian » pour s'occuper des affaires commerciales en Syrie du nord étaient pour la plupart des membres du Tchnagtsoutioun ou du Khoyboun. Ipékian offrait à ces militants une couverture idéale qui facilitait leurs divers déplacements à vocation politique dans les régions « sensibles » de la zone frontalière. Le poste important d'Inspecteur général de la Société en Syrie du nord fut ainsi confié à Kamuran Bédir Khan – il n'était pas touché par les sanctions du fait qu'il n'avait pas personnellement participé à l'incursion d'août 1930 -. Grâce à plusieurs dizaines de notes de renseignements émanant de la Sûreté générale du Haut-Commissariat français, on est en mesure de reconstituer le réseau « commercial » de la « Société Matossian » pour ce qui concerne la Syrie du nord.

Société des Tabacs et des Cigarettes MATOSSIAN (branche Syrie-Liban, directeur général Kasbar Ipékian)	
<i>fonctionnaires en Syrie du Nord étant membres du Tchnagtsoutioun</i>	<i>fonctionnaires en Syrie du Nord étant membres du Khoyboun</i>
<i>Inspecteur de la Haute-Djézireh :</i> Agop Simoni Onbachian (Dasnabedian)	<i>Inspecteur général de Deyr el-Zor, Hassaké, Bab, Membidj, Kurd Dagh, Alep :</i> Kamuran Bédir Khan
Aïn Diwar : Vahan Adanali ³² Aïn Diwar : Hadji Bédiros Bedikian Karamanié : Nichan Degirmandjian Ras el-Aïn : Hagop Rechdouni Djéرابلس : Dikran Chahbazian Akdjé-Kalé : Daniel Sadelian Arab-Pounar : Daniel Youssefian Kamichli : Hovsep Dekermendjian	Alep : Nizameddine Bey Kibar ³³ Alep : Muzaffer Emine

Pour prendre la mesure de l'opération, il faut rappeler que la Société Matossian était alors devenue une célèbre marque de cigarettes en Syrie et au Liban, possédant des fabriques à Alep, à Damas et à Latakyyé. En sa qualité de directeur général d'une puissante maison commerciale, Ipékian entretenait des relations avec des dirigeants politiques syriens, qu'ils soient indépendantistes ou pro-mandataires. Ses contacts étaient particulièrement étroits avec Soubhi Bey Barakat qui était le leader du bloc pro-mandataire lors des élections syriennes de décembre 1931 / janvier 1932 et qui occupait le poste de Président du parlement syrien durant les années 1932-1933. Barakat fut non seulement nommé administrateur honoraire de la « Société Matossian », mais une propagande en sa faveur fut organisée au sein du personnel de cette entreprise durant les élections législatives de 1931³⁴ qui s'achevèrent par la victoire du camp pro-mandataire. Trois députés kurdes affiliés au Khoyboun, Khalil Bey Ibn Ibrahim Pacha, Mustafa Ibn Chahine Bey et Hassan Awni, représentant respectivement la Djézireh, la région de Djéرابلس et le Kurd Dagh, furent élus députés au Parlement syrien. Hratch Papazian fut pour sa part élu député à Alep. Le soutien apporté par la « Société Matossian » à l'élection de Barakat déclencha un vif mécontentement chez les dirigeants indépendantistes qui commencèrent à boycotter l'entreprise.

En l'absence de Djéladet Bédir Khan, interdit d'ac-

32-En mars 1933, Vahan Adanali, considéré par Ankara comme « indésirable », était éloigné de son lieu de résidence situé à Aïn Diwar et s'installait à Damas.

33-Il était devenu membre du Comité central du Khoyboun.

34-CADN, *mandat Syrie-Liban, 1^{er} versement*, n° 1766, Sûreté Générale, Info. n° 3949, 29 oct. 1931, Beyrouth.

cès dans les territoires situés à l'est de l'Euphrate, c'est son frère, Kamuran Bédir Khan, qui joua le rôle de coordinateur entre les chefs kurdes habitant en Syrie du nord et la direction du Khoyboun. Du côté du Tachnagsoutioun, Hratch Papazian et le Dr Basmadjian, tous deux sanctionnés après l'incursion d'août 1930, furent remplacés par Hagop Simoni Onbachian (Dasnabedian), ainsi que par Vahan Adanali Donabedian (alias Kütchük Stepan).

L'infrastructure d'une alliance effective entre les deux organisations était ainsi mise en place. Toutefois, depuis la répression de la révolte d'Ararat, le Khoyboun avait vu son influence en Turquie se réduire d'une manière considérable et ses partisans n'étaient plus en mesure de reprendre la lutte armée contre les autorités turques. Dans ces conditions, le pacte kurdo-arménien, dont la lutte contre le régime turc était la raison d'être, commença à perdre son sens et le champ de coopération entre le Khoyboun et le Tachnagsoutioun à se réduire. D'autant que de grands bouleversements étaient en cours sur la scène politique syrienne. Désormais, les chefs kurdes étaient très impliqués dans les affaires de politique intérieure et avaient pris leurs distances par rapport aux préceptes idéologiques et politiques du Khoyboun.

Le remarquable infléchissement de la politique française opéré, au début des années 1930, vis-à-vis des indépendantistes syriens, avec lesquels un dialogue était amorcé, réduisit quelque peu les tensions et du même coup le poids des pro-mandataires dans la vie politique syrienne.

Le changement du climat politique en Syrie se fit également sentir au sein de la « Société Matossian ». Au début de 1932, la direction générale de la compagnie, basée en Égypte, remplaça Ipékian par Urven Adolphe (un Autrichien de religion juive) qui avait noué de bonnes relations avec les leaders indépendantistes syriens.³⁵ Aussitôt, les dépôts de cigarettes éta-

blis dans la Haute-Djézireh furent supprimés et tout le personnel affilié au Khoyboun et au Tachnagtsoutioun licencié.³⁶ Il semblerait que durant la gérance d'Ipékian, la Société avait subi des pertes évaluées à £50 000.³⁷

Conclusion

La situation politique des Kurdes à l'époque du mandat français en Syrie s'inscrit certainement dans le cadre des mutations géostratégiques où on observe l'affrontement des intérêts des puissants acteurs locaux après la chute d'un ordre établi. Ces mutations se sont produites après la chute de l'Empire ottoman au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dans ces conditions, l'enjeu minoritaire peut aussitôt devenir un moyen utile pour des puissances géographiquement étrangères à la région (les cas de la France et de la Grande-Bretagne au Proche-Orient dans l'Entre-deux guerres) afin de soutenir leur action dans des territoires occupés ou susceptibles d'être occupés. Ces puissances étrangères deviennent effectivement les alliés stratégiques des minorités, elles-mêmes en quête de protection.

Ce type d'alliance stratégique peut souvent prendre des formes extrêmes. La protection d'une puissance étrangère peut ainsi devenir la seule planche de salut pour certaines minorités sérieusement menacées par la politique des puissances locales (l'exemple des

35-CADN,
mandat Syrie-Liban,
1^{er} versement,
n° 1767, Sûreté
Générale, Info. n°
615, 3 février 1932,
Beyrouth.

36-CADN,
mandat Syrie-Liban,
1^{er} versement, n° 344,
Sûreté Générale,
Info. n° 344, 20 jan-
vier 1932, Beyrouth.

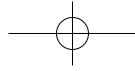
37-CADN,
mandat Syrie-Liban,
1^{er} versement,
n° 1771, Sûreté
Générale, Info.
n° 1387, 29 mars
1933, Beyrouth.

Kurdes de Turquie réfugiés en Irak ou en Syrie). La dépendance de ce type de minorités à l'égard de la grande puissance concernée est alors totale, et celle-ci est désormais en mesure d'instrumentaliser ces populations minoritaires au profit de sa propre politique dans des territoires convoités, ou simplement au profit du renforcement de son occupation dans des territoires déjà conquis. Elle peut alors employer ces minorités pour peupler une région, pour former des unités militaires, pour faire pression sur les puissances locales.

Il faut toutefois souligner que les grandes puissances influentes dans les territoires d'un ancien empire ne mènent pas toujours une politique constante et identique, du point de vue des alliances établies dans une région donnée. On observe en effet que la stratégie régionale de ces puissances subit parfois de profonds infléchissements, en fonction de leurs intérêts stratégiques, économiques ou politiques. On peut toujours s'attendre à ce qu'une puissance étrangère, soutenant l'action d'une ou de minorités et se trouvant en opposition avec une puissance locale, entame subitement une politique de rapprochement avec sa rivale régionale et abandonne aussitôt ses alliances avec les groupes minoritaires. C'est pourquoi, les minorités ayant lié leur sort à des puissances étrangères sont susceptibles de se trouver, d'un moment à l'autre, dans la situation extrêmement précaire qu'elles ont déjà connue.

La situation des Kurdes, qu'ils soient en Syrie ou en Irak, respectivement sous mandats français et britannique, n'a effectivement pas échappé à cette règle du jeu.





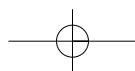
Le Khoyboun

et la « fabrication » des premiers martyrs
du nationalisme kurde.

Le Parti des Travailleurs du Kurdistan ou PKK, rebaptisé récemment KADEK, a incontestablement dominé la scène politique kurde en Turquie depuis les années quatre-vingt. Partisan de la lutte armée comme seul moyen de libérer le peuple kurde de « l'esclavage », le PKK s'est servi d'une longue liste de « héros », « martyrs » et « traîtres » nationaux, pour asseoir sa légitimité et mobiliser la jeunesse kurde. Mais le culte des martyrs n'est pas un phénomène propre au PKK ou au nationalisme kurde des années 80-90 : La « fabrication » de héros et martyrs au service de la nation est un élément constitutif de tous les discours et de toutes les contestations nationalistes. Dans le cas des Kurdes de Turquie, c'est en remontant à la formation de la Ligue Nationale kurde Khoyboun (1927-1946) que nous trouvons la première tentative d'élaboration d'un héritage mythique, qui nourrira la contestation kurde à partir des années soixante et soixante-dix.

Jordi
TEJEL
Neuchâtel

Quelles étaient alors les motivations de l'élite nationaliste kurde du Khoyboun, quand elles appelèrent le « peuple » à prendre les armes et quelles étaient



les conditions nécessaires pour que cet appel soit suivi ? Quelle est enfin l'origine des premiers héros/martyrs du nationalisme kurde et en quoi furent-ils exemplaires ?

La contestation kurde dans la Turquie kémaliste

Précisons d'emblée que la nature violente de la contestation des années 20-40 au Kurdistan n'était pas une fatalité. De même, faut-il rappeler que tous les mouvements nationalistes n'ont forcément pas recours à la violence pour atteindre leurs objectifs politiques ? Mais la scène politique du Moyen-Orient, et celle de la Turquie en particulier, ainsi que l'histoire des relations séculaires entre le centre du pouvoir et les sujets musulmans dans l'Empire ottoman, avaient créé des conditions particulières. Pour témoigner leur mécontentement, les émirs et chefs tribaux de la périphérie se rebellaient régulièrement contre la Sublime Porte, en vue de renégocier le contrat tacite qui les unissait avec le gouvernement central. Dans cette perspective, la contestation kurde, avec les révoltes de Cheikh Saïd (1925), d'Ararat ou Agri Dagh (1930) et de Dersim (1936-38), contre la jeune République turque, s'inscrivit, en partie du moins, dans ce même code de relations entre le centre et la périphérie.

En effet, à côté de la dimension « irrationnelle, spontanée ou expressive »³⁸ de la contestation kurde, qui

38-WIEVIORKA, Michel. « Un nouveau paradigme de la violence ? », In : *Un nouveau paradigme de la violence ?*, sous la direction de Michel Wieviorka, Cultures et Conflits, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 19.

39-La violence symbolique contre les Kurdes s'est traduite parfois en une « animalisation » du groupe kurde. Ainsi, lors de la révolte de Cheikh Saïd (1925), la presse turque présenta le chef de l'insurrection kurde comme un « brigand » et ses partisans furent qualifiés de « chiens » ou « chacals ». La conséquence de ce processus d'animalisation entraîne que celui qui déclare l'autre « proche de la brute » se tient pour dispensé de le traiter selon l'exigence normale du droit. ERDOGAN, Baris. « *L'Etat, la presse et la violence déployée contre les Kurdes de Turquie* »,

s'insurgeait contre la coercition étatique, la révolte kurde dans la Turquie kémaliste exprima aussi une volonté de changer cette nouvelle relation, jugée injuste et illégitime, entre les Kurdes et le gouvernement. Si bien que la violence kurde des années 20-30 peut apparaître comme une stratégie rationnelle, avec un calcul des gains et des risques que cette violence induisait. Il n'est dès lors guère surprenant qu'Ihsan Nouri, le chef militaire des insurgés de l'Ararat, ait accepté d'ouvrir des pourparlers avec les représentants kémalistes en 1928. Ce geste revenait de fait à reconnaître la légitimité des autorités d'Ankara. Mais en retour, cette négociation signifiait aussi la reconnaissance et la légitimation du chef kurde par le gouvernement turc.

Une rupture profonde s'opéra cependant sur la scène politique kurdo-turque à partir des années 20. L'élite kémaliste rejeta alors tout compromis avec les secteurs « réfractaires » de la société turque, dont les Kurdes. L'État opta pour une violence à la fois physique et symbolique³⁹ sur ces groupes, en prétextant l'existence d'un ennemi intérieur, afin de légitimer cette violence : « Le Turc est le seul seigneur, le seul maître de ce pays. Ceux qui ne sont pas de pure origine turque n'ont qu'un seul droit dans ce pays : le droit d'être serviteur, le droit d'être esclave ».⁴⁰

De fait, la violence du régime kémaliste envers ceux qui, tels les Kurdes, ne se retrouvaient pas dans la définition officielle de la « nation » turque, engendra

The Journal of Kurdish Studies, Vol. IV, 2001-2002, pp. 49-56.

40-Propos du ministre ture de la Justice, Mahmoud Esat Bozkurt, publiés par le journal ture *Milliyet* du 19 septembre 1930.

une « syntaxe et une symbolique de contestation, porteuses de violence ». ⁴¹ Ainsi, la réponse kurde au rejet de la kurdicité en Turquie fut un discours nationaliste, tout aussi radical, qui rejetait l'État turc perçu comme « étranger », « ennemi » et déclarait une guerre sans merci, en écartant d'emblée toute possibilité de renouer un contrat tacite avec le centre du pouvoir : « Nous le répétons, la lutte sera dure, sanglante ; mais ELLE NE FINIRA QU'AVEC LA DERNIERE CARTOUCHE ET LE DERNIER KURDE ». ⁴²

Ainsi, la direction du Khoyboun exhorta les Kurdes à la vigilance, afin qu'ils fussent prêts à prendre les armes pour défendre la nation, lorsque l'élite kurde, en possession de la « vérité », le jugerait nécessaire : « Ces modestes leaders qui sont conscients de ce qu'ils demandent et fermes à l'obtenir, tout en versant des larmes pour les martyrs de leur nation, sont convaincus que la vérité est en marche et nul ne peut l'arrêter ». ⁴³

L'appel à la lutte « jusqu'à la dernière cartouche » peut être interprétée aussi comme un signe de crise de la légitimité au sein de l'élite kurde. Après la fondation de la République turque et l'échec de la révolte de Cheikh Saïd, les intellectuels kurdes, qui se rassemblaient autour d'associations culturelles à Istanbul, furent contraints à l'exil. Ils trouvèrent au Levant, alors sous mandat français, la protection nécessaire pour entreprendre des activités subversives contre le régime kémaliste. Mais l'intelligentsia

41-BOZARSLAN, Hamit. « De l'antagonisme à l'intégration : les Kurdes en Turquie », In : *La différence culturelle. Une reformulation des débats*, sous la direction de Michel Wieviorka et Jocelyne Ohana, Paris, Editions Balland, 2001, p. 349.

42-HOYBOUN, *Les massacres kurdes en Turquie*, Le Caire, 1928, p. 41.

43-AZIZAN, Herekol. *De la question kurde. La loi de déportation et de dispersion des Kurdes*, Damas, 1934, pp. 39-40.

kurde réunie autour du Khoyboun, qui fut fondé en 1927 au Liban, connut de profondes carences organisationnelles ainsi que de représentativité. Afin de surmonter ces difficultés, le comité central du Khoyboun conclut une alliance avec le parti arménien Tachnak, lequel devait se charger de compenser les manques de l'association kurde. En outre, les deux organisations s'engagèrent à une lutte sans merci contre la Turquie, et ce jusqu'à la libération du Kurdistan et de l'Arménie, mais sans préciser le tracé des frontières de ces futurs États.

Le Tachnak et le Khoyboun choisirent la région de l'Ararat, à l'extrême Nord-est de la Turquie, comme foyer de la rébellion, en profitant du fait que la tribu Djélali y avait déjà créé une poche de résistance contre le gouvernement turc. Le Comité kurde nomma alors l'ex-officier de l'armée ottomane Ihsan Nouri « Commandant » des forces kurdes afin qu'il dirige militairement la révolte et lui donne une orientation nationaliste. Quant à l'intelligentsia kurde basée au Levant, elle s'employa à donner un sens à la contestation kurde, à partir d'une grille de lecture nationaliste, notamment dans ses activités de propagande.

Or, pour que cet appel à la résistance armée fût suivi, l'élite du Khoyboun en quête de légitimité auprès des Kurdes devait créer des héros, dans une « (re)mise à jour de l'histoire ».⁴⁴ L'apparition de ces premiers héros et martyrs kurdes à la fin des années 20 n'est

44-GIORDANO, Christian. « Gérer l'exemplarité : les saints, les héros et les victimes » In : *Saints, sainteté et martyre. La fabrication de l'exemplarité*, sous la direction de Pierre Centlivres, Editions de l'Institut d'ethnologie, Neuchâtel et Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2001, p. 124.

donc pas le fruit du hasard. Comme Jean-Pierre Albert le souligne, les héros interviennent le plus souvent dans des contextes critiques où une nation (en l'occurrence la kurde) se pose en s'opposant à une autre (la turque). Si bien qu'un héros national est souvent un « héros contre » et sa seule invocation désigne quelque « ennemi héréditaire ».⁴⁵

Ainsi le Khoyboun fit remonter la résistance « nationale » kurde à la lutte des émirs kurdes au XIX^{ème} siècle contre les projets de centralisation de la Sublime Porte. La révolte de Cheikh Saïd, quant à elle, permettait d'établir un pont entre la contestation kurde de l'époque ottomane et celle de l'étape républicaine. La construction élitiste de l'exemplarité kurde reposait donc sur les actes guerriers des pères fondateurs du nationalisme kurde. Ces personnages symboliques devinrent des témoins, des exemples pour le reste du groupe. Il s'agit néanmoins d'une exemplarité perdante, basée sur l'idée de l'impossible séparation du binôme héros/victime qui correspondait à la vision des vaincus, c'est-à-dire à la vision de ceux qui, comme les Kurdes, avaient vécu des « siècles d'oppression » et d'injustices et se considéraient comme les « trahis de l'histoire ».

La propagande comme « fabrique » de héros

Si le *Kurdistan Teali Cemiyeti*, par l'intermédiaire de la revue *Jîn*, avait réalisé dès 1919 un travail de production de mythes fondateurs du nationalisme kurde, et de quelques héros mythiques, tels Kawa le forgeron, la révolte de Cheikh Saïd et la répression qui s'ensuivit (notamment l'exécution de ses dirigeants) offrit à l'intelligentsia du Khoyboun la possibilité de créer les premiers héros et martyrs nationaux qui étaient des personnages bien réels.

Comme l'élite kurde ne disposait pas d'un État pour ériger son panthéon de

héros nationaux, la Ligue Khoyboun s'investit particulièrement dans les activités de propagande. D'après la charte de l'organisation kurde, tout membre était tenu de faire de la propagande en faveur de « l'indépendance kurde et contre l'oppression et les atrocités turques qui devraient être connues du monde civilisé ». Dans cette perspective, les membres du comité pouvaient utiliser tous les moyens dont ils disposaient. La propagande orale pouvait être diffusée par des « chanteurs et derviches traitant les atrocités turques, la révolte kurde et l'indépendance ». On prévoyait également la possibilité de composer de petites histoires à raconter « dans chaque coin du Kurdistan ». La propagande écrite, quant à elle, serait menée au moyen de publications (brochures, tracts, pamphlets) « arborant les qualités des héros kurdes et rappelant les atrocités turques du passé et du présent avec l'aide d'illustrations, cartes postales, albums et de matériel d'impression similaire ».⁴⁶

Les membres du Khoyboun se mirent rapidement à l'œuvre et élaborèrent des tracts sur « la mauvaise foi turque », destinés principalement aux Kurdes réfugiés en Syrie, pour les dissuader de prêter l'oreille aux promesses d'amnistie turques, « nouveau piège en vue du complet anéantissement ». Les tracts permettaient au Khoyboun de commenter l'actualité politique, comme les mouvements de révolte kurdes, en faisant ressortir les succès locaux. Cette propagande écrite fut cependant à « géométrie variable »

45-ALBERT, Jean-Pierre. « Du martyr à la star » In : *La fabrique des héros*, sous la direction de Pierre Centlivres & Daniel Fabre & Françoise Zonabend, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 16.

46-PRO, AIR 23/414. *The Khoybun Society. The Kurdish Race and Country. Some clauses abstracted from the fundamental Regulations*, pp. 2-3.

car les thèmes mis en avant et les langues utilisées changeaient en fonction du public ciblé.

Cette démarche est parfaitement illustrée dans une lettre de Sureya Bédir Khan à Kamuran Bédir Khan, interceptée par les autorités françaises. Sureya Bédir Khan préparait alors la publication de la brochure *La question kurde, ses origines et ses causes* (1930) en expliquant à son frère que « la brochure en langue persane traitera de la question de la race aryenne qui est en train de s'affaiblir et de disparaître de jour en jour. Pour pouvoir conjurer ce danger il faudrait constituer une Confédération aryenne et pour cela la Perse est invitée à présider cette confédération ». En revanche, la brochure en arabe soulignait surtout « nos multiples services rendus à la cause islamique et arabe ». Enfin, la brochure en français traitait « de l'histoire de nos révolutions et insurrections (...) l'opinion des étrangers sur nous et le devoir incombant à l'Europe civilisée ».⁴⁷

Comme nous le voyons, l'objectif de ce travail de propagande était double. D'une part, il visait à créer des mythes mobilisateurs. D'autre part, il cherchait à légitimer des revendications nationalistes en utilisant l'histoire, et surtout à contrecarrer le discours de ceux qui, comme le régime kémaliste, s'attaquaient à la kurdicité. Pour l'intelligentsia kurde, il fallait contester le discours nationaliste turc selon lequel les « féodaux » kurdes étaient « récalcitrants à la civilisation ». Au contraire, le Khoyboun voulait

47-CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, n° 1055. *Sûreté Générale*. Information n° 1985. Beyrouth, le 22 août 1930, pp. 1-2.

48-Sureya Bédir Khan exprime ainsi le refus de la « civilisation » turque : « Nous avouons franchement et sans aucune honte que les Kurdes n'ont jamais voulu et ne veulent pas d'une civilisation dont les procédés sont les mesures les plus sanguinaires et barbares et le but visé, l'assimilation ou l'extermination de leur race ». CHIRGUH, Bletch. *La question kurde, ses origines et ses causes*, Le Caire, 1930, p. 13.

inverser les rôles et « démontrer » au « monde civilisé » que c'étaient les Turcs et non les Kurdes qui se situaient en dehors de cette civilisation.⁴⁸

Le Khoyboun s'employa à démontrer que les Turcs étaient des « barbares » de « race mongole », « assassins de Chrétiens », et que les Kurdes sous le joug kémaliste se trouvaient à leur tour du côté des victimes, devenant une nouvelle « nation martyre », « statistiques » à l'appui.⁴⁹ Dès lors, la seule solution aux maux de la nation kurde était de « débarrasser le sol national de la botte turque et y vivre en paix, en être humain, n'aspirant qu'au progrès, qu'à la civilisation ; y constituer un gouvernement national ».⁵⁰

49-Voir CHIRGUH, Bletch. *La question kurde, ses origines et ses causes*, op. cit., pp. 49-52 ; Bédir Khan, Sureya. *The Case of Kurdistan against Turkey*, Philadelphia, 1928, pp. 62-68.

50-HOYBOUN, *Les massacres kurdes en Turquie*, op. cit., p. 8, 41.

51-CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, n° 1055. Sûreté Générale*. Beyrouth, le 12 avril 1930.

Afin de mieux diffuser la propagande élaborée par le Khoyboun, les statuts de l'organisation mentionnent explicitement la nécessité d'utiliser les moyens les plus modernes pour l'époque tels les gramophones, le cinéma et la lanterne magique. Pour ce faire, la Ligue Khoyboun jouissait de certains avantages, car la marge de manœuvre laissée par les autorités françaises et l'accès souhaité à ces moyens de communication dans des villes comme Damas, Alep ou Beyrouth, permirent aux dirigeants du Comité kurde de réaliser un travail de propagande comparable à celui des autres mouvements nationalistes contemporains. Ainsi Djéladet Bédir Khan « est porteur, dans ses déplacements, d'un appareil cinématographique de prises de vue. Celles-ci seraient ensuite projetées en Amérique pour la propagande ».⁵¹

Nous avons trouvé également une correspondance des autorités mandataires françaises concernant deux disques chantés en kurde par Saïd Agha Jisraoui : Enregistrés par la Société orientale des disques Sodwa d'Alep, ils traitent de la révolte de Cheikh Saïd de 1925 et de l'indépendance du Kurdistan. Dans l'un d'eux, il est dit notamment que « Cheikh a invité le peuple et les notables à se révolter. Nous devons venger devant Diyarbakir le Kurdistan. La bataille s'est propagée sur toutes nos montagnes et le Cheikh Abdulkadir est mort. Khaled bey après avoir lutté héroïquement a été tué à son tour. Cheikh Saïd a été pendu et le foyer du Kurdistan détruit (...) ». Cependant, la mise en vente de ces deux disques ne passa pas inaperçue des services de renseignement turcs en Syrie. Selon le Consul turc, ces disques avaient été « envoyés secrètement en Turquie », raison pour laquelle il demanda leur interdiction.⁵²

Enfin, la Ligue Khoyboun n'excluait pas d'utiliser des moyens plus « traditionnels » pour mener ces activités de propagande, par le biais d'agents du Comité envoyés en Irak et en Turquie, mais aussi aux États-Unis, où existait une communauté kurde, notamment à Detroit.

L'exemplarité de Cheikh Saïd

Les héros nationaux n'existent qu'en fonction d'une lecture identitaire de l'histoire.⁵³ La fabrication de

52-CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 571. *Haut Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban. Sécurité Générale*, n° 9891. Beyrouth, le 25 novembre 1936.

53-ALBERT, Jean-Pierre. « Du martyr à la star » In : *La fabrication des héros*, op. cit., p. 15.

héros nationaux était donc impossible avant que l'intelligentsia kurde embrassât d'une manière claire l'idéologie nationaliste. Or, le passage du kurdisme au nationalisme kurde se produisit après la Première guerre mondiale et surtout après la fondation de la République turque, avec la création du comité Azadî dans un premier temps, et de la Ligue Khoyboun ensuite. Mais alors qu'Azadî, l'instigateur de la révolte de Cheikh Saïd, dut travailler dans des conditions extrêmement difficiles, le Khoyboun put œuvrer ouvertement comme bureau idéologique de l'insurrection de l'Ararat, en réalisant entre autres, le travail de création des premiers héros du nationalisme kurde.

Le premier héros réel dans la martyrologie des Kurdes de Turquie est Cheikh Saïd (1865-1925).⁵⁴ Le contexte tragique de la « geste héroïque » de Cheikh Saïd suivit un scénario standard. D'abord, avec la fondation de la République turque, le groupe kurde se trouvait dans une situation difficile. Les mesures du régime kémaliste à l'encontre de l'identité kurde et de la population furent telles que les dirigeants kurdes de qui l'on attendait une réaction salvatrice (l'élite d'Istanbul) étaient réduits à l'impuissance. C'est alors qu'un personnage imprévu (Cheikh Saïd) s'insurgea et tenta de libérer le peuple kurde de l'esclavage.

Âgé de soixante ans au moment de la révolte, Cheikh Saïd incarne un personnage vénérable, pieux, proche

54-La répression qui suivit la révolte de Cheikh Saïd produisit d'autres héros/martyrs tel le Dr. Fouad ou Khaled Bey. Pourtant, aucun de ces « martyrs » ne jouit de la même aura de héros national que Cheikh Saïd.

du « saint », qui abandonna sa vie tranquille et confortable pour se soulever contre le pouvoir.⁵⁵ Il échoua certes, mais il s'avère que son action allait dans le sens de l'histoire : la lutte pour l'indépendance du Kurdistan. Plus important encore, Cheikh Saïd fut exécuté par le régime kémaliste à cause de ses idées. Mourir pour une cause - nationale selon le Khoyboun - était la manifestation tangible que pour Cheikh Saïd, cette cause valait plus que tout, et en final cette cause en elle-même, et tous ceux qui la soutenaient, bénéficièrent d'un surcroît de légitimité.

Ensuite, Cheikh Saïd s'était sacrifié pour le peuple kurde. Cette notion de sacrifice est lourde de sens car l'existence d'une « victime substitutive » contribue à la construction d'une communauté imaginaire ou imaginée par les bénéficiaires supposés du sacrifice. En effet, le sacrifice est le mécanisme central qui assure l'identification de la nation et de ses héros. Le martyr est un mort qui est « nôtre », dont la mémoire est entretenue par ceux qui se reconnaissent dans la cause ou s'identifient au groupe pour lequel il a donné sa vie. Si bien que dans le sens d'une affirmation identitaire, le martyr est capable de nourrir un sentiment d'appartenance collective ou du moins une « pédagogie de la solidarité », quand le héros devient ainsi un exemple de dévouement à la collectivité. Enfin, reconnaître qu'un martyr est « nôtre », c'est en même temps « marquer la distance qui nous sépare de ceux qui furent ces bourreaux, ennemis dont il est toujours

55-Né à Palou, Cheikh Saïd prit la direction d'une confrérie religieuse liée aux Naqshbendi et poursuivit la pratique habituelle de marier ses enfants avec d'autres cheikhs et chefs tribaux afin d'élargir l'influence de sa famille. Grâce à cette politique d'alliances et à sa position de chef religieux, Cheikh Saïd était considéré à l'époque comme l'une des personnes les plus riches du Kurdistan turc.

56-ALBERT, Jean-Pierre. « Sens et enjeux du martyre : de la religion à la politique » In : *Saints, sainteté et martyre. La fabrication de l'exemplarité*, op. cit., p. 20.

56-ALBERT, Jean-Pierre. « Sens et enjeux du martyre : de la religion à la politique » In : *Saints, sainteté et martyre. La fabrication de l'exemplarité*, op. cit., p. 20.

57-Alors que les motivations religieuses semblent avoir été plus importantes pour Cheikh Saïd au moment de prendre la direction de la révolte de 1925, les brochures du Khoyboun insistent sur sa ferveur nationaliste, reflétée par ses derniers mots avant qu'il soit exécuté: « *Celui qui meurt pour le pays, vit pour toujours* ». Bédîr Khan, Sureya. *The Case of Kurdistan against Turkey*, op. cit., p. 47.

58-CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, n° 1055*. Cachet du comité Khoyboun daté du 16 juin 1932. Services civils du délégué, n° 1982. Alep, le 23 mai 1933, p. 2.

possible, si le besoin s'en fait sentir, d'identifier les descendants ».⁵⁶

Mais en quoi Cheikh Saïd fut-il exemplaire ? Si l'effet voulu par le Khoyboun était celui de la mobilisation, il était nécessaire de fabriquer ou de remodeler son exemplarité, en accentuant notamment les traits qui valorisaient la situation du martyre. Ainsi le martyr devait-il apparaître comme un spécimen idéal du groupe (kurde) auquel il « appartenait » et la cause défendue par lui devait être claire (indépendance du Kurdistan), au prix de quelques déformations.⁵⁷ L'exemplarité des héros est liée, en outre, au fait qu'ils sont censés avoir illustré des valeurs toujours présentes (désir d'indépendance, vaillance, honneur) en tant que caractéristiques essentielles d'une collectivité (la kurde) qui s'honore elle-même en honorant ses « grands morts ». Cela explique que le culte des héros nationaux conjugue l'extraordinaire -le geste héroïque- avec la banalité supposée des dispositions qui l'ont permis. Du coup, chaque Kurde devait se considérer comme un héros potentiel : « Cher compatriote, toi aussi, tu es un membre précieux de la nation kurde. Ta responsabilité vis-à-vis de l'histoire, de la postérité et de la religion est grave. (...) Dans ces conditions, ayons recours aux armes, chers frères. Prouvons au monde entier que nous sommes les fils courageux de nos braves ancêtres. Mourons et faisons mourir avec honneur ».⁵⁸

L'acceptation du martyre suppose néanmoins une

adhésion inébranlable à une cause ou à une personne. En ce sens, l'invocation d'un héros/martyr national devrait suffire à poser la nation comme un absolu, comparable à la loi divine, afin de justifier que l'on « meure pour elle ». Pourtant les milieux traditionnels (cheikhs et chefs tribaux) du Kurdistan, qui formaient le bras armé de la contestation kurde des années 1920-1940, étaient peu sensibles aux sacrifices demandés *au nom de la nation* par une élite modernisatrice. Le Khoyboun s'efforça donc d'adapter un nationalisme de type européen à la mentalité des chefs tribaux et religieux, et de les amener à dépasser les solidarités locales pour embrasser la « cause nationale ».

En effet, en dépit du bagage intellectuel fortement imprégné des idéaux de modernisation et de laïcisation de la société, le Khoyboun n'hésita pas à utiliser la religion pour mobiliser les tribus et confréries dans leurs appels à la révolte contre un régime qui mettait en danger « notre religion et l'honneur de la nation kurde ». Craignant l'influence de la propagande turque autour de la fraternité musulmane turco-kurde, qui avait déjà rallié la plupart des tribus kurdes aux forces kémalistes lors de la guerre de l'Indépendance, au début des années 1920, le Khoyboun chercha dans le Coran la justification de la révolte contre le pouvoir central : « Dieu, source de la gloire, ne nous a-t-il pas dit dans son Coran : *Marchez pour le Droit, vous me trouverez avec vous ? Ne craignons donc pas de verser notre sang pour la*

59-Ibidem.

60-PRO, AIR
23/414. *Proclame
de la Ligue
Khoyboun.*
Sernivek, hejmar
25, 1^{er} septembre
1928.

religion, la Patrie, le droit et la sauvegarde de notre honneur, avec la ferme conviction que Dieu est avec nous ». ⁵⁹ En outre, l'intelligentsia kurde usa de termes religieux pour se référer aux rebelles kurdes et créer ainsi une identification de la défense de la nation kurde avec celle de l'islam. Si bien que le *Mujahid*, à l'origine combattant pour l'Islam, fut assimilé au combattant kurde pour la liberté. ⁶⁰

Le massacre, générateur d'identité

La répression étatique et les massacres du gouvernement turc contre les Kurdes, depuis la création de la République kémaliste, ont marqué l'identité kurde, et alimenté un « stock de souffrance » qui devait appeler une vengeance en retour. Conscients de cette dynamique, les dirigeants du Khoyboun rappelaient dans des moments critiques certains événements dramatiques qui avaient été vécus par la « nation », afin d'empêcher certains de tomber dans le « piège de l'ennemi » et de se laisser assimiler par les Turcs. L'amnistie offerte par le gouvernement turc aux chefs kurdes en 1928 lança un premier défi aux nationalistes kurdes.

De même, la loi promulguée le 5 mai 1932 par le gouvernement d'Ankara, qui prévoyait le transfert forcé des populations kurdes vers l'ouest de l'Anatolie, constitua un deuxième moment critique pour les objectifs politiques et militaires du Khoyboun : « Un nouveau et terrible danger attend les Kurdes. La prétention de la part des Turcs qu'ils ont abandonné la politique d'assassinat et destruction est complètement fautive, et ils sont en train de préparer une nouvelle calamité pour les Kurdes (...) Ô Kurdes ! Vous êtes la cible d'un nouveau massacre. Souvenez-vous des centaines de villages brûlés, les milliers de Kurdes tués et la grande quantité de filles et femmes violées. Aimez-vous les uns les autres et cachez vos armes et soyez vigilants devant les nouvelles cruautés qui seront commises contre

vous ! ». Après la dénonciation des atrocités commises par les Turcs, le Khoyboun revient sur son message principal : « Conservez avec votre vaillance, vos sentiments de vengeance envers vos ennemis. Une telle action héroïque montrera, sans doute, un jour la liberté des Kurdes. Ne vous laissez pas piéger par les Turcs ! ». ⁶¹

Le Khoyboun fabriquait des héros/martyrs alors même que la révolte de l'Ararat ne s'était pas achevée. Les brochures de la Ligue kurde montrent des photos de bataillons de volontaires kurdes combattant dans la région de l'Ararat ainsi que de quelques martyrs tombés « au champ d'honneur ». Par la suite, l'intelligentsia nationaliste continua d'instrumentaliser les nouveaux martyrs tombés pour la cause kurde afin de maintenir vivace l'identité kurde, en particulier parmi les exilés en Syrie et au Liban. À partir des années 1950, les mémoires des anciens dirigeants kurdes furent publiés et mises en circulation, non sans difficulté, en Turquie. ⁶² Ces ouvrages ont servi de témoignage et de mémoire des héros et martyrs nationaux aux nouvelles générations de nationalistes kurdes qui ont émergé en Turquie dans les années 1960-1970 : « Les corps et les squelettes qui resteraient éparpillés sur Agri (Ararat) deviendraient objet de vénération et d'inspiration pour la nouvelle génération kurde et celle-ci, quand elle aurait pris connaissance de l'attitude héroïque de ses ancêtres, se soulèverait pour suivre le même chemin et venger ses morts ». ⁶³

Les références aux héros/martyrs et à l'inépuisable « stock de souffrance » et d'humiliations du peuple kurde, qui se trouvent dans ces mémoires et ces différents écrits, ont préparé le terrain pour la (re)découverte de la kurdicité, la formation et la mobilisation de militants politiques. De plus, le contexte politique turc très tendu des années 1970 a offert à une nouvelle élite kurde la possibilité d'utiliser les héros/martyrs du passé pour légitimer le combat du présent.

Archives

61-PRO, AIR 23/416.
Cachet du comité
Khoyboun n° 18.
Special Service
Officer, I/M/42/B.
Mossoul, le 26 février
1930.

- Public Record Office (Londres), Air Ministry : AIR 23/414, AIR 23/416.
- Centre d'Archives Diplomatiques (Nantes), Fonds Beyrouth : CP 571, CP 1055.

62-Nous faisons réfé-
rence notamment à
Bédir Khan, Celadet.
*Gazi Mustafa Kemal
Pasha Hazretlerine
Açık Mektup* (éd. par
Nuri Dersimi), s.l.
1973 ; SILOPI, Zinar.
*Doza Kurdistan. Kürt
Milletinin 60 Yıllık
Esaretten Kurtulus
Savaşı Hatıraları*,
Beyrouth, 1969 ; DER-
SIMI, Nuri. Kürdistan
tarihinde Dersim,
Alep, 1952. DERSIMI,
Nuri. Hatiratim.
*Dersim ve Kürt Milli
Mücadelesine Dair*.
Ankara, 1987; CEMIL
PACHA, Ekrem.
Muhtasar Hayatim,
Bruxelles, 1989.

Bibliographie

63-NOURI, Ihsan. *La
révolte de l'Agri
Dagh*, préface d'Ismet
Chérif Vanly, édition
présentée par Peresh,
Genève, Editions kur-
des, 1986, p. 163.

- ALBERT, Jean-Pierre (1998), « Du martyr à la star » In : *La fabrique des héros*, sous la direction de Pierre Centlivres & Daniel Fabre & Françoise Zonabend, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 11-31.
- ALBERT, Jean-Pierre (2001), « Sens et enjeux du martyre : de la religion à la politique » In : *Saints, sainteté et martyre. La fabrication de l'exemplarité, sous la direction de Pierre Centlivres*, Paris : Editions de l'Institut d'ethnologie, Neuchâtel et Editions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 17-25.
- AZIZAN, Herekol (1934) *De la question kurde. La loi de déportation et de dispersion des Kurdes*, Damas, 40 p.
- BÉDIR KHAN, Sureya (1928), *The Case of Kurdistan against Turkey*, Philadelphia, 72 p.
- BOZARSLAN, Hamit (2001), « De l'antagonisme à l'intégration : les Kurdes en Turquie », In : *La différence culturelle. Une reformulation des débats*,

sous la direction de Michel Wieviorka et Jocelyne Ohana, Paris : Editions Balland, pp. 345-354.

-CHIRGUH, Bletch (1930), *La question kurde, ses origines et ses causes*, Le Caire, 54 p.

-ERDOGAN, Baris (2001-2002), « *L'État, la presse et la violence déployée contre les Kurdes de Turquie* », *The Journal of Kurdish Studies* », Vol. IV, pp. 49-56.

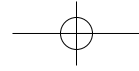
-GIORDANO, Christian (2001) « Gérer l'exemplarité : les saints, les héros et les victimes » In : *Saints, sainteté et martyre. La fabrication de l'exemplarité*, sous la direction de Pierre Centlivres, Editions de l'Institut d'ethnologie, Neuchâtel et Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, pp. 121-132.

-HOYBOUN (1928), *Les massacres kurdes en Turquie*, Le Caire, 41 p.

-NOURI, Ihsan (1986), *La révolte de l'Agri Dagh*, préface d'Ismet Chérif Vanly, édition présentée par Peresh, Genève : Editions kurdes, 195 p.

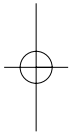
-WIEVIORKA, Michel (1997), « Un nouveau paradigme de la violence ? », In : *Un nouveau paradigme de la violence ?*, sous la direction de Michel Wieviorka, Paris : L'Harmattan, pp. 9-57.





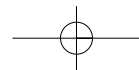
« **Bijê Fîdraliyetî** » ou le fédéralisme à la kurde

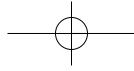
« Des êtres doués de liberté ne peuvent
se satisfaire de jouir du confort que d'autres leur assurent »
(Emmanuel Kant).



Mazi, Dohuk, 2002 : des étagères où s'alignent des milliers de produits venus d'Iran, de Turquie et même d'Europe. Descendant de la petite barque à moteur et laissant derrière lui les rives syriennes, le voyageur venant d'Europe est accueilli par une grande pancarte où est inscrit : « *Welcome to Kurdistan* ». Le Kurdistan existe donc, ce n'est pas une utopie. Au poste frontalier de Fishkhabur, sous contrôle du PDK de Massoud Barzani, ce même voyageur ne se doute pas encore qu'une autre surprise l'attend à Dohuk, la première grande ville au nord de cette enclave kurde d'Irak protégée, depuis l'exode de millions de Kurdes à la fin de la Deuxième guerre du Golfe en 1991, par l'ONU et les Américains. Comment pourrait-il imaginer visiter, dès les premières heures de ce voyage, dans cette partie du monde encore difficile d'accès, un supermarché bâti en marbre, qui n'a rien à envier à ceux du reste du monde « capitaliste » ?

Dilek
HARMANCI
Paris





Les surprises s'enchaînent, les unes après les autres : prolifération d'antennes paraboliques sur presque tous les toits de Suleymanieh ou d'Erbil ; cybercafés tous azimuts ; un boom des téléphones portables qui requière de nouveaux réseaux et de nouvelles lignes de communications pour répondre aux demandes des consommateurs. Cet essor économique est assurément le plus manifeste à Dohuk, dont le paysage urbain ne cesse de changer au fil des mois. Il est le fruit de plus de dix années d'expérience d'autogestion, unique dans l'histoire moderne kurde.

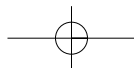
Pourtant, les leaders kurdes irakiens ont décidé de lier le sort du Kurdistan du Sud à celui de Bagdad. La fameuse « Question kurde », du moins dans sa dimension irakienne, mérite d'être posée en de nouveaux termes, depuis les bouleversements du printemps dernier. L'avenir de la région serait-il plus prometteur dans le cadre d'un nouvel État irakien que dans celui d'un État kurde *de facto*, ou bien les Kurdes n'ont-ils guère le choix ?

Ces quelques pages visent à examiner les événements consécutifs à la guerre en Irak et leur portée sur l'avenir du Kurdistan irakien. Il convient pour cela d'observer les réactions des pays voisins, le déroulement de la période de transition dans ses volets sécuritaire, économique, et politique, ainsi que la perspective politique qui s'annonce pour le Kurdistan et le reste de l'Irak.

LES REACTIONS DES PAYS VOISINS

La réaction iranienne

La création d'un Kurdistan autonome au sein d'un Irak fédéral inquiète depuis toujours le voisin de l'Est, l'Iran, qui redoute évidemment que ses « *Kurdes intra-muros* » accentuent par mimétisme leurs revendications.



L'examen des retombées politiques sur le pays de la Révolution islamique permettra de cerner dans quelle mesure l'Iran représenterait une force perturbatrice face à la tentative fédéraliste kurde.

Pris dans l'étau américain de part et d'autre de ses frontières avec l'Afghanistan et maintenant l'Irak, l'Iran a reçu le 25 avril dernier un « *malus* » de la part du Secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld. Ce dernier l'a en effet averti que les États-Unis ne permettraient pas l'instauration d'un État islamique calqué sur le modèle iranien, via la communauté chiite majoritaire en Irak. Mais l'Iran est parvenu à maintes reprises à recourir au « *joker kurde* » pour défendre ses intérêts nationaux. À son actif, le pays compte ainsi de multiples soutiens aux Kurdes irakiens pendant la guerre Iran-Irak de 1980-1988, à l'UPK contre le PDK pendant la guerre fratricide de 1994-1996, ou aux groupuscules islamistes kurdes de la région de Halabja, dont le plus fondamentaliste porte le nom d'Ansar al-Islam. Qui plus est, jusqu'à la guerre d'avril 2003, l'Iran représentait pour l'ensemble de la région kurde subissant un isolement imposé et une claustrophobie frontalière conséquente, l'une de ses seules ouvertures internationales.

Cependant la nouvelle donne géostratégique semble affaiblir le pays du poète Hafez, tant dans son rôle régional que dans son équilibre intérieur. Littéralement cerné par les Américains, l'Iran doit faire face à ses remous internes. Le bras de fer entre, d'une part, les réformateurs, nombreux au Parlement à soutenir le président Khatami, et qui prônent une normalisation des relations avec le reste de la communauté internationale, pour que le pays ne subisse pas la même mésaventure que l'Irak, et d'autre part les conservateurs, siégeant au Conseil des Gardiens de la Constitution, dirigé par le Guide suprême de la révolution, l'ayatollah Khamenei, paralyse l'activité politique iranienne. Au-delà des pressions exercées par Washington, qui a inscrit le pays sur la liste des « *États voyous* » et exige

le démantèlement du Hezbollah libanais financé et armé par l'Iran, Téhéran s'inquiète aussi du pro-américanisme de sa population. En effet, en avril dernier, la « *vox populi* » n'a pas hésité à réclamer un changement de régime en Iran avec l'aide des marines américains. Nombre d'intellectuels iraniens estiment que la meilleure défense de l'Iran contre les Américains serait de mettre en place une démocratie pour priver ces derniers de leurs arguments pour une attaque.

En somme l'Iran est sur le qui-vive. Le semblant « d'affront nucléaire » à la première puissance mondiale constitue-t-il une stratégie de mobilisation et de cohésion populaire face à une figure ennemie recomposée ? Tant que les Américains seront à leurs portes, les Iraniens n'auront pas tout à fait les mains libres pour fomenter des troubles au Kurdistan irakien. Toutefois les diverses rencontres des dirigeants iraniens avec leurs homologues turcs témoignent d'une volonté de s'épauler pour surmonter une angoisse existentielle fantasmagorique et transfrontalière : celle de voir naître un jour un État kurde.

La réaction turque

La plus grande crainte de la Turquie est l'émergence d'une autonomie kurde au sein d'un Irak fédéral, voire d'un Kurdistan indépendant. Plus précisément, ses craintes devant l'émergence d'un nouvel ordre irakien sont de trois natures : l'éventuelle création d'un Kurdistan autonome dans un Irak fédéral, qui conduirait à la formation d'un État kurde indépendant à long terme ; le passage sous contrôle kurde de Kirkouk et de Mossoul, les deux villes du nord riches en pétrole et à forte population kurde ; et enfin le refuge que peut représenter le Kurdistan irakien pour les hommes du KADEK (ex-PKK). Aux yeux des Turcs, le problème kurde se résume donc bien à une question existentielle. Les enjeux de la guerre d'avril ont

paru être de nature territoriale : céder ou gagner du terrain. Le premier scénario se serait concrétisé si l'expérience d'autogestion des Kurdes irakiens avait servi de modèle aux Kurdes de Turquie, car ces derniers auraient pu à leur tour se mobiliser pour la formation d'une région autonome, qui se serait détachée de la Turquie pour se greffer sur le Kurdistan irakien. Le deuxième scénario consisterait à tenter de reconquérir l'ancien vilayet de Mossoul, autrefois partie intégrante de l'Empire ottoman, que le gouvernement kémaliste d'alors avait souhaité retenir dans la nouvelle Turquie.

La nostalgie du passé et les craintes du présent encouragent les Turcs à agir dans la région à tout prix. Pour cela, ils recourent à plusieurs modes d'action. Tout d'abord, la Turquie avait déjà manifesté déjà sa présence au Kurdistan irakien, par des soldats installés dans la région de Bamarnî, et ce bien avant l'éclatement de la guerre. Sa volonté de masser des milliers de soldats à la frontière du Kurdistan irakien n'a pu être tempérée que par des avertissements incessants de la part des États-Unis. Même les visites des représentants des partis kurdes d'Irak - Jalal Talabani en décembre 2002, Nechirvan Barzani en janvier 2003 - n'ont guère rassuré le voisin turc sur le fait que les Kurdes irakiens n'envisagent pas un État indépendant. La Turquie a tout de même envoyé quelques milliers d'hommes dans la zone sensible et jusqu'au dernier moment a indiqué qu'elle avait l'intention d'intervenir unilatéralement au Kurdistan irakien en cas de conflit américano-irakien, sous prétexte d'éviter un afflux massif de réfugiés sur son sol. Le gouvernement turc a menacé les Kurdes d'intervenir militairement au cas où ils déclareraient leur indépendance, ou bien s'empareraient des puits de pétrole de Mossoul. En effet, la réconciliation du PDK et de l'UPK, la réunification du Parlement kurde d'Erbil et l'annonce commune dans un projet de constitution de voir la province de Kirkouk, alors toujours sous contrôle du régime baasiste, devenir la capitale d'une future région kurde, ont été perçues comme de grands pas vers l'indépendance.

Après le déclenchement de la guerre, une poignée de militaires turcs, soupçonnés de vouloir susciter des tensions inter-ethniques en encourageant les Turcomans du Kurdistan, furent arrêtés par les Américains et renvoyés dans leur pays, alors qu'ils se déplaçaient sous couvert d'activités humanitaires.

Son refus de s'aligner sur la position américaine pendant la guerre n'a laissé que peu de marge de manœuvre à la Turquie jusqu'à la décision du Parlement turc, le 7 octobre, d'envoyer des troupes de « maintien de la paix » en Irak. Les membres du gouvernement provisoire irakien ont indiqué, à juste titre, leur refus de toute présence de troupes venant des pays voisins. Même si les représentants kurdes du gouvernement n'allaient pas jusqu'à démissionner et acceptaient une telle éventualité, une double question demeurerait : la délimitation de la zone de fonction et l'acheminement des hommes. La Turquie avait souhaité envoyer ses soldats dans une zone comprise entre Bagdad et la région kurde, tandis que les États-Unis avaient opté pour un éloignement kurdo-turc plus significatif. Quant à l'acheminement des militaires, s'il devait se faire à travers le Kurdistan, les risques de conflits avec la population locale seraient considérables. Les Turcs sunnites ne seraient pas mieux accueillis dans le Sud chiite.

En somme, ce développement éventuel aurait offert à la Turquie l'occasion d'une rédemption américaine, plus une enveloppe financière salubre vue la crise économique interne, et surtout une action américaine de liquidation du problème de la présence militaire du KADEK au Kurdistan irakien. Les Américains, eux, voyaient d'un bon oeil l'arrivée de renforts en Irak, suite à leurs difficultés de convaincre d'autres pays à participer aux mesures de maintien de l'ordre. Toutefois, devant la levée de boucliers de la part des Kurdes, du Conseil de gouvernement intérimaire irakien unanime et de nombre d'États arabes alliés de Washington (Égypte, Jordanie, etc.), l'administration américaine a dû faire machine arrière et renoncer à

l'envoi de troupes turques en Irak. La perspective d'une intervention militaire turque, tant redoutée, se trouve ainsi écartée.

Réaction syrienne

Alors que la guerre se profilait inévitablement, l'émotion qui dominait était la crainte de voir, une fois la boîte de Pandore entrouverte, tous les démons du Moyen-Orient se déchaîner : l'attaque de Bagdad n'allait-elle pas créer une réaction en chaîne parmi les autres pays de la région, notamment la Syrie ? Le monde entier manifestait presque unanimement contre Bush. Forte de cette légitimité internationale, la Syrie allait-elle défendre son voisin, peut-être même en lançant une offensive par la région kurde irakienne limitrophe ? Enfin cette peur d'un engrenage infernal était-elle fondée ?

L'attitude américaine de l'après-guerre diffère nettement de celle adoptée pendant la crise du Golfe de 1991 : l'Égypte, la Syrie et l'Arabie Saoudite s'étaient alors alignées derrière les États-Unis, contre l'envahisseur irakien du Koweït. Les Américains avaient distribué des récompenses économiques substantielles à l'Égypte et à la Syrie. Mais en 2003, ce n'est plus la politique de la carotte mais celle du bâton qui est appliquée. La Syrie est mise à l'index sur la liste des « *Rogue States* », tout comme l'Irak de Saddam Hussein, l'Iran et la Corée du Nord.

Les Américains reprochent en effet à la Syrie son soutien aux Irakiens pendant la guerre : elle aurait laissée passer entre autres des milliers de combattants volontaires par ses postes de frontière vers l'Irak. D'autres reproches pèsent lourdement sur l'État syrien : une histoire politique commune entre ce pays et l'Irak, celle de la création de la doctrine du ba'athisme qui inspira les partis au pouvoir à Damas et jusqu'à ces derniers

mois à Bagdad, fondée par un Syrien chrétien, Michel Aflaq, dans les années 1940. Ce passé commun accrédi-terait l'accusation que certains dignitaires du régime irakien déchu se seraient réfugiés en Syrie et qu'ainsi la Syrie aurait accordé l'asile à des scientifiques irakiens, en vue de développer ses propres programmes d'armes chimiques et bactériologiques.⁶⁴ En effet, un des chefs d'inculpation américains est le programme d'armements non-conventionnels syrien. Il ne faut pas oublier non plus le terrorisme : des dizaines d'extrémistes islamistes recrutés en Europe et entraînés en Syrie se seraient ainsi rendus dans le nord de l'Irak pour rejoindre Ansar al-Islam, un groupe lié à al-Qaïda.⁶⁵ Par ailleurs, des organisations considérées comme terroristes par Washington, telles que le Hezbollah libanais ou le Hamas palestinien, ont le soutien de la Syrie. Ce dernier reproche constitue un grief majeur car l'enjeu est considérable pour les Américains, qui ont entamé un redémarrage du processus de règlement politique entre Israéliens et Palestiniens. En somme, l'Amérique cherche à avertir le président syrien de ne pas tenter de contrecarrer ses projets, non seulement en Irak, mais dans tout le Moyen-Orient. Lors d'un entretien avec le président syrien Bachar el-Assad, le 3 mai dernier, Colin Powell a transmis très clairement ces exigences.

Nul doute pour la Syrie et l'ensemble du Moyen-Orient que tant que le mastodonte américain sera présent dans la région, leur marge de manœuvre sera

64-L'attitude syrienne serait évidemment dénonçable. Faut-il rappeler toutefois que les Américains eux-mêmes avaient recruté des scientifiques de l'Allemagne nazie qui travaillaient alors à la mise au point d'une fusée ? Ce qui n'a pas été sans incidence pour le développement de la NASA.

65-*Le Monde*, 19 avril 2003.

limitée. Et cette manœuvre consiste essentiellement à adopter un certain pragmatisme envers les Américains en tentant de ne pas perdre la face devant les autres pays arabes. À l'ONU la résolution américaine du 22 mai sur l'Irak a été votée par 14 voix presque à l'unanimité, exception faite de la Syrie qui s'est abstenue, puis a envoyé tardivement son vote en faveur de cette résolution. Pragmatisme encore devant la *Syria Accountability Act*, un projet de sanctions contre la Syrie qui prend la forme d'une proposition de loi présentée au Congrès américain dénonçant le rôle déstabilisateur de la Syrie au Moyen-Orient par son soutien aux organisations terroristes et l'occupation du Liban, ce qui a contraint Damas à entamer dès le 14 juillet un retrait partiel de ses troupes, stationnées dans certaines régions du nord et de l'est du Liban, et au sud de Beyrouth, ainsi qu'à voter sans équivoque la résolution du 16 octobre dernier proposée par les États-Unis au Conseil de Sécurité de l'ONU pour la création d'une force multinationale en Irak, dirigée par les Américains. Mais cela permettra-t-il à la Syrie de ne plus être dans le collimateur américain ? Evitera-t-elle les inspections de son arsenal militaire sous prétexte qu'elle possède des armes de destruction massive ?

Dans ce contexte, qu'en est-il de la relation kurdo-syrienne ? Les responsables kurdes ont maintenu des relations continues avec la Syrie, en multipliant les visites officielles. La volonté kurde d'adopter une diplomatie inclusive au niveau régional, manifestation d'une maturité politique, s'explique par la frontière qui sépare le Kurdistan irakien de la Syrie. Même si l'itinéraire par la Jordanie est désormais préféré, jusqu'à la guerre de mars dernier atteindre la région kurde du nord se faisait plus aisément par la Syrie que par l'Iran ou la Turquie qui avait fermé sa frontière. Le « chef du gouvernement » de l'UPK, Barham Saleh, avait tenu à se rendre à Damas pour informer les responsables syriens des derniers développements en Irak. Jalal Talabani, secrétaire général de l'UPK, était arrivé le 2 juillet dans la capitale de la République arabe de Syrie pour s'entrete-

nir avec le vice-président syrien, Abdel Hakim Khaddam, et le numéro deux du parti Baas, Abdallah al-Ahmar, des moyens de renforcer leur relation et de l'actualité irakienne et kurde. La Syrie se voit contrainte de prêter une oreille attentive aux Kurdes d'Irak, même si elle se garde bien de le faire pour ceux de Damas, d'Afrin ou de Qamishli.

LA PERIODE DE TRANSITION

Le sort encore incertain de Kirkouk et de Mossoul

L'épineuse question de Kirkouk et de Mossoul semble aussi difficile à résoudre que celle de Jérusalem. Ces deux villes stratégiques pétrolières du nord sont, à l'instar de Bagdad, tombées sans grande résistance aux mains des peshmergas kurdes soutenus par les troupes américaines, et voire plus aisément : Kirkouk, grande métropole de 700 000 à 850 000 âmes selon les sources, a été prise le jeudi 10 avril dernier par l'UPK de Jalal Talabani, et Mossoul, le vendredi 11 avril par le PDK de Massoud Barzani. Cette double prise fut davantage symbolique que militaire : la plupart des unités d'élite du régime avaient déjà évacué les deux villes. Les leaders kurdes ont confirmé cette symbolique par leur discrétion et le retrait rapide des peshmergas, afin de ne pas apporter de l'eau au moulin de l'état-major turc, à l'affût de tout prétexte pour investir en plus grand nombre la région du nord de l'Irak.

Néanmoins, les deux villes ont été le théâtre de multiples affrontements interethniques. À Kirkouk, des combats entre Arabes et Kurdes se sont soldés par des pertes humaines. Les raisons de ces tensions sont aisément dénombrables : d'une part, la volonté de purger la ville des anciens responsables du parti Baas et des officiers des services de sécurité de l'an-

ancien régime, ainsi que la volonté de ces anciens du régime de semer la zizanie entre Arabes et Kurdes. D'autre part, le retour de nombreux Kurdes dans leur ville d'origine provoque des disputes autour de la propriété de maisons et de lopins de terre. Pour les Kurdes, la ville de Kirkouk était leur et c'est l'arabisation forcée, organisée par Saddam Hussein depuis trente ans, qui en a modifié la composition démographique. Leurs maisons et propriétés foncières ont été remises entre les mains d'Arabes, chiites pour la plupart. Les Kurdes réclament donc leurs biens. Les tensions n'affectent d'ailleurs pas uniquement les Kurdes mais aussi les Turcomans, minorité turcophone, ou les Assyro-chaldéens chrétiens, nombreux eux aussi. Trois grandes communautés cohabitent donc à Kirkouk : les Kurdes, les Arabes, les Turcomans et seul un système de représentation plurielle pourra restaurer la confiance. Il sera nécessaire à ces différentes communautés amenées à vivre ensemble de faire front contre toute tentative externe d'ingérence car chaque pays limitrophe a bien entendu son propre agenda irakien pour protéger ses intérêts nationaux.

Quant à Mossoul, ville aux multiples visages ethniques, religieux, tribaux, elle compte plus d'un million d'habitants. Les statistiques, même incertaines, indiquent que les Arabes sont majoritaires, suivis des Kurdes puis des Assyro-chaldéens et des Turcomans. Ces communautés ethniques, avec pour certaines leurs corollaires politico-militaires, résument à petite échelle l'enchevêtrement de la question identitaire irakienne.

Face à cette complexité, une double réponse a été partiellement apportée pour pallier l'urgence. À Kirkouk, une commission spéciale a été mise en place pour recenser les litiges entre anciens et nouveaux propriétaires. Mais les difficultés sont d'ordre divers : absence d'actes de propriétés, saturation rapide des tribunaux étant donné le nombre important des parties civiles, s'élevant à plusieurs dizaines de milliers, etc. Ils auraient été

entre 100 000 et 250 000 à avoir été déportés de Kirkouk. Reste à savoir quand ces IDPs ou « *Internally Displaced People* », comme les appellent les onusiens, perdront patience face à cette situation précaire, dans laquelle certains d'entre eux vivent depuis plusieurs années, comme ceux du camp de Bensalawa, aux environs d'Erbil. Peut-être incombera-t-il aux administrateurs de la ville de procéder sans délai à la construction de logements à Kirkouk, en attendant la résolution de cette question foncière par de lourdes procédures judiciaires. En effet, aujourd'hui encore, des comités spéciaux de médiation, souvent avec la participation de responsables locaux comme les « kaymakams » (sous-préfets), sont en place pour résoudre les problèmes de propriété résultant de la guerre fratricide entre l'UPK et le PDK, de 1994 à 1996.

La deuxième réponse a pris la forme d'élections de conseils municipaux et de maires accompagnés de leur équipe. Les élections municipales de Mossoul ont eu lieu le 5 mai à moins d'un mois de la chute du régime.⁶⁶ Parmi vingt-quatre nouveaux administrateurs municipaux, l'assemblée a également élu un maire arabe, un adjoint kurde et deux assistants, un Turcoman et un Assyrien. L'élection du conseil local de Kirkouk s'est déroulée en deux temps, le 24 et le 28 mai, avec notamment l'arrivée au pouvoir d'un maire kurde et d'un maire-adjoint arabe.⁶⁷

Cette mesure électorale d'urgence, qui était néces-

66-Chaque communauté de la ville s'est réunie séparément pour choisir ses représentants à l'assemblée des quelques deux cents délégués électeurs.

Cette assemblée réunie sous l'égide de l'armée américaine a élu sept Arabes de la ville et six de la banlieue, trois Kurdes, deux Assyriens de la cité et trois de la banlieue, un Turcoman et deux officiers de l'armée à la retraite, l'un de confession shabake et l'autre yézidie au nouveau conseil municipal.

67-Au total, trente membres ont été élus. Toutefois, seuls vingt-quatre ont prêté serment : six Kurdes, six Arabes, six Turcomans et six Assyriens ont été choisis par quatre groupes de trente-neuf délégués parmi trois cents lors d'une réunion dans la mairie de Kirkouk. Cent quarante-quatre autres délégués

indépendants ont soumis une liste de douze candidats à la Coalition américano-britannique qui a sélectionné six membres pour compléter ce conseil local, mais des délégués représentant la communauté arabe ont contesté cette liste de candidats indépendants qui d'après eux, étaient en majeure partie des Kurdes. Par conséquent, le responsable local de la Coalition, le général Raymond Odierno fut contraint de reporter la décision sur les six représentants. Le nouveau conseil a élu le mercredi 28 mai un juriste kurde au poste de maire, Abdel Rahman Mustapha, ancien avocat natif de Kirkouk. Les membres du conseil ont également élu Ismaël el-Hadidi, d'origine arabe, au poste de maire adjoint.

saire pour éviter la mise à l'écart de la population et encourager son implication dans la reconstruction de son pays, risque toutefois d'être contestée à l'avenir étant donné qu'en l'absence de statistiques fiables sur la composition communautaire des deux villes, le nombre de délégués-électeurs a été établi de façon approximative et arbitraire. Seules de nouvelles élections avec un mode de scrutin élaboré et clairement défini par les nouveaux administrateurs municipaux, ainsi que la résolution des litiges fonciers et un recensement juste de la population permettra de mieux légitimer les nouveaux responsables. De plus, il serait souhaitable d'éviter une libanisation de la région : certes, cette représentativité irakienne d'urgence n'apparaît pas comme une représentativité professionnelle, propre au système libanais. Mais la similitude essentielle réside dans la rigidité arbitraire du nombre de représentants. Chez les Irakiens, la représentation ethnique se substitue en effet à la représentation professionnelle : six Kurdes, six Arabes, six Turcomans et six Assyriens avaient été choisis dans un premier temps à Kirkouk. Si le système venait à être trop figé, il ne tiendrait pas compte de l'évolution du poids de la population locale.

La question démographique de Kirkouk et Mossoul soulève un autre débat d'ordre territorial. Fin mai, la coalition américano-britannique a envisagé un élargissement des régions du nord de l'Irak sous contrôle kurde. Les trois provinces de Dohuk, Erbil et Sulémaniyeh, bénéficiant d'un régime d'autonomie

seraient complétées par les zones à forte densité kurde, encore contrôlées par le régime de Saddam Hussein jusqu'en avril dernier. Les frontières actuelles des régions autonomes avaient été fixées à la guise du dictateur déchu, ce dernier ayant toujours refusé de céder la moindre autorité aux Kurdes dans les deux villes pétrolières du nord. Il paraît clair que les limites actuelles de ces régions autonomes devront être repoussées et élargies pour tenir compte du poids démographique réel des Kurdes dans le cadre de la nouvelle constitution irakienne, le dernier recensement datant de 1970.

Rétablir l'ordre : une nouvelle armée ?

Nature du désordre : Si la situation au centre et au sud du pays demeure incontrôlable, elle est plus stable au Kurdistan qui du reste n'est pas totalement épargné par divers attentats. La population investit la rue, mais n'entend pas piller les magasins, protestant simplement contre la situation économique qui s'est brutalement dégradée au lendemain du 20 mars. Après des décennies de guerre, de destruction, d'existence sous la terreur baasiste, la région kurde avait bénéficié de la protection anglo-américaine et du soutien de l'ONU. En avance de douze ans sur les autres régions de l'Irak encore sous le joug du dictateur, elle a pu établir de vraies institutions politiques, législatives et judiciaires dans cet État de facto, plus stable et pacifié : une armée de peshmergas, une police municipale, des tribunaux, un Parlement. La société civile est florissante : il n'est pas de corps professionnel qui ne soit organisé en syndicat.

Acteurs du maintien de l'ordre : Toutefois la situation sécuritaire du Kurdistan est à nouveau tributaire de celle de l'ensemble de l'Irak, et par conséquent de la façon dont les Américains et le gouvernement provisoire irakien envisagent de rétablir l'ordre dans l'ensemble du pays et créer une nouvelle armée.

Les Américains et les Britanniques voulaient récolter seuls les lauriers de la victoire, rester maîtres de la situation, et décider, loin de l'ONU et de l'OTAN, de la façon dont ils auraient exercé leur « mandat » sur l'un des plus grands pays pétroliers. Au départ, leur choix ne s'est donc pas orienté vers ces deux instances internationales, mais vers les pays alliés de la Coalition. Environ une quinzaine de pays se sont réunis à trois occasions pour établir les besoins irakiens et leur capacité à y pourvoir : à Londres le 30 avril, puis le 8 mai, et à Varsovie les 22 et 23 mai. Cependant les Américains, bien qu'ils aient tenté de mettre à l'écart l'ONU et l'OTAN, se sont heurtés à quelques obstacles dans le recrutement du personnel européen pour cette nouvelle force : si plusieurs États moyens, comme la Pologne ou l'Ukraine, ont été sollicités et ont accepté d'apporter leur soutien, la majorité des États ont refusé d'engager leurs troupes en Irak sans mandat onusien, et ceux qui ont accepté n'ont offert qu'un contingent insuffisant pour l'ampleur de la tâche irakienne. Chose souhaitée, chose due : le Conseil de sécurité des Nations Unies a voté à l'unanimité le 16 octobre dernier la résolution 1511, visant à la création d'une force multinationale en Irak. Cette légitimation onusienne de la présence américano-britannique en Irak est une aubaine pour la première puissance mondiale. Déjà, la Turquie a promis quelques 10 000 soldats.

Afghanistan, le paradigme qui ne doit pas faire jurisprudence : Les tergiversations internationales n'émanaient pas uniquement du rejet d'une action militaire qui paraissait illégitime, mais du spectre afghan toujours présent dans les esprits. Presque deux ans après la chute du régime des Talibans, la communauté internationale peine encore à maintenir la sécurité en Afghanistan.

En dépit de ce modèle afghan peu reluisant, les Kurdes, eux, ne regrettent pas l'intervention américaine car elle a mis fin à trente ans de répression et d'incertitudes. Bien sûr, 2003 a marqué l'émergence d'incertitudes nou-

velles et de nature différente, mais les Kurdes vivent à présent dans une logique de construction et non de résistance à un régime dictatorial. Ils respirent enfin et gèrent librement, activement, leur avenir. L'espoir de vivre dans la dignité et le respect de leurs droits les plus fondamentaux, notamment celui d'exister en toute liberté et toute possession de leur identité, renaît avec la fin de la peur de subir une nouvelle attaque chimique de la part d'« Ali le Chimique » : une peur qui était suspendue au-dessus de leurs têtes telle une épée de Damoclès.

Premières mesures : Des mesures ont été prises, qui ne sont pas sans conséquences sur l'organisation militaire kurde. En premier lieu, le 23 mai dernier, l'administrateur civil américain en Irak, Paul Bremer, a ordonné le démantèlement des forces armées irakiennes et de plusieurs organes de sécurité qui formaient l'ossature du régime de Saddam Hussein, ainsi que des cours martiales et des cours de sûreté. La dissolution de l'ancienne armée irakienne est aux yeux des Américains un premier pas vers la création d'une force nationale de défense pour l'Irak libre. L'autorité de transition de la Coalition projette de créer un nouveau corps irakien. Ce corps serait professionnel, apolitique, militairement efficace et représenterait tous les Irakiens. Toutefois, même si tous les anciens cadres du Baas ont été sommés par les dirigeants américains de se rendre immédiatement aux forces de la Coalition, une mesure visant quelque 200 000 personnes, il sera difficile de maîtriser tous ces électrons libres, voire de filtrer leur tentative d'enrôlement dans la nouvelle armée irakienne.

Par une autre mesure allant dans le sens de la restauration de la sécurité irakienne, les Américains ont ainsi annoncé, le 24 mai, que les Irakiens devaient avoir un permis pour posséder des armes légères, et que toutes les armes lourdes aux mains des groupes politiques, à l'exception des groupes kurdes, étaient interdites à partir du 15 juin. Abdel Azziz al-Hakim, numéro deux de l'ASRII, a contesté la décision des forces de la

Coalition de désarmer sa brigade, ce qui va à l'encontre d'un accord de groupes de l'opposition d'incorporer leurs milices dans la nouvelle armée irakienne. Face au décret de M. Bremer qui induisait dans la pratique la dissolution de toutes les milices irakiennes armées, hormis les factions kurdes du nord de l'Irak qui en sont exemptées, l'ASRII a dénoncé cette exception estimant que l'interdiction devait s'appliquer à tous les mouvements, y compris kurdes, même si les hommes de l'ASRII n'avaient pas combattu aux côtés des forces de la Coalition comme les Kurdes. Mais dans la réalité, les forces américaines n'ont pas manqué de commettre quelques bavures à l'encontre des forces kurdes : des soldats ont notamment perquisitionné le lundi 9 juin un local du Parti démocratique Kurde (PDK) à Bagdad où ils ont confisqué des fusils-mitrailleurs.

Le Parlement kurde a adopté une loi corroborant les mesures prises par M. Bremer, interdisant le port d'armes sans permis pour les habitants du Kurdistan ainsi que la vente et l'achat d'armes et les autorités kurdes ont lancé fin mai une campagne contre les marchés aux armes dans la ville d'Erbil et ses environs, où cinq entrepôts ont été fermés début juin. En vertu de cette même décision des forces de la Coalition de réglementer la détention d'armes en Irak, les mouvements politiques du Kurdistan ont remis leurs armes à l'armée américaine à Erbil en juillet. Toutefois, le Front turcoman, proche de la Turquie, a refusé de remettre les siennes.

Enjeux pour les Kurdes : Fin avril, le PDK a accepté que les Américains aient des bases militaires en Irak pour garantir la sécurité du pays. Après la période intérimaire, qui devrait durer un an, les forces de la Coalition devraient quitter l'Irak, toujours selon le PDK, mais il est envisageable que les USA disposent par la suite de bases militaires dans le pays. Les Kurdes estiment que les Américains doivent aider l'Irak à bâtir une force unifiée. D'ailleurs, le numéro deux du Pentagone, Paul Wolfowitz, de visite au Kurdistan, lors d'un entretien avec Barzani et Talabani, le 20 juillet,

s'est mis d'accord avec ses deux interlocuteurs sur la nécessité de la signature par le prochain gouvernement irakien d'un accord de défense commune avec les États-Unis pour garantir la stabilité de l'Irak et préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale. Par ailleurs, le Parlement kurde a demandé le mardi 6 mai le départ du contingent turc déployé depuis 1996 dans le Kurdistan autonome irakien.

L'enjeu principal pour les Kurdes dans le domaine sécuritaire concerne bien entendu les forces des peshmergas. Quel sera leur futur ? Faut-il les dissoudre ou leur donner un rôle dans la nouvelle armée irakienne ? Massoud Barzani a déclaré le 23 juillet que les forces des « peshmergas resteraient tant qu'il y aurait des Kurdes », car elles sont source de fierté pour le peuple kurde.

Reste finalement la question des membres de l'ex-PKK installés au Kurdistan irakien. Les Américains ont demandé qu'ils quittent le territoire irakien, l'argument officiel avancé étant leur citoyenneté turque, car ils ne veulent pas que leur présence mette en danger l'avenir du nouvel Irak.

Construction économique

La situation d'avant-guerre : À la veille de ce tournant historique du printemps 2003, la société kurde fonctionnait à trois vitesses : celle des revenus onusiens, les plus élevés, puis celle des revenus des ONGs, et celle des salaires locaux, financés par les autorités kurdes.

En fait, jusqu'à la guerre du mois d'avril 2003, l'ONU était l'organisation étrangère principale impliquée dans la reconstruction du Kurdistan, sans oublier les activités de quelques ONGs indépendantes. L'impact de la présence des Nations Unies, qui requéraient, à l'inverse de la plupart des ONG, l'aval du gouvernement central irakien pour entériner tout projet

économique dans l'enclave kurde, peut être jaugé à travers le quotidien des habitants : l'Agence pour le Programme alimentaire mondial, la « *World Food Program* », distribuait gratuitement du lait en poudre venu du Viêt-Nam et des céréales importées dans une région où l'élevage et l'agriculture représentent l'essentiel de l'économie. L'ONU a certes permis d'éviter des catastrophes alimentaires, en raison du double embargo imposé dans le Kurdistan par la résolution onusienne et par le régime de Saddam Hussein. Toutefois, ces distributions cassaient les prix du bazar et décourageaient les agriculteurs kurdes dont les produits étaient devenus trop chers sur le marché. À long terme, le secteur agricole aurait été gravement touché et cela aurait créé une société d'assistés. Qui aurait intérêt à ce que les produits du supermarché Mazi ne proviennent pas d'usines kurdes mais soient importés ? L'examen du fonctionnement de la machine administrative de l'ONU ainsi que l'origine des produits importés amorce quelques réponses. Incontestablement, aucun des pays frontaliers de la région kurde n'a intérêt à voir émerger des activités économiques génératrices de revenus ce qui reviendrait à encourager la population kurde irakienne à se passer de béquilles. Le but ici ne consiste pas à dénigrer le système onusien, mais de faire état de ses dysfonctionnements. Il serait regrettable que les nouveaux administrateurs deviennent eux-aussi de simples « fonctionnaires internationaux », au lieu d'être animés d'une volonté authentique de développer des ressources territoriales et surtout humaines, jusque-là délibérément tenues à un niveau minimal par le précédent régime dictatorial.

Détérioration de la situation économique au Kurdistan : La situation économique au Kurdistan a connu une forte détérioration avec la guerre au printemps dernier, alors qu'elle bénéficiait d'une situation exceptionnelle au regard de l'ensemble du pays. Le « *dinar suisse* » en circulation uniquement au Kurdistan était environ 150 fois plus fort que le « *dinar Saddam* ». Toutefois, depuis le début de la guerre, la valeur du « *dinar suisse* » a

connu une forte réévaluation par rapport au dollar, passant de 1 dollar pour 17 dinars à 1 dollar pour 8 dinars. Le gouvernement dont les revenus pour l'essentiel proviennent des taxes douanières prélevées en dollars a vu ses recettes chuter substantiellement et a eu des difficultés pour payer les salaires en dinar fort. Les conséquences pour la population ont été dramatiques : du jour au lendemain, les habitants de la région n'ont pu payer leur loyer et subvenir à leurs dépenses quotidiennes. La mise en place par la Coalition d'une grille de salaires mensuels pour les fonctionnaires du secteur public a certes permis de réguler les salaires à Bagdad, plongée dans le chaos de l'après-guerre, mais a créé l'effet inverse au Kurdistan qui bénéficiait d'un meilleur niveau de vie. Il suffit de citer l'exemple des universitaires d'Erbil, qui ont manifesté début juillet pour solliciter une revalorisation de leurs salaires, dévalués de plus de 50 % depuis le 20 mars. La situation n'a pu être normalisée qu'en octobre, à la faveur de l'introduction dans l'ensemble du pays de la nouvelle monnaie irakienne.

Le risque pour la situation économique au Kurdistan est de voir toute l'attention se focaliser sur Bagdad, et donc de voir son propre développement freiné, voir noyé dans la volonté de reconstruire Bagdad avant tout. Pourtant, même si le Kurdistan a été épargné cette fois-ci, il ne l'avait pas été en 1991 et déjà, la somme considérable due à la région kurde par le biais du programme « *Pétrole-contre-nourriture* » avait été bloquée avec l'intervention américano-britannique.

Remise en cause du programme *Pétrole-contre-nourriture* et nouvelle résolution 1483 votée le 22 mai 2003 : L'Amérique entend utiliser les revenus pétroliers de l'Irak pour financer sa reconstruction. Actuellement, le seul cadre juridique existant est le programme « *Pétrole-contre-nourriture* » mis en place par l'ONU en décembre 1996, suspendu par le Secrétaire général des Nations-unies, Kofi Annan, au début de la guerre, puis prolongé de six mois par la résolution onusienne du 22 mai dernier. 13 % des revenus de

l'exportation du pétrole irakien sont réservés au Kurdistan pour la reconstruction de la région. La date officielle de la fin du programme est le 21 novembre 2003.

Tout nouvel accord de partage de production et de développement pétrolier impliquant un investissement étranger dépendait de la levée des sanctions imposées au régime « takriti » après l'invasion du Koweït en 1991. Tant que la définition de l'identité juridique du fournisseur du pétrole irakien n'était pas précisée, un acheteur ne risquait pas de se porter acquéreur, car le contrat aurait pu être déclaré nul par le gouvernement intérimaire. Il n'est donc pas surprenant de voir M. Bush affirmer dès le 16 avril sa volonté de voir la levée rapide des sanctions économiques imposées au régime déchu et il est facile alors de cerner la raison de la polémique autour de la question des armes de destructions massives car la levée de l'embargo dépendait de la confirmation de leur élimination. C'est la résolution 1483 votée le 22 mai 2003 qui a accéléré le processus et marginalisé l'ONU. Cette nouvelle résolution a cédé le contrôle de l'économie irakienne à la Coalition américano-britannique pendant un an. Les forces américano-britanniques ont le pouvoir de décider de la manière de dépenser les revenus pétroliers irakiens jusqu'à la mise en place d'un gouvernement irakien souverain. Le représentant de l'ONU pour l'Irak a en principe la responsabilité de s'assurer que le pétrole irakien sera vendu au prix du marché. La résolution traite, dans son volet économique, des dispositions à prendre pour remettre sur pied l'économie irakienne.

Dettes irakiennes : Le montant de la dette de l'Irak avoisinerait une somme totale de 380 milliards de dollars. Elle comprend non seulement des prêts, mais aussi des réparations de guerre pour les rescapés ou familles de victimes des conflits avec l'Iran ou le Koweït et des obligations contractuelles. Tels sont en tous cas les chiffres avancés par le *Centre for Strategic and International Studies*.

Des tentatives ont été amorcées, avec notamment les États-Unis, pour sinon l'annuler, du moins la réduire. Les Allemands, les Français et les Russes sont les plus réticents à cette annulation. Pourtant, il serait tout à l'honneur des Européens d'effacer l'ardoise du régime précédent. Ces derniers ne sont-ils pas bien placés pour évaluer les effets de l'alourdissement du fardeau sur le dos d'un peuple déjà bien éprouvé ? L'Allemagne de l'entre-deux-guerres, croulant sous la somme énorme des réparations à payer aux Alliés et déjà à bout de souffle au sortir de la guerre, a été sans grand effort réactive à la propagande hitlérienne, caisse de résonance des souffrances populaires. Le risque serait similaire en Irak où un peuple encore plus fragilisé pourrait se laisser bernier par un nouvel autoritarisme. Le peuple irakien doit-il payer pour les actions du dictateur déchu ? Et la communauté internationale a-t-elle vraiment été soucieuse de la légitimité des régimes à qui elle prêtait ?

Culture économique commune : Combien de mariages historiques ont sauvé la paix ! Les exemples sont multiples au fil des siècles. Il suffirait de remonter les aiguilles de l'horloge franco-britannique. Plus récemment, les noces franco-allemandes d'après-guerre, bien plus qu'un pacte économique qui jetait les fondations de la CEE, ne signifiaient-elles pas pour les Français : « *Plus jamais ça ! Plus jamais d'occupation allemande !* ».

La seule façon de faire une paix durable au Moyen-Orient ne serait-elle pas de développer une culture économique commune comme la CEE ? Les Américains qui battent la mesure, ont-ils désormais conscience que s'ils n'avaient pas abandonné l'Afghanistan en 1991, ils n'auraient pas eu à s'y rendre de nouveau une décennie plus tard ? Sont-ils prioritairement motivés par la volonté de moderniser la région pour garantir la paix, comme ils avaient tenté de le faire dans les années 1960 avec les pays nouvellement décolonisés susceptibles de tomber dans la sphère soviétique ? Les concepts de « modernité » et de « modernisation » avaient été inventés à

cette fin par les Huntington de l'époque. Espèrent-ils plutôt connecter le Moyen-Orient au phénomène de globalisation économique pour mieux assurer leurs intérêts ?

Le Forum économique mondial s'est tenu du 21 juin au 23 juin sur les rives jordaniennes de la Mer Morte. Colin Powell, le secrétaire d'État, accompagné d'officiels et d'hommes d'affaires américains a présenté la volonté des États-Unis de créer une zone de libre-échange avec le Proche-Orient, une *Middle East Free Trade Area* ou *MEFTA* d'ici 2013, qui serait calquée sur le programme Euro-Med de libre-échange prévu pour 2010 par l'Union européenne. En somme, les États-Unis proposent l'établissement d'ici dix ans d'une zone de libre-échange entre eux-mêmes et le Proche-Orient. Les premières étapes du développement économique semblent être confiées, hormis Paul Bremer, à Thomas Foley, un économiste chargé par M. Bush d'entreprendre la privatisation des nombreuses compagnies nationalisées irakiennes.

Initiatives économiques kurdes de l'après-guerre : Paul Bremer, lors de ses divers déplacements au Kurdistan, a inclus dans son agenda de voyage, en plus des visites politiques, des rencontres avec des hommes d'affaires kurdes pour évoquer les possibilités des entreprises irakiennes de participer au processus de reconstruction de l'Irak. La volonté américaine est d'inciter les entrepreneurs irakiens à prendre part à des programmes visant un passage du dirigisme à l'économie de marché. Selon la perspective américaine, la politique économique implique la réaffectation des ressources des entreprises d'État à des entreprises privées plus rentables. Il s'agit d'encourager les petites et moyennes entreprises à jouer un rôle essentiel dans la création d'emplois.

La Coalition en Irak a donné l'autorisation début juillet de la construction d'un aéroport civil à Erbil. Des députés du Parlement régional kurde ont

soumis en juin un projet de loi pour permettre la construction de ce nouvel aéroport du nom de Hewler International Airport. Ce chantier représente non seulement une tentative d'ouverture de la région au commerce international mais aussi une ouverture symbolique étant donnée la claustrophobie chronique dont a souffert la région kurde prise entre les différentes frontières des pays « riverains » et rivaux.

Le secteur du tourisme kurde est un créneau qui pourrait être porteur à l'avenir. Les responsables politiques oeuvrent d'ailleurs dans ce sens et les hôtels se construisent peu à peu. Bien avant la guerre, les touristes arabes attirés par la montagne kurde se faisaient de plus en plus fréquents, notamment à Dohuk.

De plus, une délégation de Kurdes d'Irak s'est rendue début juillet à Dubaï pour s'entretenir avec des responsables locaux des perspectives de coopération économique entre les Emirats et le Kurdistan. Les entretiens ont porté notamment sur les facilités accordées par Dubaï aux investisseurs et aux commerçants étrangers. Cette démarche semble être motivée par la nécessité de développer l'industrie irakienne qui serait amenée à être présente sur les marchés du monde, tel celui de Dubaï.

Les problèmes sécuritaires entravent de façon considérable les projets de reconstruction du pays et son indépendance. Mais le Kurdistan qui n'a pas vécu de scènes de pillages manifestes dans le reste du pays peut offrir le cadre le plus stable qui puisse exister actuellement en Irak, stabilité nécessaire pour l'implantation de toute entreprise étrangère dans le pays.

Structure politique de transition

À ce jour les Irakiens n'ont pas d'autres choix que de participer au jeu de la Coalition américano-britannique. Ce qui semble les unir est surtout leur passé d'opposants au régime. La construction de l'avenir politique de l'Irak datait néanmoins d'avant-guerre. Elle ne fut pas résultante du 9 avril. Les différentes réunions de l'opposition en exil à Londres ou à Salahaddin au Kurdistan, l'hiver dernier, préparaient avant le début de l'attaque du 20 mars les options pour combler le vide politique après la chute fatidique du régime.

Formation du Conseil des Vingt-cinq : La première étape de cette construction politique s'est résumée à la mise en place d'un premier exécutif irakien bien orchestré par les administrateurs américains, qui ont eu cependant des opinions divergentes quant à la façon de procéder. En effet, lorsqu'il a été nommé par M. Bush le 6 mai envoyé présidentiel pour l'Irak, Paul Bremer a pris la relève de Jay Garner, et n'a pas hésité pas à modifier le processus politique déjà enclenché par son prédécesseur. Jay Garner avait supervisé une série de réunions où était discutée la préparation d'un Congrès national pour juin dernier, où quelques centaines de membres auraient élu une autorité intérimaire en Irak. Toutefois, dès son arrivée, Paul Bremer a annoncé l'annulation de la tenue de ce congrès national pour former un conseil politique de vingt-cinq membres.

Le Conseil originel des Cinq formé en février 2003 à Salahaddin, composé des responsables de cinq groupes de l'opposition irakienne au régime de Saddam, à savoir Massoud Barzani, président du PDK, Jalal Talabani, Secrétaire général de l'UPK, Ahmed Chalabi, chef du Congrès national irakien, Abdel Aziz al-Hakim, numéro deux de l'ASRII (Assemblée suprême de la Révolution islamique en Irak) et Iyad al-Alaoui, leader de l'Entente nationale irakienne, a décidé d'élargir sa représentativité et d'ac-

cueillir de nouvelles figures au sein de sa direction collégiale : un représentant de second rang du plus ancien parti islamiste irakien Dawa, et un sunnite arabe, Nasser Chaderchi, fils de l'ancien président du Parti national démocrate. Le Conseil des Cinq est devenu ainsi le Conseil des Sept lors des pourparlers sur la formation d'un gouvernement provisoire à Bagdad le vendredi 9 mai.

C'est le 13 juillet que le Conseil des Sept est devenu le Conseil des Vingt-cinq. Ainsi, non seulement Paul Bremer a opté pour le changement du mode de désignation de l'autorité provisoire (au départ plus représentatif et plus démocratique à travers le rassemblement du Congrès national par opposition à l'auto-désignation de ce Conseil des Vingt-cinq approuvé par les Américains) mais il n'a pas hésité à cantonner le rôle de ces vingt-cinq membres à celui de conseillers pour l'autorité provisoire de la Coalition en Irak, dans les domaines économiques et politiques. Plusieurs responsables des groupes irakiens sont tant bien que mal parvenus à négocier davantage de prérogatives pour cette première autorité irakienne. Ils ont obtenu une modification du titre, le « Conseil de gouvernement provisoire » a remplacé le « Conseil consultatif provisoire ». Toutefois les membres du Conseil sont nommés et approuvés par les Américains. Le dernier mot revient aux Américains qui ont un droit de veto. Mais Bremer oserait-il jeter son propre bébé avec l'eau du bain ?

Constitution du conseil et représentativité : Les journalistes tendent à résumer la composition de ce conseil à treize Arabes chiïtes, cinq Arabes sunnites, cinq Kurdes, un Chrétien assyrien et une Turcomane. Cette catégorisation réductrice ne rend pas compte de la réalité du rapport de force au sein du gouvernement provisoire. Ainsi, des hommes laïcs sont répertoriés dans la classe d'Arabes chiïtes, et aucun Kurde chiïte n'est membre du conseil.

68-Le détail de la composition du gouvernement provisoire est le suivant : les Arabes chiites ont gagné treize sièges: 1) Ahmed Chalabi, Congrès national Irakien 2) Abdel Aziz al-Hakim, Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak 3) Ibrahim al-Jafari, Parti islamique Dawa 4) Wael Abdul Latif, gouverneur de Bassorah 5) Iyad al-Alaoui, Entente National Irakienne 6) Mme Akila al-Hashimi, spécialiste des Affaires étrangères 7) Hamid Majid Mousa, Parti communiste irakien 8) Karim al-Mohammedaoui, chef de tribu 9) Ahmed al-Barrak, syndicat des avocats 10) Mouwafak al-Rabi, médecin 11) Ezzedine Salim, leader du mouvement islamique Dawa/Abdel Zara Othman, Dawa 12) Mohammed Bahr al-Ouloum, théologien 13) Mme Raja Habib al-Khuazzai, Directrice d'une maternité dans le sud du pays. Les Arabes sunnites ont gagné cinq sièges :

La composition du premier exécutif irakien⁶⁸ semble refléter les clivages ethniques et religieux, mais pas tribaux. Les administrateurs américains n'ont pas tenté de trouver un représentant de chaque région irakienne ou chaque tribu du pays et la tribu et la géographie n'ont pas été des critères pour la sélection des membres. Trois femmes ont été choisies pour siéger au Conseil. Tous les courants politiques sont représentés sauf les monarchistes et les nationalistes arabes. Si le conseil où six islamistes côtoient un communiste paraît hétéroclite, il est du moins plus représentatif que ne l'a été le régime de Saddam. Le nombre total des membres du conseil semble avoir été choisi avec une représentativité d'un siège pour un million.

Les Kurdes, eux, se veulent des partenaires à part entière. Leur nombre s'élève à cinq millions sur une population de vingt-cinq millions d'Irakiens : en somme ils représentent 20 % de la population. Le ratio est respecté au Conseil de gouvernement provisoire : ils sont cinq sur vingt-cinq. Mais leur poids symbolique devra être pris en compte, sans demi-mesure, autant que le poids démographique. Le réveil des chiites, libres de revendiquer un rôle politique proportionnel à leur poids démographique, indique que le pouvoir reconnu à la majorité a peu de chance d'assurer la paix civile si les minorités kurde ou sunnite tombent dans la marginalisation.

Pouvoirs du conseil : Les pouvoirs de ce premier

conseil politique vont de la nomination ou la révocation de ministres intérimaires, de la présentation de projets, de la représentation irakienne dans certaines instances régionales et internationales par la désignation de diplomates, à la formation d'une commission constitutionnelle pour la préparation d'un référendum sur une nouvelle constitution, qui devrait être ratifiée ensuite avant la tenue d'élections et la nomination d'un gouvernement légitime. Cela impliquerait un recensement, une nouvelle liste d'électeurs, une nouvelle loi d'élections.

Présidence du conseil : Le Conseil présidentiel a été choisi par le Conseil de gouvernement transitoire le 29 juillet. Il compte neuf membres : cinq chiites, deux sunnites et deux Kurdes. Chacune de ces neuf personnes préside le Conseil durant un mois. Les cinq chiites membres de la présidence tournante sont Iyad al-Alaoui (ENI), Ahmed Chalabi (CNI), Abdel Aziz al-Hakim, (ASRII), Ibrahim al-Jaafari (Dawa), et Mohammed Bahr al-Ouloum (dignitaire libéral). Les deux sunnites sont Adnan Pachachi (ancien ministre des Affaires étrangères) et Mohsen Abdel Hamid (Parti islamique). Les deux Kurdes sont Massoud Barzani (PDK) et Jalal Talabani (UPK). Les neuf membres de la présidence tournante exercent leurs fonctions selon l'ordre alphabétique (le prénom prévaut en Irak). Ainsi, le premier président du Conseil a été Ibrahim al-Jaafari, porte-parole du Parti chiite irakien Dawa.

- 1) Naser Chaderchi, Parti national démocratique
- 2) Adnan Pachachi, groupe démocratique indépendant
- 3) Ghazi al-Yawer, membre de la tribu Chammar
- 4) Mohsen Abdel Hamid, Parti islamique irakien
- 5) Samir Shakir Mahmoud, entrepreneur. Les Kurdes sont représentés par cinq membres : 1) Jalal Talabani, Union patriotique du Kurdistan
- 2) Massoud Barzani, Parti démocratique du Kurdistan
- 3) Salaheddine Baheddine, Union islamique du Kurdistan
- 4) Mahmoud Othman, médecin et indépendant
- 5) Dara Nourildin, juge et islamiste. Les chrétiens ont un siège: Younadem Yousif Kanna, Mouvement démocratique assyrien. Les Turcomans ont un siège : Mme Songul Habib Omar, ingénieur-enseignante, membre du Front turcoman irakien.

69-L'attribution des vingt autres ministères est comme ci-dessous :

1) le Pétrole : Mohammed Bahr al-Ouloum, chiite 2) les Finances : Kamil Moubdir al-Gailani, sunnite 3) l'Intérieur : Nouri al-Badran, chiite 4) le Commerce : Ali Allaoui, chiite 5) les Communications : Haïdar al-Ebani, chiite 6) la Construction et le Logement: Bayan Bakir Soulagh, chiite 7) la Plannification : Mehdi al-Hafid, chiite 8) l'Éducation : Alahadin Abdoul-Sahib al-Alouan, chiite 9) l'Éducation supérieure : Zeyad Abdoul-Razzaq Mohammed Aswad, sunnite 10) la Culture : Moufid Mohammed Jawad al-Jazaeri, chiite 11) les Droits de l'Homme : Abdoul-Baset Turki, sunnite 12) l'Agriculture : Abdoul-Amir Rahima al-Abboud, chiite 13) les Transports : Behnam Zaya Boulos, chrétien 14) la Jeunesse et les sports : Ali Faek al-Ghadban, chiite 15) la Santé : Khoudayer Abbas, chiite

Premières décisions : en plus de la nomination de neuf présidents, les membres du conseil ont travaillé sur l'établissement des ministères-clés et la commission préparatoire à la rédaction de la Constitution. Le 6 août, le Conseil de gouvernement transitoire irakien a opté pour la création de vingt-cinq ministères contre dix-neuf dans le gouvernement précédent de Saddam Hussein. Tous ces ministères sont responsables devant le Conseil du gouvernement provisoire.

L'annonce des membres du premier cabinet de l'après-Saddam a été faite le 1er septembre. Des portefeuilles-clés ont été attribués aux Kurdes : l'Industrie à Mohammed Tawfiq, les Ressources hydrauliques à Latif Rashid, les Travaux publics à Nasrin Sidek Berwari, l'unique femme ministre, l'Environnement à Abdul-Rahman Sidek Karim, et surtout les Affaires étrangères à Hoshyar Zebari.⁶⁹

PERSPECTIVES POLITIQUES

La feuille de route pour l'Irak indique une orientation politique vers la création d'un Irak fédéral et démocratique, comme le souhaitent les leaders kurdes. Avant de jauger les chances de réussite d'un tel projet ainsi que les enjeux pour les Kurdes et leur rôle dans ce projet, un examen des deux adjectifs qualificatifs du pays s'impose de prime abord.

« Celui qui veut dire quelque chose se lève et

parle ». Telle est la formule qui signe l'acte de naissance de la démocratie. Jean-François Deniau conçoit la démocratie comme une respiration et estime qu'il n'existe pas de manuel de démocratie car toute définition en est une. Comment procéder alors pour installer un tel système politique après une dictature ? Si un manuel de démocratie existait, il inclurait pourtant quelques ingrédients de base : des élections au suffrage universel, la pluralité des partis, le respect des minorités.

Le fédéralisme offre un système politique dans lequel les régions bénéficient d'une certaine autonomie et de la redistribution équitable des ressources du gouvernement central. La question est de savoir quel fédéralisme est prévu par la Coalition et quel fédéralisme les Irakiens sont prêts à accepter : ethnique ou régional ? Certains analystes considèrent qu'une des meilleures façons de donner une chance de succès au système fédéral serait de ne pas créer uniquement trois unités fédérales fondées sur des clivages ethnico-religieux : un Nord kurde, un Centre sunnite et un Sud chiite, ce qui entraînerait une accentuation des divisions actuelles pouvant conduire au nettoyage ethnique. Ces mêmes analystes considèrent qu'une meilleure option serait de garder la structure actuelle irakienne partageant le pays en dix-huit unités. Chaque unité aurait le pouvoir d'élire un gouvernement local et d'envoyer des représentants au Parlement. Ce système permettrait une représentation régionale, et un meilleur contrôle

16) la Justice: Hashim Abdoul-Rahman al-Shibli, sunnite 17) les Sciences et la Technologie: Rashad Mandan Omar, Turcoman 18) le Travail et les Affaires sociales : Sami Azara al-Majoun, chiite 19) l'Electricité : Ayham al-Samarrai, sunnite 20) l'Immigration et les réfugiés : Mohammed Jassem Khoudayer, chiite.

Ces deux listes ont été compilées à partir des sites Internet de *Kurdishmedia*, du *Kurdistan Observer*, du PUK et de la BBC. Les sources citées ne semblent pas avoir suivi de règles consensuelles dans la transcription des noms propres en alphabet latin.

du pouvoir central. Mais il est difficile d'imaginer que les Kurdes acquiesceraient à cette variante géographique du fédéralisme. La question essentielle est bien de cerner les intentions américaines en Irak : fonder une fédération ou un État-nation à l'heure où le pays est sans État et peut-être même sans nation ? Lorsque les Anglais ont créé de but en blanc l'État irakien dans les années 1920 pour tenir les promesses faites au Chérif de La Mecque et asseoir leur hégémonie sur la région, la nation irakienne n'existait pas. Les clivages ethnico-religieux apparaissent comme une superposition d'identités religieuses héritées de l'Empire ottoman et des identités nationales avec l'avènement du nouvel État irakien. L'Irak semble prisonnier de son histoire. Les peuples irakiens désirent-ils vraiment vivre ensemble ? L'obligation historique et frontalière les contraint à la cohabitation. Les Américains vont-ils réussir là où les Anglais ont échoué ? La population irakienne a été longtemps privée de son identité collective, si elle en a jamais eu une, et doit se la réapproprier ainsi que cet espace public qui était le monopole de l'État autoritaire. Olivier Roy pense que le nationalisme existe en Irak. La volonté de procéder à une construction nationale sera-t-elle le ciment de l'identité irakienne ? Le fédéralisme offre la meilleure option de représentativité de cette « nation hétéroclite ». Comment construire alors un Irak fédéral et démocratique ? La démocratie est vieille comme la Grèce. Mais cet idéal politique qui a traversé les siècles et les cultures depuis sa genèse à Athènes, est-il applicable en Irak ? La greffe démocratique prendra-t-elle ? Est-il juste et utile d'appliquer des concepts occidentaux en des lieux autres ? Les chances de réussite de ce projet sont cependant mesurables à travers les facteurs de démocratisation. C'est pourquoi l'instauration de la démocratie ainsi que celle de la sécurité sont les deux priorités de Bremer. Les facteurs susceptibles de faciliter l'installation de la démocratie sont multiples. D'une part, la monarchie hachémite qui régna de 1921 à 1958, adopta un système monarchique parlementaire similaire à celui de son pays mandataire, la Grande-Bretagne, même s'il est indéniable que l'histoire politique moder-

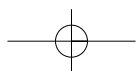
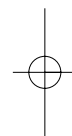
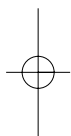
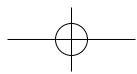
ne de l'Irak est jalonnée d'autoritarisme. D'autre part, la capacité des nouvelles institutions politiques à prendre en considération la configuration sociale et communale unique du pays sera significative. Un autre facteur : la création de garde-fous de la démocratie. Les institutions établies devraient préserver la démocratie quelle que soit la personnalité politique des dirigeants et empêcher que les extrémistes ne puissent accéder au pouvoir et amender ou annuler la Constitution. Trop souvent au Moyen-Orient, le message politique ne dépasse pas le charisme du leader et par conséquent il est de coutume d'assister à des passations de pouvoir de père en fils, d'ordre monarchique ou presque, comme en Syrie ou en Irak. Pour ce qui est du choix de la présidence, le Conseil des Vingt-cinq semble vouloir s'orienter vers une collégiale, un peu comme les triumvirats romain ou bosniaque, et se détacher du modèle moyen-oriental de la présidence unique et forte qui combine souvent les pouvoirs du chef d'État et du chef du gouvernement, ce qui est un facteur de corruption. Au cas où le pays opterait pour un système présidentiel faible avec un exécutif divisé entre le président et le premier ministre, la question consiste alors à savoir si le choix du président doit être direct ou indirect. En Irak où 60 % de la population est chiite, les élections directes feraient venir à la présidence un chiite soucieux de favoriser le développement du sud du pays et adopter un système politique théocratique. La démocratisation pourrait aussi, selon les Américains, être renforcée par une classe moyenne dont le rôle serait important dans le développement d'une société civile, nécessaire à toute démocratie. Autre mesure de démocratisation : l'inculcation par l'éducation d'habitudes démocratiques. Le Kurdistan, fort de douze ans de liberté, pourrait être considéré comme une référence locale de démocratisation pour tout le pays.

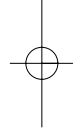
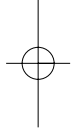
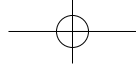
Au-delà de ce rôle clé au sein du nouvel Irak, le Kurdistan sera-t-il mieux loti au sein d'un Irak fédéral et démocratique, qu'il ne l'a été la décennie précédente, dans une quasi-indépendance, avec ses propres ministères et

institutions ? Un peuple peut-il vivre en toute sécurité sous un toit fédéral ou sous un toit étatique ? Avant la guerre, le Kurdistan existait presque comme un État à part entière, pas un État de droit certes, mais un État de fait, un État tout de même : exemple atypique dans le droit international, un État dans un État. Mais le Kurdistan sera-t-il encore ? Le temps le dira. Si le pari du fédéralisme, que certains Québécois qualifient de phase transitoire devant aboutir à l'indépendance, devient le pari gagnant, alors le Kurdistan bénéficiera d'un partage plus juste des ressources irakiennes, et de frontières moins étouffantes. De toute évidence, le statu quo ne pouvait durer.

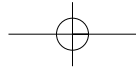
Un travail titanesque revient aux leaders irakiens, et donc kurdes : reconstruire en quelques mois sur les ruines d'un tiers de siècle de dictature, un système démocratique, dépasser tous les clivages, relancer l'économie et rétablir la sécurité. La population jugera le Conseil de gouvernement provisoire surtout à travers l'amélioration de son quotidien. Les nouveaux dirigeants devront être à l'écoute de sa souffrance longtemps ignorée. Parce qu'il y a pire que la souffrance : le silence de la souffrance. Difficile de faire un deuil tant que la douleur n'est pas entendue. Si des peuples luttent pour la reconnaissance d'un génocide, c'est que les stèles commémoratives ont pour fonction de dépasser ce trauma. Alors que le « pharmakon » ou celui qui devrait personnifier la « victime expiatoire » du régime déchu vient d'être arrêté, il incombe aussi à la communauté internationale d'entendre cette souffrance pour permettre une catharsis collective, à défaut d'un vrai soutien médical à ceux qui, souffrant du syndrome d'Halabja, s'éteignent à vingt ans d'une crise cardiaque sur un campus du Kurdistan.

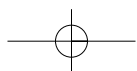
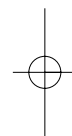
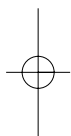
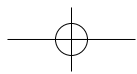
Novembre 2003





document - archives

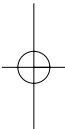
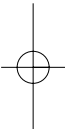






Accord du cessez-le-feu du 29 juin 1966

dit « Programme du gouvernement pour la reconnaissance
des droits nationaux du peuple kurde »



La chute du régime de Saddam Hussein transforme radicalement la donne de la question kurde en Irak. Tout en consolidant l'autonomie du Kurdistan, elle « ré-irakise » les acteurs politiques kurdes et les propulse au-devant de la scène irakienne. À ce titre, les partis et personnalités politiques kurdes sont désormais responsables d'un double destin : celui des Kurdes et celui de l'ensemble des Irakiens.

Force est cependant d'admettre que l'avenir de l'Irak est incertain. La tyrannie de Saddam Hussein, qui fragilisa considérablement la société irakienne et détruisit toute représentation légitime et tout mécanisme de consensus social, pèsera encore longtemps sur l'évolution du pays. Ces incertitudes hypothèquent aussi l'avenir des Kurdes irakiens. L'acceptation par le futur pouvoir central à Bagdad du statut fédéral que le Parlement kurde avait adop-

Hamit
BOZARSLAN
Paris

té en 1992 semble conditionner le maintien même du Kurdistan au sein de l'Irak. La quasi-totalité de l'ancienne opposition irakienne s'est exprimée, à plusieurs reprises, en faveur de cette solution. Rien n'indique cependant qu'un nouveau pouvoir « musclé », qui pourrait voir le jour dans le pays, se sentirait lié par cet engagement qui, en soi, n'est pas synonyme de reconnaissance juridique.

La nouvelle situation en Irak offre aux Études kurdes l'occasion de revenir en arrière et de republier deux documents datant respectivement de 1964 et de 1966 sur le statut des Kurdes en Irak. Le premier, reproduit ici sans commentaire et à titre comparatif, une déclaration présidentielle. Le deuxième : « *Le Programme du gouvernement sur la reconnaissance des droits nationaux du peuple kurde* », fut officiellement proclamé par le premier ministre irakien, Abd al-Rahman al-Bazzaz.

Avant de présenter ce deuxième document, il convient de rendre hommage à son auteur, homme politique qui voulait libérer l'Irak des passions nationalistes et « révolutionnaires » de ses militaires au pouvoir et de ses ba'athistes dans l'opposition.⁷⁰ Né à Bagdad en 1913, ancien doyen de la Faculté de Droit de cette ville, puis secrétaire général de l'OPEP, Bazzaz représentait un certain Irak où la société disposait encore d'une autonomie par rapport à l'État et où le mot « justice » avait encore un sens.⁷¹ Comme nombre d'intellectuels de son époque,

70-Cf. H. Batatu,
*The Old Social
Classes and the
Revolutionary
Movements of Iraq.
A Study of Iraq's
Old Landed and
Commercial Classes
and of its
Communists,
Ba'athists, and Free
Officers*, Princeton,
Princeton University
Press, 1989, pp:
1044-45; 1062-67.

71-Cf. S. Zubaida,
« Grandeur et déca-
dence de la société
civile irakienne », in
H. Dawod & H.
Bozarslan (dir.), *La
société irakienne.
Communautés, pou-
voirs et violences*,
Paris, Karthala,
2003, pp. 47-61.

72-Cité par
M. Barzani (trad. de
l'arabe, par V. Ince),
*Barzani ve Kürt
Ulusal Özgürlük
Hareketi*, Istanbul,
Doz Yayınları,
2003, p. 560.

Bazzaz était également un nationaliste arabe, mais son nationalisme, qui s'inscrivait dans une tradition culturaliste, n'avait rien en commun avec le darwinisme social de Michel Aflaq et d'une certaine élite ba'athiste. Comme nombre d'intellectuels de son époque, Bazzaz avait également trouvé dans le socialisme une syntaxe d'espoir, mais son « socialisme judiciaire », que d'aucuns taxaient de conservateur, était à l'antipode de celui des « révolutionnaires » qui érigeaient les échafauds pour se maintenir au pouvoir. Enfin, c'était un patriote irakien, mais son patriotisme n'était pas synonyme de négation du pluralisme de sa société. Ainsi, il a pu affirmer sans embarras que les Kurdes irakiens faisaient partie de « la grande nation kurde » et qu'ils avaient conscience de « leur identité nationale » : *« Accepter que les Arabes, les Turcs et les Iraniens, voisins des Kurdes, ont le droit de disposer de leurs identités nationales, affirmer leurs caractéristiques nationales et se battre pour réaliser leurs objectifs nationaux et refuser ce même droit aux Kurdes, leurs voisins et leurs citoyens, est incompatible avec l'équité et la justice »*, disait-il.⁷²

Le 21 novembre 1965, Bazzaz est nommé premier ministre d'Irak, pays devenu le théâtre de soubresauts depuis le coup d'État de 1958. Le général Abd al-Salam Aref, qui avait lui-même pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État, avait trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère en avril 1965. Le nouveau président Abd al-Rahman Aref, frère de Abd al-Salam, accusé d'avoir trahi la cause panarabe, était menacé par de nouvelles tentatives putschistes.

Bazzaz, le premier civil à occuper ce poste depuis 1958, souhaitait sortir l'Irak de cette instabilité en instaurant un pouvoir civil, un réel parlementarisme et les libertés publiques. Il envisageait d'arrêter la politique des nationalisations qui s'était avérée désastreuse pour l'économie. De même, il s'efforçait de marginaliser l'armée et de réduire son budget qui était monté en flèche depuis 1958. Enfin, depuis le début de l'insurrection de

Mollah Mustafa Barzani, en 1961, la question kurde se posait de nouveau dans toute sa gravité. Les combats de 1965 et 1966 s'étaient soldés par de très lourdes pertes au sein de l'armée irakienne et interdisait la poursuite de la répression militaire. La recherche d'une solution négociée à cette question et la volonté de réduire le poids de l'armée dans la vie politique allaient d'ailleurs de pair, les opérations militaires contre le mouvement de Barzani constituant, selon Charles Tripp, la principale justification des dépenses du ministère de la Défense.⁷³

Comme le montre le premier document, que nous publions dans la traduction de Jean-Pierre Viennot,⁷⁴ Abd-al Salem Aref semble avoir été conscient de la nécessité d'une solution politique à la question kurde. Bazzaz était décidé à aller plus loin que le président défunt. Ainsi, le 15 juin 1966, ses émissaires rencontrèrent Barzani qui le jour même décréta un cessez-le-feu. Et deux semaines après, le 29 juin, Bazzaz lisait à la télévision son fameux « *Programme du gouvernement sur la reconnaissance des droits nationaux du peuple kurde* », que nous reproduisons ici tel qu'il fut publié par Ismet Chérif Vanly en 1970.⁷⁵

Le programme étonnera sans doute les observateurs actuels de la question kurde en Irak par sa modestie : la reconnaissance du fait kurde, l'acceptation de la langue kurde comme la deuxième langue officielle du pays, la restauration de la vie parlementaire et

73-Ch. Tripp, *A History of Iraq*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 188.

74-J.-P. Viennot, *Contribution à l'étude de la sociologie et de l'histoire du mouvement national kurde (1920 à nos jours)*, thèse de 3ème cycle présentée sous la direction de M. Rodinson, Paris, EPHE, 1969, pp. 143-144.

75-I. C. Vanly, *Le Kurdistan irakien entité nationale. Etude de la Révolution de 1961*, Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1970, pp. 379-380.

76- J.-P. Viennot, *op.cit.* pp. 196-211.

des libertés publiques, la participation des Kurdes à l'administration centrale, la nomination, en priorité, des fonctionnaires kurdes au Kurdistan, reconnaissance des combattants kurdes comme « une force gouvernementale » avant leur retour à la vie civile et enfin, constitution d'un nouveau liwa du Kurdistan, autrement dit, d'une région autonome qui n'ose pas encore dire son nom.

Il faut cependant évaluer cette déclaration d'une part dans son contexte, d'autre part en relation avec l'évolution ultérieure de l'Irak. Dans les conditions de 1966, ce « Programme », qui ne constituait que la base des négociations à venir, était assurément audacieux. De plus, par sa volonté de doter l'Irak d'un régime parlementaire, il constituait une rupture avec la logique d'intervention militaire et/ou les projets unanimistes qui marquaient aussi bien l'armée irakienne que le Parti Ba'ath

Ce programme suscita des réactions très vives au sein des militaires irakiens et de leur porte-parole, le ministre de la Défense, le général Uqayli qui s'y opposa farouchement. Les nationalistes arabes exprimèrent aussi leur hostilité. Ainsi, dans un long document intitulé « Communiqué de la direction régionale (syrienne) du Parti Ba'ath sur la question kurde en Irak » (28 juillet 1966), également traduit par Viennot,⁷⁶ le Ba'ath syrien accusa Bazzaz de trahison.

Selon le Parti Ba'ath irakien « la question kurde était devenue manifestement l'une des plus graves qui menacent la patrie arabe, à savoir la rébellion séparatiste du Nord de l'Irak, dont le récent communiqué de Bazzaz est venu consacrer officiellement l'existence sur le dos des masses travailleuses de la patrie arabe, en divisant l'unité patriotique du peuple irakien ».

Selon le Parti Ba'ath syrien, Bazzaz non seulement représentait « les réac-

tionnaires, les féodaux et les bourgeois et les revenants de l'ère déchuée », mais il offrait « un blanc-seing à la réaction kurde et arabe » et « récompensait, bénissait et consacrait {la rébellion} comme légitime et naturelle ».

Le coup de grâce vint du président Abd al-Rahman Aref lui-même qui déclara : « aucune autonomie ne sera accordée aux Kurdes » avant d'ajouter : « le gouvernement n'envisagea à aucun moment de négocier avec les rebelles ». ⁷⁷ Abd al-Rahman Bazzaz, démis de ses fonctions le 9 août, fut remplacé par Najî Talib, un militaire.

Deux ans après, le Ba'ath qui renversait Aref déclarait son intention d'appliquer le « Programme » de Bazzaz. Ce n'était ni la première, ni la plus grande concession que Hasan al-Bakr, président ba'athiste de l'Irak, et Saddam Hussein, l'homme fort du régime, faisaient aux Kurdes. À ces largesses, dictées par les contraintes du moment, allait rapidement se substituer une politique de destruction massive.

Quant à Bazzaz, il fut arrêté dès le début du règne ba'athiste. Accusé d'espionnage, il fut arrêté, torturé et condamné en 1969 à quatorze ans de prison. ⁷⁸ Il décéda en 1973.

77- D. McDowell,
*A Modern History
of the Kurds*,
Londres, I.B.
Tauris, 1996, p. 318.

78-S.K. Abursih,
*Saddam Hussein.
The Politics of
Revenge*, New York,
Bloomsbury, 2000,
p.85; S. al-Khalil,
*Irak. La machine
infernale, politique
de l'Irak moderne*,
Paris, JCL, 1991, p.
314.

ACCORD DU CESSEZ-LE-FEU DU 29 JUIN 1966
dit
**Programme du gouvernement pour
la reconnaissance des droits nationaux du peuple kurde**

Clauses publiques

Préambule:

Désireux de mettre fin à la situation anormale prévalant dans le Nord de la patrie (...), de sauvegarder l'intégrité territoriale irakienne et réaliser l'unité nationale;

Confirmant les liens fraternels existant effectivement entre les Arabes et les Kurdes, qui exigent d'eux de travailler sans relâche pour le bien de leur patrie commune, le Gouvernement proclame le programme ci-dessous et en même temps s'engage solennellement à s'y conformer, à l'appliquer dans sa lettre et son esprit, dans le plus bref délai possible:

Point 1. Le Gouvernement a reconnu d'une façon formelle la nationalité kurde dans la Constitution provisoire; il est prêt à confirmer cette reconnaissance et à l'éclaircir dans la Constitution définitive, de sorte que soient reconnus sans équivoque aucune l'existence de la nationalité kurde et les droits nationaux kurdes dans le cadre d'une même patrie irakienne comprenant deux nationalités principales, les Arabes et les Kurdes, et que Arabes et Kurdes jouissent de droits et de devoirs égaux.

Point 2. Le Gouvernement est prêt à donner à cette vérité absolue une existence effective par l'entremise de la loi en préparation sur les « mouhafazats » (provinces), sur la base de décentralisation (...). Les affaires de l'enseignement, de la santé publique, les questions municipales, locales et autres, seront du ressort des « mouhafazats ».

Point 3. Il est naturel que le Gouvernement reconnaisse le kurde, avec l'arabe, comme langue officielle dans les régions à majorité kurde, et comme la langue d'enseignement, avec l'arabe, dans les limites qui seront fixées par la loi et par les conseils des « mouhafazats ».

Point 4. Le Gouvernement est décidé à organiser des élections législatives (...). Les Kurdes seront représentés dans la future assemblée en proportion de leur nombre.

Point 5. Les Kurdes partageront avec leurs frères arabes les fonctions publiques dans la même proportion, dans les domaines administratif, judiciaire, diplomatique et militaire.

Point 6. Des étudiants kurdes recevront des bourses et seront envoyés à l'étranger. L'Université de Bagdad s'intéressera davantage à l'enseignement de la langue kurde et de sa littérature, à l'héritage culturel et la civilisation kurde; elle s'efforcera d'ouvrir des sections dans le Nord dès que possible.

Point 7. Il est naturel que les fonctionnaires locaux soient autant que possible des Kurdes dans les départements et les régions kurdes (...).

Point 8. La vie parlementaire s'accompagnera de la parution de certaines formations politiques et de la liberté de presse; les Kurdes jouiront de ces libertés dans les limites de la loi. Ils pourront publier leur presse politique et littéraire en kurde ou en arabe, ou dans les deux langues, selon leurs désirs.

Point 9. a) Quand les actes de violence auront pris fin, une amnistie générale sera proclamée en faveur de tous ceux qui ont pris part aux événements du Nord;

b) Les fonctionnaires et employés kurdes retourneront à leurs anciens postes;

c) Les ouvriers révoqués retrouveront leur travail.

Point 10. Les membres des forces armées doivent retourner à leurs unités d'origine dans un délai de deux mois à partir de cette proclamation:

a) Ceux de l'armée à l'armée, avec leurs armes;

b) Ceux de la police à la police, avec leurs armes;

c) Quant aux autres qui portent les armes, ils seront considérés comme une force gouvernementale jusqu'à ce que le Gouvernement puisse leur trouver du travail et assurer leur retour à la vie normale, contre quoi ils livreront leurs armes au Gouvernement, conformément à un accord entre les parties concernées;

d) Quant aux «Cavaliers» (mercenaires du Gouvernement), ils retourneront chez eux après le rétablissement de la sécurité, et leurs armes seront alors prises par le Gouvernement.

Point 11. Les sommes dépensées actuellement pour faire face aux actes de violence et d'autres sommes dépensées inutilement seront consacrées à la reconstruction du Nord (...) et à dédommager les victimes des événements (...).

Point 12. Le Gouvernement s'efforcera de réinstaller dans leurs régions d'origine toutes les personnes et tous les groupes qui ont dû les abandonner (...).

Clauses secrètes:

Point 1. Le Gouvernement accepte de créer un nouveau « liwa » (département) appelé le liwa de Dehok, qui sera composé des « kazas » et des régions kurdes de l'actuel liwa de Mossoul.

Point 2. Le Gouvernement libérera tous les prisonniers politiques en Irak.

Point 3. Le Gouvernement promet de légaliser le Parti démocrate du Kurdistan. (Archives, trad. de l'arabe.)

Proclamation officielle du cessez-le-feu (10 février 1964)

Communiqué du gouvernement irakien diffusé par Radio-Bagdad

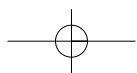
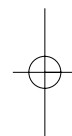
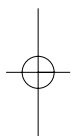
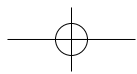
«Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,
Compte tenu des impératifs de l'intérêt général et par suite de l'accueil favorable manifesté par nos frères les Kurdes à l'appel de Molla Moustafa Barzani, désireux de voir la vie reprendre son cours normal dans la partie Nord de notre patrie bien-aimée et de mettre définitivement un terme aux manoeuvres de l'impérialisme et de ses suppôts, des profiteurs et des pêcheurs en eau trouble, désireux d'autre part, d'arrêter l'effusion du sang innocent et de sauvegarder les intérêts supérieurs de la patrie, nous avons décidé ce qui suit :

1/ Reconnaissance des droits nationaux de nos frères les Kurdes, au sein du peuple irakien, dans une unité nationale fraternelle, reconnaissance qui sera insérée dans la Constitution provisoire;

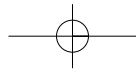
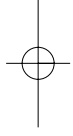
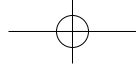
2/ Libération de toutes les personnes détenues, arrêtées ou condamnées du fait des événements du Nord; proclamation de l'amnistie générale et levée de la saisie des biens mobiliers ou immobiliers précédemment mis sous séquestre;

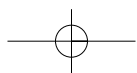
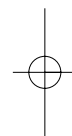
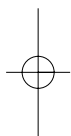
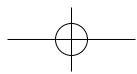
- 3/** Retour de l'administration locale dans les régions du Nord,;
- 4/** Réintégration des fonctionnaires et employés destitués;
- 5/** Levée des restrictions imposées à la circulation des produits d'approvisionnement
- 6/** Commencer sur-le-champ la reconstruction de la région Nord et former pour cela des commissions chargées d'aplanir les difficultés qui pourraient s'opposer à la réalisation de cet objectif, en échappant aux méthodes routinières et en prenant soin d'indemniser ceux qui ont subi des dommages;
- 7/** Indemnisation équitable des propriétaires dont les terres ont été inondées par les eaux des barrages de Dûkan et Darbandi Khân;
- 8/** Les mesures nécessaires seront prises pour assurer le retour de la sécurité et de la stabilité dans la région Nord; nous invitons nos frères les Kurdes à reprendre leur vie normale et les mettons en garde contre les complots de l'impérialisme et de ses valets. Qu'ils sachent que nous ferons en sorte que soient garantis leurs droits légitimes, à l'égal des autres citoyens de la République irakienne Dieu est derrière nos résolutions !
- 9/** Tous les ministères intéressés devront publier les décrets et donner les ordres et instructions propres à assurer l'exécution des décisions contenues dans le présent communiqué.»

Signé : Al-Mushîr al-Rukn Abd-ul-Salâm Mohammad 'Aref (Maréchal
Chef d'état-major)



comptes rendus



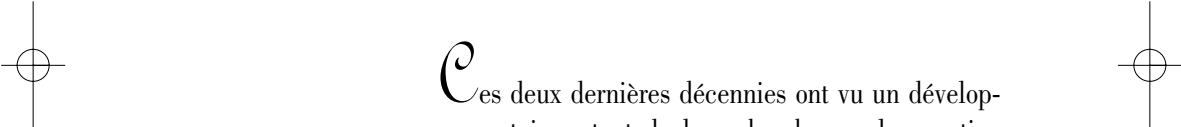




Les Kurdes de Syrie

Congrès de Berlin des 22 et 23 mars 2003

organisé par le Centre européen d'études kurdes et
la Société berlinoise pour l'avancement des études kurdes (BGFK)



Ces deux dernières décennies ont vu un développement important de la recherche sur la question kurde en Turquie et en Irak. Des études poussées ont été entreprises sur divers aspects historiques et politiques. Dans la diaspora européenne, de nombreux ateliers, congrès, conférences, ont été organisés concernant surtout les Kurdes en Turquie et en Irak. Enfin, et ce n'est pas le moins important, depuis 1991, plusieurs maisons d'édition littéraire ont été créées au Kurdistan irakien, qui publient des ouvrages d'histoire et de littérature, ainsi que des ouvrages sur la langue kurde. Mais la recherche sur les Kurdes en Syrie est particulièrement pauvre. En raison d'obstacles politiques, il n'est toujours pas possible aux chercheurs européens et étrangers de mener des recherches de terrain et les auteurs qui vivent en Syrie ne peuvent exprimer leur opinion sur des problèmes controversés, comme la question kurde, sans

Eva
SAVELSBERG
Berlin



risquer l'emprisonnement et la torture. À quoi s'ajoute l'absence de mouvement politique armé dans la partie syrienne du Kurdistan (les Kurdes de Syrie ont eu tendance à soutenir les mouvements en Irak et en Turquie), ce qui rend les Kurdes de Syrie moins « attractifs » pour beaucoup de chercheurs comme pour certaines fractions du mouvement de solidarité [avec les peuples opprimés NdT.]

Les 22 et 23 mars 2003 s'est tenu à Berlin ce qui fut sans doute le premier Congrès international des Kurdes en Syrie. Ce congrès a été organisé par le Centre européen d'études kurdes et la Société berlinoise pour l'avancement des études kurdes (BGKF). Le BGKF est un institut de recherche privé qui encourage la recherche interdisciplinaire sur les Kurdes dans la diaspora et dans les pays d'origine. Depuis 1993, elle a organisé tout un ensemble de conférences, de congrès et d'ateliers. Et depuis 1997, la revue *Kurdologie* publie des recueils d'articles, des monographies et des bibliographies critiques. En 2001, paraissait la première livraison de la revue interdisciplinaire *Kurdische Studien*. Environ 150 personnes, allemandes et kurdes, originaires principalement de Syrie et de Turquie, ont participé activement au congrès sur les Kurdes de Syrie qui s'est ouvert sous la crainte d'une invasion du Kurdistan d'Irak par la Turquie et le début de la guerre contre le régime de Saddam.

La première intervention fut celle du Dr. Stefan Winter (Erfurt) qui a fait le point sur les informations dont on dispose sur les confédérations tribales kurdes telles qu'elles apparaissent dans les documents de l'administration ottomane du 18^{ème} siècle. Ces documents traitent principalement des questions de repeuplement, des stratégies de pacification envers les tribus rebelles et des taxes imposées aux chefs tribaux.

Cette conférence fut suivie d'une séance consacrée aux Kurdes sous le mandat français. Eva Savelsberg a présenté une analyse détaillée du mou-

vement kurdo-chrétien dans la Haute-Djézireh entre 1932 et 1939. Les revendications principales à l'époque étaient un statut d'autonomie pour la Haute-Djézireh, l'emploi de Kurdes dans l'administration, la reconnaissance du kurde comme langue officielle et la création d'écoles kurdes. Mirella Galletti (Bologne) a traité des sources italiennes et catholiques concernant les Kurdes et les Assyriens de la Haute-Djézireh. entre 1920 et 1950. L'intervention de Jordi Tejel (Neuchâtel) s'est centrée sur l'influence du communisme sur le mouvement national kurde en Syrie et au Liban, en particulier sur le mouvement Khoybûn pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Le professeur Ferhad Ibrahim (Berlin) et Abdelbasid Sayda (Uppsala) se sont attachés aux relations qui ont existé entre la minorité kurde et le parti Ba'ath syrien. Kamuran Haco (Uppsala) a donné des précisions sur le développement des partis politiques en Syrie depuis 1957, la multiplicité des scissions est particulièrement impressionnante. Selim Biçuk (Hanovre) et Ruth Jüttner (Berlin) ont étudié la situation des Kurdes en Syrie sur le plan légal et en fonction des droits civiques, en s'attachant plus spécialement à la période qui a suivi l'accession au pouvoir de Bachar al-Assad. Tous deux concluent que la situation ne s'est pas améliorée, un exemple parmi d'autres étant le cas des « Kurdes apatrides ». Le recensement de 1962 dans le district de Hassaka a privé 120.000 Kurdes de leur citoyenneté, c'est-à-dire approximativement 20 % de la population kurde à l'époque. Selon l'UNHCR, le nombre de Kurdes apatrides s'est accru jusqu'à atteindre près de 200.000 aujourd'hui parce que les enfants n'ont pas le droit au statut de citoyen syrien. Par conséquent, ils sont privés des droits de tout citoyen comme le droit de vote mais aussi celui de posséder un bien, de diriger un commerce, d'avoir un passeport ou d'être employé par le gouvernement. Un autre exemple, tout à fait d'actualité, de la violation des droits civiques en Syrie, est la réaction de l'État syrien envers une manifestation pacifique qui s'est tenue devant le siège de

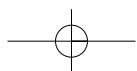
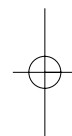
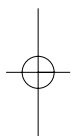
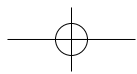
l'UNICEF à Damas le 25 juin 2003 (Journée mondiale de l'enfance). Près de 300 manifestants, dont des enfants, se sont rassemblés pour demander au gouvernement d'accorder les droits civiques et politiques à la population kurde de Syrie, y compris le droit à l'enseignement en langue kurde. La police et les forces de sécurité ont violemment dispersé la manifestation et plusieurs participants, tous Kurdes, ont été arrêtés et tenus au secret, sans inculpation.

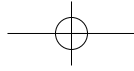
Le dimanche 23, quatre interventions ont été consacrées au rôle du soufisme kurde. Le Dr. Paul Pinto (Rio de Janeiro) a analysé l'influence du soufisme sur la formation d'une identité nationale kurde au nord de la Syrie. Pinto a souligné que le soufisme permet une « kurdification de l'Islam » mais qu'il conduit également à une fragmentation du discours national kurde parce que les cheikhs soufis s'intéressent plus aux contextes locaux qu'à la réalité nationale. Pinto a fait une description tellement détaillée et vivante du soufisme que l'auditoire lui a demandé de poursuivre alors même qu'il avait épuisé son temps. Les trois interventions qui ont suivi ont été beaucoup plus controversées. Le Dr. Annabelle Böttcher (Berlin) et le Dr. Leif Stenberg (Lund) se sont attachés à la vie et à la carrière politique du Cheikh Ahmad Kaftaru, d'origine partiellement kurde, de même qu'aux stratégies de pouvoir au sein de son ordre soufi. Le Dr. Andréas Christman (Manchester) a présenté une analyse de la traduction par le Sheikh al-Butî de l'épopée kurde *Mem û Zîn* en arabe qui aboutit à la conclusion que Butî a évacué le contenu nationaliste kurde du texte. Etant donné que tant Kaftaru que Butî travaillent en étroite collaboration avec le parti Baath au pouvoir, plusieurs participants se sont élevés contre le fait que des contributions portant sur des personnalités hostiles au mouvement national kurde figurent dans un congrès de kurdologie.

Lors de la dernière séance, Helîm Yûsiv (Berlin) a traité des nombreux périodiques kurdes publiés en Syrie. Il a commencé par *Hawar* qui reçut

le soutien des Français pendant leur mandat sur la Syrie, puis il a parlé des difficultés actuelles et en particulier de l'interdiction des publications en langue kurde imposée dès 1958 et toujours en vigueur. La dernière contribution fut celle de Sirwan Hecî Berko (Dortmund) qui a souligné l'importance de l'Internet pour les Kurdes de Syrie. Bien que le gouvernement en contrôle l'utilisation, le cyberspace offre de nombreuses possibilités d'acquérir des informations non censurées sur bien des sujets, en particulier politiques et facilite les contacts avec la diaspora. On peut dire que l'Internet joue un rôle important dans la construction d'une identité nationale kurde.

Le congrès a couvert de nombreux sujets et il a offert l'occasion de discuter les problèmes graves et pressants que connaissent les Kurdes en Syrie. Les interventions seront publiées par la BGFK dans la revue *Kurdologie*.



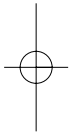


Hashem Ahmadzadeh

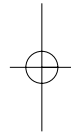
Nation and Novel: À Study of Persian and Kurdish Narrative

Discourse Acta Universitatis Upsaliensis,

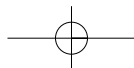
Studia Iranica Upsaliensia 6, 2003, 330pp., bibliographie, index



Pour la plupart des théoriciens et académiciens, le roman peut être considéré comme un phénomène moderne apparu dans les sociétés occidentales précisément lors de leur développement vers la modernité. Par conséquent, l'évolution du roman dans les nations en voie de développement serait liée à cette même évolution. Dans les nouveaux États-nations du Moyen-Orient, le genre romanesque (en langue nationale officielle) est découvert en général au moment où la modernité est souhaitée et poursuivie, au moins par un assez grand nombre dans les classes intellectuelles. Chez Benedict Anderson, les liens entre nation et roman sont devenus plus étroits vers la fin du XX^{ème} siècle. C'est dans ce cadre théorique que le livre de Hashem Ahmadzadeh fait l'analyse et la comparaison du roman persan, qui a évolué pendant tout le XX^{ème} siècle, et du roman kurde, dont le développement s'est déroulé en grande partie après la Deuxième Guerre mondiale. Les genres littéraires kurdes, et notamment ceux en prose, ont été très peu étudiés. Nous disposons de quelques essais sur la



Christine
ALLISON
Paris



nouvelle kurde, mais une étude sérieuse en langue occidentale sur le roman kurde est un événement assez rare et qui fait plaisir.

L'ouvrage se divise en sept chapitres : le premier se concentre sur le cadre théorique socioculturel et le deuxième sur les théories littéraires les plus importantes concernant la nature du roman et son évolution ; le troisième et le quatrième racontent le développement du roman persan (en Iran) puis du roman kurde ; le cinquième fait le résumé de cinq romans persans, en analysant brièvement leurs personnages et les questions d'identité, le sixième fait de même pour le roman kurde ; le septième traite des romans d'une façon plus générale, en comparant les ouvrages kurdes et persans.

Ce livre a pour base une thèse doctorale soutenue à l'Université d'Uppsala et son cadre théorique est bien défini. Il faut souligner que l'importance du public (iranien ou kurde) lisant régulièrement ces romans pourrait être relativisée. On peut citer d'autres formes de « discours narratif » - le feuilleton, par exemple - qui passionnent un plus grand public. Mais en dépit de la faiblesse du lectorat, l'existence même des romans en langue nationale peut avoir une valeur symbolique et rassurante pour ceux qui souhaitent une nation « moderne » et développée.

Hashem Ahmadzadeh explique ces positions théoriques. Il en utilise plusieurs, mais privilégie en fin de compte une position assez proche de la théorie de la réception développée par Stanley Fish. Il ne prétend pas que les liens entre roman et nation soient faciles à discerner, fait état du choix douloureux de cinq romans pour analyser toute une littérature, surtout pour le kurde dont le patrimoine culturel est fragmenté. Il a choisi de ne pas considérer les oeuvres des Kurdes écrites en langues étrangères, tels que les livres de Yachar Kemal ou de Selim Barakat et de ne choisir que des livres écrits dans les différents dialectes kurdes. Enfin, pour le persan, il a retenu : *Buf-e Kur* de Sadeq Hedayat, *Shazdeh Ehtejab* de Hushang

Golshiri, *Savushun* de Simin Daneshvar, *Hamsayeh* de Ahmad Mahmud, *Jay-e Khali-ye Soluch* de Mahmud Dowlatabadi ; pour le kurde, ses choix portent sur *Janî Gel* de Îbrahim Ehmed, *Shar* de Hisên ‘Arif, *Êwarey Perwane* de Bextiyar ‘Elî, *Guli Shorran* de ‘Eta Nehayî, et *Ronî mîna evînê, tarî mîna mirinê* de Mehmed Uzun.

Les chapitres 3 et 4 en particulier sont intéressants. Pour situer le roman persan, et ensuite le roman kurde, il décrit leur contexte, c’est-à-dire l’évolution de l’imprimerie, de l’édition, des journaux et des revues –tous ces véhicules de la prose narrative. Pour le persan, les mouvements littéraires et intellectuels du XX^{ème} siècle et le discours de la critique littéraire sont esquissés. Pour le kurde, tout est à débattre, de l’alphabet même aux moyens souvent clandestins de circulation de la prose kurde. Hashem Ahmadzadeh attire l’attention sur l’importance de la connaissance des autres littératures chez les écrivains kurdes, surtout des romans arabes, persans ou turcs, qui ont amené des influences très différentes. Les milieux où la langue kurde a agi pendant le XX^{ème} siècle ont déjà été décrits, mais M. Ahmadzadeh y ajoute des informations sur les activités littéraires kurdes, fournissant des listes très précieuses d’écrivains et d’ouvrages.

Pour les chapitres 5 et 6, la plupart des romans persans traités sont traduits en langues occidentales, ce qui n’est pas le cas pour les romans kurdes, et les lecteurs qui n’ont pas les moyens de lire ces romans en langue originale pourront donc découvrir, par exemple, la vision étonnante du pays des amoureux de *Êwarey Perwane* et la négation de l’identité nationale de *Ronî mîna evînê, tarî mîna mirinê*, qui a fait scandale en Turquie. Cependant le dernier chapitre, dédié à la discussion autour des romans et à leur comparaison des romans, aurait dû être plus longuement détaillé. On a sûrement raison de dire que le roman kurde est moins développé que le roman persan, il n’en reste pas moins que l’on bute sur le problème théorique de savoir si l’on parle de la qualité ou bien de la valeur littérai-

re dans le cadre d'une problématique où le roman est vu comme produit socioculture.

Dans ce dernier chapitre, on peut discerner, sinon quelques lacunes, du moins des sujets qui auraient dû être abordés plus en détail. Par exemple, le Kurdistan se trouve partout dans les romans kurdes - la recherche de la patrie, de l'identité individuelle et nationale sont de grands thèmes. Ce sont des idées qui sont moins fortes dans les romans persans analysés ici, à l'exception de *Savushun*, qui exprime les sentiments des Iraniens villageois envers les colonialistes britanniques. Cette différence est évidemment due au statut national de l'Iran, établi et accepté au niveau international. Mais on peut voir aussi des parallèles, notamment dans les relations parfois très étroites entre la nation et son territoire. On aurait peut-être pu comparer les émotions des Iraniens de *Savushun*, et de *Jay-e Khali-ye Soluch* (où les villageois perdent leurs terres à cause des forces modernisatrices) et celles des Kurdes (qui souffrent d'une vraie « topophilie », déjà diagnostiquée depuis quelque temps par les géographes). La position des femmes aurait pu être aussi discutée plus longuement. Hashem Ahmadzade souligne plusieurs fois la faiblesse des femmes dans les cinq romans kurdes. Si cette analyse est juste, il faudrait bien l'explicitier, puisque le discours nationaliste kurde – comme ces romans en général produits par des hommes – représentent la femme kurde comme forte, maligne, et même puissante. Quant à l'hypothèse d'Anderson, Hashem Ahmadzadeh trouve que le roman persan, moins concerné par le discours nationaliste à la fin du XX^{ème} siècle, s'y prête plus que le roman kurde, toujours très préoccupé de ce discours. Mais il faut avouer que les Kurdes, n'ayant pas d'État, ne constituent pas une nation typique.

Malgré donc un manque de développement dans la dernière analyse, cet ouvrage peut être salué comme une contribution importante aux études kurdes et comme un sujet d'études pour la littérature comparative.



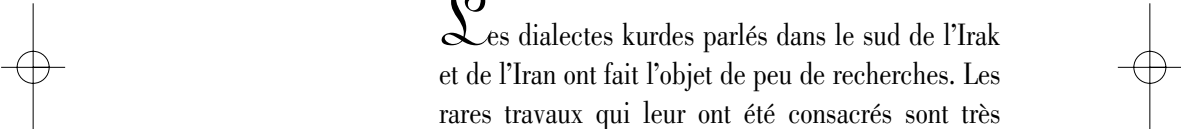


Ismail Kamandâr Fattah

Les dialectes kurdes méridionaux

Étude linguistique et dialectologique

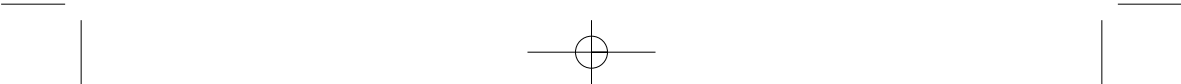
Collection Acta Iranica, éditions Peeters, Louvain, 2000, 919 p.



Les dialectes kurdes parlés dans le sud de l'Irak et de l'Iran ont fait l'objet de peu de recherches. Les rares travaux qui leur ont été consacrés sont très anciens (Oscar Mann, Major Soane et Robina au début du XX^{ème} siècle, Mackenzie et Minorsky dans les années 1940 et 1950). Les perspectives adoptées dans ces travaux furent plutôt ethnolinguistiques, cherchant à établir la parenté ou non de telle communauté au groupe kurde. Le poids et l'implication des orientalistes occidentaux dans ces recherches ont beaucoup pesé sur la construction des représentations et des clichés de l'appartenance ou non au groupe kurde, par exemple au sujet de la non-kurdicité des Lors, des Laks, des Gurâns et de leur inclusion dans le groupe iranien.

Salih
AKIN
Rouen

Le brillant ouvrage que vient de publier Ismail Kamandâr Fattah fournit pour la première fois des matériaux pour une réflexion d'ensemble sur les



grands problèmes de la dialectologie kurde et réunit aussi pour la première fois, dans une analyse linguistique globale, l'immense richesse dialectale des villes, villages et campagnes du sud du Kurdistan.

Même si l'auteur n'a pas négligé les facteurs sociolinguistiques dans son travail de description, la perspective adoptée dans *Les dialectes kurdes méridionaux. Étude linguistique et dialectologique* est celle d'une linguistique de description formelle des dialectes méridionaux kurdes.

L'ouvrage analyse au total 34 parlers kurdes, ainsi que la koinè qu'est le kurde fayli de Bagdad. Afin de ne pas ajouter à la confusion caractérisant les noms de ces parlers, l'auteur choisit de retenir le nom des localités pour désigner chaque parler étudié. Ainsi, pour les variantes du kurde méridional parlé en Iran, l'étude porte sur 28 localités : Bijâr, Qorwa, Kolyâi, Bilawâr, Dinawar, Sahana, Bisitûn/Shihr, Harsin, Pâyrawand, Kirmânshâh, Sanjâbi, Xâlesa, Shamshamal, Qasri Shirin, Sarpoli Zohâb, Harasam, Kalhor, Shwân, Ark(a)wâz, Sherwân, Shlâm, Sâlehâbâd/Rikâ, Bayray, Malikshây, Myaxâs, Mihrân, Kordali. Pour les variantes du kurde parlé en Irak, l'étude concerne les localités de Xânaqin, Mandili, Dushayx, Kaprât, Warmizyâr, Zurbâtiya, Kordali Ali al xarbi-Shayx Sa'ad et la koinè kurde fayli de Bagdad.

Dans ses analyses, l'auteur tente d'étudier, dans la mesure du possible, chaque variante ou spécificité sur un pied d'égalité, indépendamment du nombre de ses locuteurs. Sa démarche consiste à montrer la diversité dans l'unité des parlers kurdes du Sud, pour en finir avec une vision émiettée qui décrivait quelques éléments d'un parler kurde méridional par-ci, d'un autre parler kurde méridional par-là, dans un contexte de flou généralisé sur la réalité linguistique de ces régions.

Les analyses sont basées sur des enquêtes de terrain personnelles et direc-

tes, avec ou sans magnétophone, à partir de sources vérifiées et fiables. Afin d'éviter de compiler les erreurs passées d'autres chercheurs, l'auteur s'est appuyé uniquement sur ce qu'il connaissait lui-même de la situation. Ainsi ont été recueillies des informations de toutes catégories sociales et de tous horizons. L'âge des informateurs se situe de 20 à 100 ans, certains d'entre eux ne sont pas du tout scolarisés, alors que d'autres ont différents niveaux universitaires. Le facteur « connaissance/usage » des langues officielles (arabe, persan) par les enquêtés a été pris en compte, ainsi que leur implantation géographique (locuteurs de campagne, de petites villes, de grandes villes) et leur situation sociale.

L'ouvrage commence par une description phonétique et phonologique des phonèmes kurdes (chapitre 2) en présentant un tableau des systèmes phonologiques par région, ainsi que les variations phonétiques et le traitement phonétique des emprunts arabes. Le troisième chapitre est consacré à la description morphologique : sont successivement abordés le nom, l'adjectif, les pronoms, le verbe, les prépositions et postpositions, et l'adverbe. Les quatrième et cinquième chapitres sont respectivement consacrés à la syntaxe des dialectes kurdes et à la formation des mots dans ces dialectes. L'ouvrage se termine sur la présentation d'échantillons régionaux d'un conte kurde du Sud (Pieds d'Or).

Ce travail de description exhaustive est le fruit de recherches menées depuis un quart de siècle sur une grande majorité des parlers du Kurdistan méridional, dont la plupart sont inconnus, ou bien peu ou mal connus. Fattah avait commencé ses recherches dès 1978, par un mémoire de maîtrise de l'Université de Paris III consacré aux *Problèmes de transcription, de phonologie, et de morphosyntaxe du kurde faylî*. Il élargit ses recherches dans son mémoire de DEA, qu'il soutint l'année suivante. Sa thèse de doctorat, intitulée *Dialectes kurdes du sud : Étude linguistique du dialecte Kirmanshâhî-Faylî*, a été soutenue en 1988 à l'Université de Paris VII.

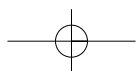
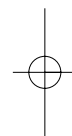
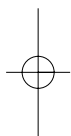
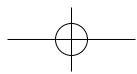
Le grand mérite de l'ouvrage de Ismaïl Kamandâr Fattah est de montrer les caractéristiques linguistiques propres aux parlers kurdes, ce qui permet d'envisager leur diversité dialectale dans une unité linguistique. Il ressort des analyses que plus les distances géographiques sont grandes entre les locuteurs, plus des efforts d'accoutumance sont nécessaires pour que les locuteurs se comprennent entre eux. L'influence grandissante de l'arabe en Irak et du persan en Iran accroît parfois sensiblement les difficultés de compréhension entre les locuteurs des deux côtés de la frontière.

Outre des analyses linguistiques exhaustives sur chaque parler, les lecteurs trouveront dans l'ouvrage quelques éléments pour une meilleure compréhension du débat sur l'appartenance controversée des Lors, Laks et Gurâns – Zâzâs au groupe kurde. En se fondant sur des critères linguistiques, sociologiques et ethniques, l'auteur tente d'éclaircir la confusion qui règne sur cette appartenance. Le cas des Lors peut être cité comme le curieux exemple d'une communauté que les orientalistes occidentaux ont beaucoup contribué à séparer des composantes du peuple kurde.

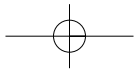
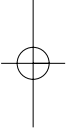
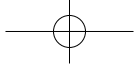
Ainsi, d'après l'auteur, les historiens musulmans Tabasi, Mas'ûdi, Abu Al-Fidâ, Ya'qûbî, Muqaddasî et Yâqût ont tous considéré les Lors comme des Kurdes. Al-Mustawfî Al-Qazwîni, par exemple, dans son ouvrage écrit au XIV^e siècle, *Nuzhat-i Qulûp* (Le Délice des Cœurs), a divisé les Kurdes en quatre branches : *Sorân*, *Gorân*, *Kalhor* et *Lor*. Le chroniqueur kurde Chereff Khan al-Bidlîsî divisait aussi les Kurdes en quatre branches : *Kermânj*, *Gurân*, *Kalhor* et *Lor*. Ces descriptions historiques effectuées par des historiens qui avaient une bonne connaissance du terrain changèrent vers le milieu du XIX^{ème} siècle, au fur et à mesure que certains voyageurs et chercheurs orientalistes venus d'Occident tendaient dans leur approche à séparer les Lors du peuple kurde. Leurs arguments étaient divers, allant de la « proximité » de leur dialecte avec le persan, à leur confession chiite, à une identité tribale et régionale forte, etc. Dans cette même approche,

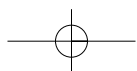
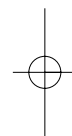
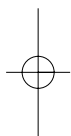
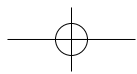
la thèse d'Oscar Mann dans les années 1910, se fondant sur une argumentation linguistique pour nier la kurdicité des Lors, a fait école, en étant notamment reprise par Minorsky dans son article « Lor » de l'*Encyclopédie de l'Islam*. D'après l'auteur, Minorsky apparaît ainsi comme l'historien qui a le plus théorisé cette séparation des Lors d'avec les Kurdes. Mais ce que l'auteur trouve curieux, c'est que les chercheurs kurdes ont eu la même fâcheuse tendance à reproduire les erreurs des orientalistes sur les Lors.

Pour clarifier le débat, l'auteur admet que le seul critère un peu cohérent de cette théorie de la séparation est le critère linguistique, basé sur l'appartenance des dialectes lori-bakhtiyâri au groupe sud-ouest des langues iraniennes. Selon lui, ce particularisme important a dû contribuer, du côté iranien, à l'affaiblissement du sentiment d'appartenance au peuple kurde chez les Lori-Bakhtiyâri, et renforcer chez ces populations leur sentiment d'une différence, ce qui aurait entraîné la perte d'une possible identité kurde. Mais il s'interroge pour finir sur le bien-fondé d'une antinomie absolue entre l'appartenance linguistique au groupe sud-ouest et l'appartenance culturelle, ethnique et sociologique, au peuple kurde.



chronologie

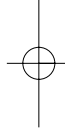
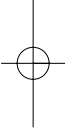






Chronologie des événements

12 septembre



Quatre partis représentant la minorité turkmène dans le Kurdistan irakien et des partis kurdes ont dénoncé «les menaces» turques d'intervenir contre toute option d'indépendance kurde. Le Parti de l'unité turkmène, le Parti de la confrérie turkmène, le Parti démocratique turkmène et l'Association culturelle turkmène ont affirmé qu'ils «résisteront avec acharnement à toute menace turque contre la région» du Kurdistan.

- Le Premier ministre turc Bülent Ecevit a affirmé lors d'une interview à la chaîne de télévision NTV que la Turquie s'opposera à toute velléité d'indépendance des Kurdes d'Irak au cas où une intervention américaine entraînerait l'éclatement de ce pays.

14 septembre

Arrivé en Irak de trois élus UMP pour visiter des sites soupçonnés par Washington de servir à la fabrication d'armes de destruction massive. Les députés qui ont été postérieurement désavoués par le Quai

Ruşen
WERDÎ
Paris



d'Orsay ont reconnu qu'ils n'étaient pas des spécialistes dans le domaine de l'armement.

- La Norvège a retiré le statut de réfugié à Mullah Krekar, un Kurde irakien soupçonné par les États-Unis de servir de lien entre Al-Qaïda et le régime de Saddam Hussein, et l'en a informé la veille de son arrestation à l'aéroport d'Amsterdam.

17 septembre

En marge de la 4^{ème} conférence du suivi de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction et la destruction des mines anti-personnel, Le PDK et l'UPK, se sont engagés à Genève à ne pas utiliser de mines anti-personnel. Depuis 1991, les mines anti-personnel auraient fait quelque 2.500 morts et 3.200 blessés au Kurdistan

18 septembre

Les premiers coups de pioche de la construction de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) qui transportera le pétrole azerbaïdjanais de la Caspienne vers un terminal turc de la Méditerranée, ont été donnés près de Bakou. Une fois achevé, l'oléoduc transportera un million de barils par jour. Il s'étendra sur 1.750 km, de la côte azerbaïdjanaise de la Caspienne jusqu'au nouveau terminal turc de Ceyhan, en passant par la Géorgie. Le nouvel oléoduc, évitant la Russie et très soutenu par les États-Unis, aura coûté une fois terminé 2,95 milliards de dollars, déboursés par un consortium international.

20 septembre

Sezen Aksu, la chanteuse de variétés la plus populaire de Turquie s'est attirée les foudres des nationalistes en chantant en kurde à Istanbul devant 6000 spectateurs, accompagnée d'une chorale d'enfants kurdes, d'un chœur de l'Eglise arménienne, ainsi que de musiciens des communautés juive et grecque.

24 septembre

La commission conjointe chargée d'élaborer un projet de Constitution pour l'Irak, transformant ce pays en un État fédéral, a achevé ses travaux. En vertu de ce projet, l'Irak serait formé de deux régions, une arabe et une autre kurde, avec la garantie de tous les droits des autres ethnies et minorités vivant en Irak. Les deux partis ont également finalisé «un projet de Constitution pour la région du Kurdistan» devant faire partie de l'Irak, qui sera appelée «République fédérale irakienne».

26 septembre

Trois villageois kurdes ont été tués dans un affrontement armé avec des milices pro-gouvernementales qui voulaient les empêcher de réintégrer leur maison dans leur village d'Ugrak, à 25 kilomètres de Bismil, contrôlé par quatre gardiens de village.

27 septembre

Une délégation turque a rencontré dans le Kurdistan irakien des responsables du PDK pour tenter d'apaiser la tension entre les deux parties. La Turquie a mis en garde les Kurdes irakiens contre toute tentative d'imposer aux autres groupes ethniques de la région leur projet de «République fédérale irakienne» en cas d'implosion du régime de Bagdad.

3 octobre

La justice turque a officiellement commué en peine de prison à perpétuité la condamnation à mort prononcée en 1999 contre Abdullah Ocalan. La décision de la Cour de sûreté de l'État d'Ankara fait suite à l'abolition de la peine de mort en août dernier par les autorités turques.

4 octobre

Le Parlement du Kurdistan irakien a scellé la réconciliation, en ratifiant un accord de paix signé en 1998 à Washington. Au cours de sa première

session depuis six ans, le Parlement a approuvé à l'unanimité l'accord signé entre Massoud Barzani et Jalal Talabani. Les 105 membres (51 du PDK, 49 de l'UPK et cinq représentants des Assyriens chrétiens) du Parlement, élu en 1992, étaient présents, ainsi que Danielle Mitterrand, présidente de l'Association France-Libertés. À l'ouverture de la séance, le président du Parlement Roj, le Dr. Nouri Shawees, a lu un message du secrétaire d'État américain Colin Powell, qui soutient la réconciliation entre l'UPK et le PDK et exprime sa solidarité avec les Kurdes d'Irak.

7 octobre

Dans une lettre ouverte au président syrien, l'Alliance démocratique kurde de Syrie (ADKS) regroupant cinq partis kurdes basés dans la ville de Qamechli a demandé au président Bachar al-Assad de restituer leurs cartes d'identités à près de 200.000 Kurdes en Syrie, qui leur avaient été retirées en 1962.

9 octobre

La Turquie «ne remplit pas pleinement les critères politiques» pour engager avec l'Union européenne des négociations sur son adhésion, affirme un rapport de la Commission de Bruxelles.

- Le Premier ministre turc Bulent Ecevit a qualifié d'«inacceptable» un projet de Constitution récemment adopté par les Kurdes d'Irak.

13 octobre

Une délégation de l'UPK, conduite par le Premier ministre du gouvernement régional kurde de Suleimaniyeh, Barham Saleh, en visite à Damas, a rencontré le vice-président syrien Abdel Halim Khaddam et le numéro deux du parti Ba'ath au pouvoir Abdallah al-Ahmar.

- Bulent Ecevit accuse les États-Unis de «téléguider» les Kurdes d'Irak vers l'indépendance. *«Nous ne voulons pas d'une guerre mais les dévelop-*

pements nous poussent vers la guerre sans que nous y puissions quoi que ce soit», a déclaré M. Ecevit.

14 octobre

La Turquie pourrait utiliser la force militaire pour prévenir la création d'un État kurde indépendant en Irak, a averti le ministre de la Défense Sabahattin Cakmakoglu.

22 octobre

Un accrochage entre militaires turcs et militants du PKK a fait trois morts, deux combattant du PKK et un soldat au lieu-dit Yayladere, dans la province de Bingöl.

23 octobre

Abdulmelik Firat, président du parti pro-kurde des droits et des libertés (HAK-PAR) et candidat indépendant aux élections législatives, a été emmené par la police au commissariat de Lice et détenu pendant cinq heures après avoir prononcé un discours électoral lors d'une réunion pour avoir violé les lois électorales qui interdisent l'usage d'une langue autre que le turc lors des campagnes électorales.

- La Cour de cassation turque a invalidé le verdict d'un tribunal turc condamnant trois étudiants à une peine d'emprisonnement pour avoir signé une pétition en faveur de l'éducation en kurde.
- Arrivée en Turquie de Nechirvan Barzani et de Hoshyar Zebari, deux hauts dirigeants du PDK pour rencontrer des responsables turcs et calmer la vive tension entre les partis kurdes d'Irak et Ankara

28 octobre

Un combattant du PKK a été tué au cours d'un échange de tirs dans la province de Tunceli et cinq soldats turcs ont également été blessés dans un

autre accrochage avec le PKK près de la ville de Nazimiye, dans la même province de Tunceli.

30 octobre

Arrivée à Damas de Jalal Talabani pour des discussions sur la situation en Irak. M. Talabani, qui est parti de Téhéran, a informé les responsables syriens des développements de la situation en Irak et de la position des Kurdes.

3 novembre

Victoire de Recep Tayyip Erdogan et de son parti de la Justice et du Développement (AKP-islamiste), qui a remporté avec 34,2% des suffrages les élections législatives, une majorité de près des 2/3 de sièges au Parlement. L'AKP dispose d'une majorité absolue au Parlement, 363 sièges sur 550. Un seul autre parti est représenté au Parlement, en vertu de la règle du seuil de 10% nécessaire pour obtenir des sièges. Il s'agit du Parti républicain du peuple (CHP, kémaliste) de Deniz Baykal avec 178 sièges. Le Parti démocratique du peuple (DEHAP), seul parti pro-kurde à se présenter, a obtenu 56% des voix à Diyarbakir et est arrivé en tête dans douze autres provinces kurdes, mais son score national de 6,2 % des voix ne lui a pas permis d'accéder au Parlement.

6 novembre

À Téhéran, l'Intellectuel musulman et professeur d'université, Hachem Aghajari a été condamné à mort pour avoir plaidé publiquement en juin pour un «protestantisme de l'islam» et affirmé que les musulmans n'étaient pas des «singes» pour «suivre aveuglément (...) un chef religieux».

8 novembre

- La résolution 1441 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée à l'unanimité portant sur le désarmement de l'Irak de ses armes de destruction mas-

sive. Elle exige de Bagdad de déclarer pour le 8 décembre tous ses programmes de développement d'armes chimiques, biologiques et nucléaires et ses missiles balistiques.

- Serkan Karabulut, 32 ans, un détenu d'extrême gauche est mort des suites de sa grève de la faim, portant à 58 le nombre de personnes décédées dans ce mouvement de protestation dans les prisons turques.
- L'ancien président français et président de la Convention européenne Valéry Giscard d'Estaing s'est fermement opposé à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, jugeant que «ce n'est pas un pays européen» et que son intégration signifierait «la fin de l'UE».

11 novembre

Cinq personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées dans des affrontements entre combattants de l'UPK et d'Ansar Al-Islam (les Partisans de l'islam) dans le village de Zamaque au Kurdistan irakien.

12 novembre

Le Parlement irakien a recommandé à l'unanimité le rejet de la résolution 1441 de l'ONU portant sur le désarmement de l'Irak.

- Jalal Talabani effectue une visite à Ankara pour s'entretenir avec des responsables turcs

16 novembre

Abdullah Gül, 52 ans, un économiste membre fondateur du parti AKP, appelé à diriger le gouvernement turc, entend réformer la Constitution pour permettre, à terme, à Recep Tayyip Erdogan, chef de l'AKP, frappé d'inéligibilité, de le remplacer.

18 novembre

Massoud Barzani effectue une visite à Damas où il s'est entretenu avec le président syrien Bashar Al-Assad.

19 novembre

Imdat Bulut décède à la suite de la grève de la faim lancée dans les prisons turques.

20 novembre

Le RTUK, l'autorité de régulation de l'audiovisuel turc, annonce que la radio et la télévision publique turques vont pouvoir créer des émissions en langue kurde mais de façon très limitée. Le RTUK a précisé en revanche que les radios et télévisions privées ne seraient pas autorisées à émettre en kurde ou dans toute autre langue régionale. En outre, la programmation sur les antennes publiques sera limitée à 45 minutes par jour et à quatre heures par semaine à la radio, et à une demi-heure par jour pour un total de deux heures par semaine à la télévision.

26 novembre

Le président iranien Mohammad Khatami a appelé les durs du régime à abandonner leurs méthodes autoritaires et à s'engager sur le chemin des réformes. Durant les dernières semaines, des manifestations estudiantines contre la condamnation à mort de l'intellectuel Hachem Aghajari, ont dominé l'actualité.

27 novembre

La Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (Cocovinu) et l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) ont repris les inspections du désarmement en Irak après quatre ans d'absence.

29 novembre

Le président du PDK Massoud Barzani et le secrétaire général de l'UPK Jalal Talabani, effectuent en France une visite à l'invitation du président du Sénat, Christian Poncelet. MM. Barzani et Talabani, reçus au ministè-

re français des Affaires étrangères par le secrétaire d'État Renaud Muselier, ont participé à une conférence sur l'avenir des Kurdes d'Irak, organisée par l'Institut kurde de Paris. Massoud Barzani et Jalal Talabani ont rencontré pour la première fois Javier Solana, le Haut représentant européen pour la politique étrangère au cours d'une visite de quelques heures à Bruxelles. Les deux leaders ont réclamé un «rôle plus grand» de l'Union européenne sur la question kurde et sur l'Irak. Ils ont également été reçus par le ministre français de l'Intérieur Nicolas Sarkozy pour évoquer la situation en Irak et l'immigration kurde en Europe.

30 novembre

Zeliha Erturk, 25 ans, une détenue d'extrême gauche est décédée des suites de la grève de la faim, portant à 60 le nombre de personnes décédées dans ce mouvement de protestation contre la détention dans des quartiers de haute sécurité.

- L'état d'urgence, introduit en 1987 et qui a régi 11 provinces kurdes, a officiellement été levé à 15^h00 GMT à Diyarbakir et à Sirnak, les deux dernières provinces kurdes où il était toujours en vigueur, à la suite d'une décision prise en juin par le Parlement.

1^{er} décembre

Recep Tayyip Erdogan, dans la foulée de la victoire de son parti aux élections du 3 novembre, a visité du 13 au 29 novembre tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Autriche en raison de la campagne électorale qui s'y déroulait. À Paris, il a été reçu durant plus d'une heure à l'Élysée par Jacques Chirac, le 28 novembre.

- Feridun Yucel Batu, âgé de 33 ans, 61^{ème} victime de la grève de la faim lancée dans les prisons turques.

2 décembre

En vertu de l'accord bilatéral entre Paris et Londres, la Grande-Bretagne

a accueilli 1.030 migrants de Sangatte, dont 817 Irakiens qui recevront des permis de travail et 117 Afghans, au titre du regroupement familial. La France a proposé aux 148 migrants restant une carte de séjour et un permis de travail d'un an ou la possibilité de demander l'asile politique. Le centre de Sangatte, qui a fermé ses portes aux nouveaux arrivants le 5 novembre, mettra définitivement la clef sous la porte le 30 décembre et le terrain sera rendu à son propriétaire, Eurotunnel.

3 décembre

Jalal Talabani, a été reçu par le chef de la diplomatie koweïtienne Sabah Al-Ahmad Al-Sabah pour évoquer l'avenir de l'Irak dans la perspective d'un renversement du président irakien Saddam Hussein.

Le ministre britannique des Affaires étrangères Jack Straw, le numéro deux du Pentagone Paul Wolfowitz et le numéro trois du département d'État américain Marc Grossman sont arrivés à Ankara pour des entretiens portant notamment sur Chypre et une possible opération militaire contre l'Irak.

7 décembre

L'Irak remet à l'ONU un rapport de 12.000 pages conformément à la résolution 1441 du Conseil de sécurité, exigeant que Bagdad détaille ses programmes d'armes chimiques, nucléaires et biologiques.

9 décembre

Massoud Barzani rencontre en Iran le président Mohammad Khatami, le ministre des Affaires étrangères Kamal Kharazi, le ministre des Renseignements Ali Yunessi, mais aussi Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, ancien président resté un personnage clé de l'État iranien et le président du parlement Mehdi Karoubi.

11 décembre

Le Parlement turc a adopté un nouveau projet de réformes démocratiques visant à rapprocher la Turquie des critères politiques de Copenhague, à deux jours du sommet européen de l'Union européenne (UE) à Copenhague. Parmi les modifications prévues figure la restriction des clauses empêchant un citoyen turc d'être candidat à la députation, l'allègement des conditions donnant le droit de former un parti politique, et l'obligation pour la Cour constitutionnelle de réunir une majorité qualifiée de voix pour interdire les partis politiques.

- Plus de cinquante personnes ont été tuées dans les combats opposant depuis une semaine l'UPK à des militants liés au réseau terroriste islamiste dans le Kurdistan irakien. 21 combattants ont été tués et 25 autres blessés dans les rangs d'Ansar Al-Islam, un groupe basé au Kurdistan et soupçonné de liens avec le réseau d'Oussama ben Laden. Plus de trente combattants de l'UPK ont également été tués lors de ces combats, déclenchés le 4 décembre près de la ville de Halabja.

13 décembre

La Turquie a accepté à contrecœur la proposition des Quinze d'un «rendez-vous» en décembre 2004 pour évaluer ses progrès dans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne. Afin de ne pas froisser Ankara, les Européens ont ajouté in extremis une clause dans le communiqué final du sommet de Copenhague dans laquelle ils s'engagent à ouvrir «sans délai» les négociations après cette date si d'ici là, la Turquie mène à bien les réformes requises.

16 décembre

300 délégués d'opposition réunis du 13 au 16 décembre à Londres dans le cadre d'une conférence visant à aplanir leurs divergences dans la perspective de l'«après-Saddam» ont promis de bâtir un État fédéral et tolérant. Les opposants ont annoncé la création d'un «comité» de 75 memb-

res, prélude à un éventuel gouvernement provisoire en cas de renversement du président irakien.

19 décembre

Le Premier ministre britannique Tony Blair a rencontré M. Barzani et J. Talabani pour discuter du récent congrès de l'opposition irakienne à Londres.

24 décembre

Jalal Talabani en visite à Ankara où il a rencontré le Premier ministre turc Abdullah Gul et des diplomates de haut rang. Depuis 1995, les chefs kurdes n'étaient pas reçus par les chefs de gouvernement turc mais par des hauts responsables du ministère des Affaires étrangères.

30 décembre

Le gazoduc sous-marin le plus profond du monde est entré en opération entre la Russie et la Turquie, livrant du gaz naturel. Les livraisons de gaz seront de 2 milliards de m³ par an pour 2003 et, à terme, doivent atteindre 16 milliards de m³ de gaz par an.

5 janvier 2003

Arrivée de Jalal Talabani en Iran pour une série d'entretiens avec le président Mohammad Khatami et son prédécesseur, Hachémi Rafsandjani, dont le pays affirme adopter une politique de «neutralité active» dans la crise entre l'Irak et les États-Unis. Il a vivement critiqué le gouvernement français, *«plus proche de l'actuel gouvernement irakien qu'il n'est permis»*. *«Ceux qui placent tous leurs oeufs dans le panier de Saddam Hussein le regretteront un jour»*, a-t-il déclaré.

8 janvier

Massoud Barzani est arrivé à Ankara pour évoquer avec les dirigeants turcs une possible opération militaire américaine contre le régime irakien

de Saddam Hussein. M. Barzani s'est entretenu avec des hauts responsables du ministère des Affaires étrangères avant d'être reçu par le Premier ministre Abdullah Gul.

9 janvier

Les inspecteurs de l'ONU en Irak, Hans Blix et Mohamed El Baradei ont remis à huis clos leur analyse sur le rapport de 12.000 pages remis le 7 décembre par Bagdad et censé révéler l'ensemble des programmes d'armement irakiens. Hans Blix a déclaré que ses équipes n'avaient trouvé aucune preuve de l'existence d'armements prohibés en Irak mais a dans le même temps jugé que de «nombreuses questions» restaient en suspens.

11 janvier

Arrivée à Damas de Massoud Barzani pour des entretiens avec des responsables syriens sur la crise irakienne. M. Barzani a rencontré le vice-président syrien Abdel Halim Khaddam ainsi que le numéro deux du parti Ba'ath au pouvoir, Abdallah al-Ahmar.

- 64^{ème} victime de la grève de la faim lancée dans les prisons turques

15 janvier

La Turquie a signé à Strasbourg le protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme, portant abolition de la peine de mort en temps de paix. La Turquie était le dernier des 44 États membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir signé ce protocole 6.

17 janvier

Douze combattants kurdes ont été tués dans des affrontements avec l'armée turque dans la région de Diyarbakir. Les accrochages ont débuté la veille lorsqu'un soldat turc a été tué et cinq autres blessés. Il s'agit du premier incident sanglant, impliquant le PKK, rebaptisé KADEK, depuis octobre.

22 janvier

Le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld a vivement déploré le manque «d'unanimité» sur le dossier irakien, estimant notamment que la France et l'Allemagne -qui sont opposées à une action contre Bagdad sans résolution de l'ONU- ne représentaient plus qu'une «vieille Europe».

23 janvier

Les ministres de six pays du Moyen-Orient - Turquie, Syrie, Arabie saoudite, Iran, Jordanie et Égypte - réunis à Istanbul à l'initiative de la Turquie pour une conférence régionale sur la crise irakienne, ont, dans une déclaration conjointe, appelé Bagdad à davantage de coopération avec l'ONU sur son désarmement,.

28 janvier

Les familles de victimes des attaques irakiennes au Kurdistan ont manifesté devant les locaux des Nations Unies à Souleimaniyah, estimant qu'elles étaient les preuves de l'existence d'armes de destruction massive en Irak.

29 janvier

Un ancien chef d'état-major de l'armée turque a été débouté de ses poursuites contre Reporters sans frontières (RSF) pour nullité de procédure par le tribunal correctionnel de Paris. Le général Huseyin Kivrikoglu poursuivait RSF pour atteinte à l'image. Il reprochait à l'organisation d'avoir organisé une exposition en mai 2002 dans la gare Saint-Lazare à Paris, où sa photographie affichée au sol était accompagnée d'une légende «prédateur de la liberté de la presse».

- L'armée turque dépêche renforts et munitions sur sa frontière avec le Kurdistan irakien. L'état-major turc a annoncé l'envoi d'équipements sup-

plémentaires à la 2^{ème} Armée affirmant qu'il s'agissait d'une « mesure de précaution » qui ne doit pas être perçue comme une menace contre l'Irak.

31 janvier

Une « troïka » de l'Union européenne entame à Ankara des entretiens avec les dirigeants turcs sur la crise irakienne et le problème de la division de l'île méditerranéenne de Chypre. La « troïka » comprend le ministre grec des Affaires étrangères George Papandreou, dont le pays assure la présidence tournante de l'UE, son homologue italien Franco Frattini, dont le pays assurera la prochaine présidence européenne, et Guenter Verheugen, le commissaire européen à l'élargissement.

- Le Conseil national de sécurité (MGK) a appelé le gouvernement à demander au Parlement turc d'approuver le déploiement de troupes étrangères en Turquie et celui de soldats turcs à l'étranger, en préparation d'une guerre éventuelle en Irak.
- Des responsables du ministère kurde de l'Intérieur estiment que 50 familles kurdes vivant près de la frontière non loin d'Erbil ont été expulsées de force par les Irakiens ces quinze derniers jours. Des villageois expulsés qui ont réussi à gagner le Kurdistan racontent qu'ils avaient l'ordre de partir vers l'intérieur du pays sous le contrôle de Bagdad.

1^{er} février

Un missile de la défense aérienne de l'armée irakienne est tombé sans faire de blessé sur une localité kurde proche de la ligne de démarcation séparant le Kurdistan irakien du reste du territoire contrôlé par le régime de Bagdad. Huit missiles de l'armée irakienne étaient tombés l'année dernière sur la région.

2 février

Le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) a affirmé avoir empêché des

experts en désarmement de l'ONU d'inspecter l'université Salaheddine d'Erbil, en raison de la présence à leurs côtés d'accompagnateurs irakiens.

4 février

Les intérêts régionaux de la Turquie ne lui permettent pas de rester en dehors d'un conflit si la guerre éclate en Irak, a affirmé le dirigeant du parti au pouvoir, Recep Tayyip Erdogan, dans un discours à son groupe parlementaire. «Si l'on reste en dehors de l'équation au début de l'opération, on pourrait ne plus en contrôler les développements à la fin», a-t-il déclaré.

- Trois pistes d'atterrissage situées à proximité des principales villes kurdes - Erbil, Dohouk et Souleimaniyah - dans le Kurdistan irakien et hors service depuis plus de dix ans, ont été remises en état à la demande des États-Unis.

5 février

Dans son réquisitoire devant le Conseil de sécurité de l'ONU Colin Powell a accusé l'Irak, photos satellites et bandes sonores à l'appui, de tromper délibérément les experts en désarmement de l'ONU et de n'avoir pas saisi la dernière chance qui lui avait été donnée pour éviter la guerre.

- Le Parlement turc approuve un projet de loi condamnant les personnes soutenant les grévistes de la faim

6 février

Le Parlement turc a donné son aval aux États-Unis pour moderniser des bases et des ports turcs en vue de leur utilisation possible dans une guerre contre l'Irak.

- Le général Amer Al-Saadi, conseiller du président irakien Saddam Hussein, a annoncé qu'un savant biologiste irakien était interrogé par les inspecteurs en désarmement en l'absence d'officiels irakiens, comme l'exigeait depuis longtemps l'ONU.

7 février

Zalmay Khalilzad, le représentant du président américain auprès de l'opposition irakienne, s'est entretenu à Ankara avec Jalal Talabani, chef de l'UPK et Nechirvan Barzani, Premier ministre du gouvernement régional kurde d'Erbil et le président du Front turkmène d'Irak Sanan Ahmet Aga. Il a implicitement mis en garde la Turquie contre une intervention militaire unilatérale en Irak, indiquant que toute opération armée dans ce pays devrait se faire par une coalition internationale.

8 février

l'UPK déplore la mort de Shawket Hajji Mushir, membre de sa direction politique et du Parlement kurde, et de deux de ses compagnons dans l'attaque lancée à Qamish Qita, à 70 km au nord-est de Suleimaniyeh contre une base des intégristes d'Ansar al-Islam.

9 février

MM. Marouane Osmane et Hassan Saleh, deux dirigeants du parti kurde Yékiti (Unité) qui avaient été emprisonnés en décembre suite à un sit-in organisé à Damas, seront traduits devant la Cour de sûreté de l'État pour le délit d'avoir suscité des dissensions confessionnelles. Le 10 décembre, près de 150 Kurdes avaient manifesté devant le Parlement syrien pour demander aux autorités de «revoir leur politique discriminatoire» à l'encontre de la population kurde de Syrie. MM. Osmane et Saleh ont été arrêtés cinq jours plus tard alors qu'ils se trouvaient au ministère de l'Intérieur pour y rencontrer le ministre Ali Hammoud.

- Le PKK a averti qu'il reprendrait les armes contre l'armée turque et les Kurdes irakiens si on cherchait à les expulser du Kurdistan irakien, où ils sont réfugiés.

10 février

La Turquie considérera comme une «insulte» une éventuelle proposition

américaine de commander les troupes turques dans le Kurdistan irakien en cas d'une éventuelle intervention militaire contre l'Irak, a déclaré le chef du parti au pouvoir en Turquie, Recep Tayyip Erdogan.

11 février

Arrivée à Bagdad de l'émissaire du Pape Jean Paul II.

- Abdullah Gul, le Premier ministre turc a nié avoir offert l'asile à Saddam Hussein

12 février

L'UPK et le PDK, les deux principaux partis kurdes qui contrôlent le Kurdistan irakien, parachèvent leur réconciliation en ouvrant chacun un bureau dans la zone contrôlée par l'autre parti, pour la première fois depuis près de sept ans.

17 février

Les dirigeants européens se retrouvent à Bruxelles pour un sommet extraordinaire sur l'Irak dans une atmosphère de profonde défiance entre les partisans et opposants déclarés de la stratégie guerrière des Américains.

19 février

Après une crise d'une gravité rarement égalée au sein de l'OTAN, le Comité des plans de défense (CPD) de l'OTAN, dont ne fait pas partie la France, décide de placer la Turquie sous la protection d'avions de surveillance de type Awacs et de déployer sur son sol des batteries de missiles anti-missiles Patriot, ainsi que des unités spécialisées de protection contre les armes chimiques et bactériologiques (NBC).

- Des parlementaires britanniques, en visite dans le Kurdistan irakien, ont appelé à une protection des Kurdes irakiens en cas de guerre contre l'Irak. «Les alliés affirment que le régime (irakien) détient des armes chimiques

mais il semble que rien n'a été fait pour fournir au peuple du Kurdistan les moyens de se défendre», a déclaré le député Michael Conaughty, membre du parti travailliste au pouvoir, lors d'une conférence de presse à Erbil.

25 février

Zalmay Khalilzad le représentant spécial du président américain George W. Bush auprès de l'opposition irakienne est arrivé au Kurdistan irakien pour assister à une réunion du Comité de coordination et de suivi de l'opposition irakienne. Une cinquantaine de membres du Comité (sur 75 au total) ont assisté à cette réunion à Salaheddine, prévue initialement pour la mi-janvier et reportée à de multiples reprises, et portant sur des discussions préliminaires concernant la mise sur pied d'une direction crédible pour l'après-Saddam Hussein. Les représentants de l'opposition irakienne ont averti la Turquie qu'elle s'exposerait à des «conséquences graves» en intervenant en Irak. Au terme de trois jours d'intenses discussions l'opposition irakienne a annoncé la formation d'une direction collégiale de six membres.

- Le Parlement du Kurdistan irakien réuni en session spéciale a approuvé à l'unanimité un texte affirmant que «le Parlement kurde refuse toute intervention militaire de la Turquie ou de tout autre pays voisin au Kurdistan sous n'importe quel prétexte».

1^{er} mars

Le Parlement turc a rejeté par une courte majorité une motion du gouvernement appelant à l'envoi de 62.000 soldats américains en Turquie pour une éventuelle guerre en Irak et autorisant le déploiement de soldats turcs dans le Kurdistan irakien en cas de guerre. Richard Boucher, porte-parole du département d'État, a déclaré que l'aide économique de 6 milliards de dollars promise à Ankara pour compenser les retombées d'une guerre en Irak, était désormais compromise.

2 mars

L'Irak a annoncé la destruction de 6 missiles Al-Samoud 2 prohibés, portant à dix le total de missiles détruits en deux jours. Des traces de la destruction de 1,5 tonne de VX ont été également découvertes sur un site distinct.

- Le leader kurde Massoud Barzani s'oppose à toute intervention turque: «Même si les troupes turques sont sous commandement militaire américain, ce ne serait pas acceptable pour nous... Les Américains sont parfaitement conscients de notre position (...) et le peuple kurde se soulèvera pour faire face à tout complot». Sur ses ordres des unités de Peshmergas sont déployées le long de la frontière turque.

3 mars

Deux membres du parti Komaleh ont été exécutés au Kurdistan iranien. Mohammad Gholabi a été exécuté à Saghez et Sassan Alekanan à Sanandaj le 22 février.

4 mars

Les États-Unis sont opposés à une intervention unilatérale de la Turquie dans le Kurdistan irakien, a déclaré le sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires politiques, Marc Grossman.

- L'UPK et le PDK ont annoncé la création d'un commandement politique et militaire conjoint, en raison des «circonstances critiques» dans la région. Le Haut-Commandement conjoint est chargé de la coordination entre les deux formations notamment dans les domaines politique, militaire et administratif.
- Le ministre turc des Affaires étrangères Yasar Yakis a qualifié de «provocation» le fait que des manifestants kurdes ont brûlé le drapeau turc lors d'une importante manifestation la veille à Erbil.
- Washington a donné l'ordre à 60.000 soldats américains de partir pour le Golfe. Suite à l'ordre donné par le Pentagone, l'effectif total des forces

anglo-américaines massées dans le Golfe devrait dépasser les 250.000 hommes.

5 mars

Le chef d'état-major turc, le général Hilmi Ozkok, a lancé une sévère mise en garde aux Kurdes d'Irak, indiquant qu'ils devraient assumer les conséquences d'une éventuelle confrontation avec l'armée turque et a apporté son soutien ferme au déploiement de forces américaines dans le pays.

6 mars

Visite à Ankara de Barham Salih, Premier ministre du gouvernement régional kurde à Suleimaniyeh pour des entretiens avec les responsables turcs.

7 mars

Hoshyar Zebari, chef du Département des relations internationales au PDK a averti les États-Unis et la Turquie que l'ouverture d'un front nord en vue d'une invasion de l'Irak sans coopération avec les Kurdes «ouvrira la voie à la guerre» entre Turcs et Kurdes.

9 mars

Deux cents personnalités kurdes, du monde politique et culturel iranien, dont 22 députés kurdes du Parlement, ont dénoncé dans un communiqué à Téhéran les «menaces de l'armée turque contre le Kurdistan irakien». Les signataires dénoncent «la volonté honteuse de la Turquie de violer les frontières internationales d'un autre pays (l'Irak) ainsi que «le silence lourd de sens des pays de la région, des partis politiques et des organisations de la société civile» face à la politique d'Ankara.

11 mars

Les discussions de paix qui devaient aboutir à une réunification de Chypre

avant son entrée dans l'Union européenne ont échoué à La Haye, les dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque manquant une occasion historique de mettre fin à une division de près de 30 ans.

- Elu député dans une élection partielle à Siirt, Recep Tayyip Erdogan, le chef du Parti de la Justice et du Développement (AKP au pouvoir), a été nommé Premier ministre, prenant ainsi ouvertement la direction d'un gouvernement, dont il avait été écarté il y a quatre mois en raison d'une décision de justice le déclarant inéligible pour les élections législatives.

12 mars

La Cour européenne estime que le procès d'Abdullah Ocalan, chef du PKK, n'a pas été équitable en raison de la présence d'un juge militaire pendant une partie des audiences et des restrictions apportées à sa défense. Elle constate également une violation de l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants en ce que la peine de mort a été prononcée à l'issue d'un procès inéquitable. La Turquie a déclaré qu'elle fera appel de la décision.

- En vertu d'un accord, l'Iran a remis à l'Irak 888 prisonniers de guerre au poste-frontière de Khosravi. Pour sa part, l'Irak a libéré au même endroit 351 Iraniens, des pèlerins chiïtes, étudiants, guides, fermiers, villageois et gardes-frontières. L'accord prévoit la libération de tous les prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran et des détenus de droit commun iraniens en Irak.

13 mars

Le parti pro-kurde de la Démocratie du peuple (Hadep), est interdit par la Cour constitutionnelle turque pour «liens avec le PKK». 46 membres du Hadep, fondé en 1994, dont des membres fondateurs, ont été interdits de politique pour cinq ans, aux termes de la décision de la Cour qui est sans appel. Nombre de dirigeants du Hadep, craignant l'interdiction de leur

parti, étaient passés l'an dernier, avant les élections législatives de novembre, dans les rangs du Dehap (Parti démocratique du peuple), dont le procureur de la Cour de cassation turque, Sabih Kanadoglu, a demandé l'interdiction.

17 mars

La police danoise a annoncé dans un communiqué qu'elle avait lancé un mandat de recherche international contre l'ex-général irakien Nizar Al-Khazraji, qui a disparu au Danemark où il était en résidence surveillée depuis novembre dernier. L'ancien chef des forces armées irakiennes, réfugié au Danemark depuis 1999, est inculpé de crimes de guerre contre les Kurdes irakiens au nord de l'Irak de 1987 à 1989.

18 mars

Les partis kurdes d'Irak ont accepté de placer leurs forces sous commandement des États-Unis en cas d'intervention contre l'Irak, a annoncé le représentant américain auprès de l'opposition irakienne, Zalmay Khalilzad, au terme d'une réunion avec des représentants kurdes et turcs.

19 mars

Des milliers d'Irakiens ont franchi la ligne de démarcation, comme à Chamchamal où quelque 30.000 civils sont arrivés au cours des dernières 48 heures. Devant ces mouvements de population, le Parlement kurde a proclamé l'état d'urgence.

- Huit partis de l'opposition irakienne ont participé à une réunion à Ankara avec des représentants américains et turcs, autour du représentant du président américain auprès de l'opposition irakienne, Zalmay Khalilzad. Les représentants de l'opposition irakienne se sont engagés à oeuvrer pour la mise en place d'un gouvernement démocratique et la défense de l'intégrité territoriale de l'Irak.

20 mars

La guerre contre l'Irak a commencé avec les premières frappes sur la périphérie de Bagdad, à 02^h35 GMT (05^h35 locales), peu après l'expiration de l'ultimatum du président George W. Bush sommant le président irakien Saddam Hussein de partir en exil.

- Des dizaines de chars et des milliers de soldats turcs, tenus prêts depuis des semaines tout le long des quelque 330 kilomètres de frontière avec le Kurdistan irakien, attendent d'être déployés en Irak, malgré l'opposition des États-Unis et de l'opposition irakienne.
- Le président turc Ahmet Necdet Sezer s'est élevé contre les frappes américaines sur Bagdad, qu'il a qualifiées d'«action unilatérale».
- Le président Jacques Chirac a «regretté» le déclenchement des opérations militaires américaines contre l'Irak mais a pris date dans la perspective de l'après-guerre en appelant la communauté internationale et les «alliés» à refaire leur unité. M. Chirac a souligné que la France s'est battue «jusqu'au bout» pour empêcher une guerre mais a reconnu que «ces efforts n'ont pas abouti».
- Le Parlement turc a voté l'autorisation de survol de son espace aérien.

22 mars

L'Allemagne a prévenu qu'elle retirerait ses équipages des avions de surveillance de l'OTAN patrouillant dans l'espace aérien turc si les troupes d'Ankara pénètrent en Irak. Cet avertissement a été lancé par Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères et Peter Struck, ministre de la Défense, à l'issue d'une réunion du cabinet de sécurité du chancelier allemand Gerhard Schroeder.

- Les États-Unis ont renoncé à faire transiter par la Turquie leurs troupes destinées au front nord irakien, choisissant de passer par le Koweït, ont annoncé des responsables américains.
- Le chef de la diplomatie grecque, Georges Papandréou, dont le pays assure la présidence tournante de l'Union européenne, a affirmé l'opposi-

tion de l'UE à «toute implication» des pays frontaliers de l'Irak dans la guerre qui se déroule actuellement dans ce pays.

23 mars

Le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, a mis en garde la Turquie contre toute intervention au Kurdistan irakien, affirmant qu'«il faut faire pression très fortement sur la Turquie pour lui indiquer que si elle sort de sa réserve, ce sera l'élément déterminant pour lui refuser (l'adhésion) à l'Europe».

- Les forces américaines ont bombardé des positions tenues au Kurdistan irakien par Ansar al Islam, un groupe islamiste kurde accusé par Washington de liens avec Al-Qaïda.

24 mars

Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé que son gouvernement envisageait d'envoyer des troupes dans le Kurdistan irakien «pour empêcher une éventuelle vague de réfugiés et garantir la stabilité aux frontières de la Turquie». À Washington, le président américain George W. Bush a déclaré : *«nous sommes très clairs sur le fait que nous souhaitons qu'ils n'entrent pas dans le nord de l'Irak...Ils connaissent notre politique et c'est une politique de fermeté».*

25 mars

Le représentant du président américain auprès de l'opposition irakienne, Zalmay Khalilzad arrive d'urgence à Ankara pour tenter de convaincre la Turquie de rester en dehors du Kurdistan irakien.

- La direction collégiale de l'opposition irakienne se réunit à Suleimaniyeh pour étudier l'évolution de la situation en Irak après le début de l'attaque menée par les États-Unis et la Grande-Bretagne.

- Le Premier ministre kurde Nechirvan Barzani a prévenu à Damas que les Kurdes «combattront par tous les moyens» une intervention de l'armée turque dans le Kurdistan irakien.

• Le ministre turc des Affaires étrangères Abdullah Gül a annoncé qu'Ankara prévoyait d'envoyer des troupes jusqu'à 20 kilomètres dans le Kurdistan irakien pour empêcher un afflux de réfugiés, mais uniquement en cas de crise.

26 mars

La Turquie n'enverra des troupes supplémentaires dans le Kurdistan irakien qu'en coordination avec les États-Unis et pour faire face à une éventuelle menace, a annoncé le chef d'état-major de l'armée turque, le général Hilmi Ozkok lors d'une conférence de presse à Diyarbakir.

• Le Pentagone a annoncé que plusieurs centaines d'éléments de la 173^{ème} brigade de l'armée de terre américaine avaient été parachutés dans un aérodrome du Kurdistan dans le premier déploiement majeur de forces américaines au Kurdistan irakien.

• Un détenu turc est décédé des suites de la grève de la faim observée dans les prisons turques, portant à 65 le nombre de victime.

27 mars

Paul Wolfowitz, le secrétaire adjoint américain à la Défense, a déclaré, devant une sous-commission des finances de la Chambre des représentants, que le gouvernement turc «ne savait pas très bien ce qu'il faisait» en ne parvenant pas à obtenir de son Parlement qu'il autorise le déploiement de forces terrestres américaines en vue d'ouvrir un second front en Irak. Pour lui, Ankara a commis là «une grosse, grosse erreur».

28 mars

Le nouveau procès de quatre anciens députés kurdes, dont Leyla Zana, lauréate du prix Sakharov pour la liberté d'expression, emprisonnée depuis 1994, a débuté devant une Cour de sûreté (DGM) d'Ankara. Le nouveau procès est rendu possible par des réformes pro-européennes récemment adoptées par le parlement turc.

29 mars

Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a laissé ouverte la possibilité d'une intervention militaire turque au Kurdistan d'Irak, déclarant que le pays «ferait le nécessaire si sa sensibilité était heurtée».

31 mars

Les forces américaines et les peshmergas kurdes ont détruit un camp soupçonné d'être utilisé par les membres du réseau Al-Qaïda, a déclaré le chef d'état-major inter-armées américain, le général Richard Myers.

2 avril

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a obtenu l'assistance logistique de la Turquie pour le ravitaillement des forces américaines au Kurdistan irakien, tout en réaffirmant l'opposition de son pays à une intervention turque dans cette région.

4 avril

Les premiers combats terrestres ont commencé aux portes de Bagdad où les forces américaines ont pris le contrôle de l'aéroport, tandis que la bataille s'engageait dans le Kurdistan irakien entre les troupes de Saddam Hussein et les combattants kurdes appuyés par les Américains.

5 avril

Ankara a ordonné à trois diplomates irakiens de quitter la Turquie parce qu'ils auraient pris part à des activités étrangères à leur mission diplomatique. Les autorités turques examinent par ailleurs une requête de Washington visant à geler les avoirs bancaires de l'ambassade irakienne.

6 avril

Dix-huit Kurdes - 17 combattants et un interprète de la BBC - sont morts, 45 ont été blessés lorsque deux avions américains ont fait une «erreur» de

tir. Wajih Barzani, chef des forces spéciales du PDK, et frère du leader kurde Massoud Barzani, grièvement blessé, a été évacué par les Américains vers l'Allemagne.

7 avril

Colin Powell a réaffirmé que la coalition américano-britannique «ayant puisé dans les ressources, ayant pris les risques politiques et ayant sacrifié des vies, doit avoir un rôle dominant (...) dans la reconstruction ainsi que dans la mise en place d'un gouvernement représentatif choisi par le peuple irakien».

9 avril

Entrée des troupes américaines à Bagdad. Dans la nuit du 8 au 9 avril toutes les structures du régime irakien, y compris les Gardes républicains se sont dispersées. Bagdad est tombée sans résister. La population a fêté la libération de la ville en déboulonnant les statues du dictateur déchu.

10 avril

Kirkouk aux mains des peshmergas kurdes. Les combattants de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) et du Parti démocratique du Kurdistan ont fait irruption sans coup férir à Kirkouk. Le ministre turc des Affaires étrangères Abdullah Gül a annoncé qu'Ankara allait envoyer des observateurs dans la ville.

11 avril

Un accord pour une capitulation sans combat est intervenu entre les commandants irakiens de l'armée régulière de Mossoul et les Etats-Unis, grâce aux négociations des combattants kurdes. Le Centcom a indiqué que les villes pétrolières de Mossoul et de Kirkouk «sont tombées et les forces spéciales américaines y sont entrées».

Études kurdes n° 1

ETUDES

- *La guerre des mots pour nommer les Kurdes et leur territoire au Conseil de l'Europe*, Salih Akin
- *Le théâtre kurde en URSS*, Lucina Jafarova

DOCUMENTS

- *L'accord de Washington*, Ali Babakhan

ARCHIVES

- *Mémoires de l'émir Kamuran Bedir-Khan*, Joyce Blau
- *Paysans du Diarbekir mangeant les «Gâteaux du Printemps»*, Salih Akin

COMPTES RENDUS

- *Chroniques Bibliographique*, Hamit Bozarslan

CHRONOLOGIE

- *Chronologie des événements*, Rûşen Werdî

Études kurdes n° 2

ETUDES

- *Les princes kurdes merwanides et les savants syriaques*, Ephrem-Isa Yousif
- *Le vêtement comme révélateur de l'intégration des réfugiés kurdes d'Irak*, Chirine Mohseni
- *Quelques considérations sur le développement de la littérature kurde au Kurdistan d'Irak entre 1991 et 1999*, Farhad Pîrbal

DOCUMENTS

- *Quid de la démocratie à deux minutes du troisième millénaire ?* Sami Selçuk
- *Une recherche européenne sur la communauté kurde de France*, Salih Akin

ARCHIVES

- *Deux lettres de Chérif Pacha à Benito Mussolini*, Mirella Galletti

COMPTES RENDUS

- *Kurdistan in the Shadow of History et The Other Kurds.*
- *Yazidis in Colonial Iraq*, Hamit Bozarslan

TROIS DISPARITIONS

- Ali Babakhan, Ibrahim Ahmed et Pierre Rondot

CHRONOLOGIE

- *Chronologie des événements*, Rûşen Werdî

Études kurdes n° 3

ETUDES

- *Aslını inkar eden haramzadedir ! Le débat sur l'identité ethnique des Alévis kurdes*, Martin van Bruinessen
- *Les Alévis et le courant protestant (XIX^es. - début XX^e s.)*, Hans-Lukas Kieser

DOCUMENTS

- *A propos de la solidarité des intellectuels arabe avec le peuple kurde*, Raïd Fahmi

ARCHIVES

- *Correspondance des frères Bedir-Khan et Pierre Rondot*, Hamit Bozarslan

COMPTES RENDUS

- *Land and der Greenze* • *Les massacres de Diyarbekir*, Hamit Bozarslan
- *Lumineux comme l'amour, noire comme la mort* • *Mille ans d'histoire pour un meilleur avenir*, Fawaz Hussain

CHRONOLOGIE

- *Chronologie des événements*, Rûşen Werdî

Études kurdes n° 4

ETUDES

- *Enjeux et rôle de la «société civile» au Kurdistan : les déterminants géopolitiques et géo-économiques*, Jean-François Pérouse
- *Évacuation forcée, déportation et réhabilitation : Les Kurdes et l'État en Turquie*, Joost Jongerden

DOCUMENT-DÉBAT

- *Perspectives de l'expérience d'auto-administration kurde*, Kendal Nezan

ARCHIVES

- *Correspondance des frères Bedir-Khan et Pierre Rondot*, Hamit Bozarslan

COMPTES RENDUS

- *Deux dictionnaires récents : «Kurdistan»*, de G. Mukriyani et *«Sharezoor»*, de S. Qazzaz, Joyce Blau

CHRONOLOGIE

- *Chronologie des événements*, Rûşen Werdî

Études kurdes n° 5

ETUDES

- *Mémoire spontanée et travail de mémoire : exil et diaspora.*
Le processus de création chez six peintres kurdes en Europe,
Clémence SCALBERT
- *Les documents d'archives de la mission allemande au Kurdistan*
considérés comme sources d'informations sur l'histoire du Kurdistan
A - *Le cas particulier du missionnaire Bachimont (1878-1921)*
B- *L'affaire Mirza Aziz Madjid : Le Kurde dénommé*
« l'étranger venu de Perse », Martin TAMCKE

ERRATA

- *Etudes Kurdes N°4, bibliographie de : Évacuation forcée,*
déportation et réhabilitation : Les Kurdes et l'État en Turquie
Joost JONGERDEN

DOCUMENT-DÉBAT

- *Les lois du 3 août 2002 du Parlement turc sur l'autorisation de*
l'enseignement privé du kurde et des émissions audiovisuelles
en kurde, Salih AKIN

ARCHIVES

- *Correspondance des frères Bedir-Khan et Pierre Rondot*
(suite et fin)

COMPTES RENDUS

- *Mehmed'in Kitabı* (Le livre de Mehmed), de Nadire Mater, Salih AKIN
- *Le Crépuscule ottoman, 1875 - 1933, un Français chez le dernier grand sultan,*
de Roland Bareilles, Joyce BLAU
- *Fire, Snow and Honey, Voices from Kurdistan,* de Gina Lennox
Joyce BLAU

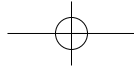
CHRONOLOGIE

- *Chronologie des événements,* Rûşen Werdlî

Revue éditée par
l'Institut kurde de Paris chez l'Harmattan, en français,
publiant des travaux de chercheurs kurdes et occidentaux
sur le monde kurde

(histoire, langue, littérature, vie sociale et culturelle, actualité politique)

ainsi que des documents, des archives,
des compte rendus bibliographiques
et une chronologie des événements.



BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner à l'Institut kurde de Paris, 106, rue La Fayette, 75010 Paris

Je m'abonne à la revue *Études kurdes* pour l'année 2004 (2 numéros)

- France, Dom-Tom : 25 (port inclus)
- Etranger : 30 (port inclus)

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Code postal, ville :

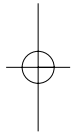
Pays :

Date et signature :

Je joins à cette commande :

- Chèque bancaire à l'ordre de l'Institut kurde de Paris
- CCP
- Mandat international

Compte bancaire : BNP Paris Montholon, 30004-00777-00002270495-88



BON DE COMMANDE

À retourner à l'Institut kurde de Paris, 106, rue La Fayette, 75010 Paris

Veillez me faire parvenir :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes</i> n° 1 ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes</i> n° 4..... ex. |
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes</i> n° 2 ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes</i> n° 5 ex. |
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes</i> n° 3 ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes</i> n° 6 ex. |

au prix unitaire de 12,50 (frais de port 1 par exemplaire)

Nom, prénom :

Adresse :

.....

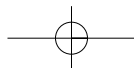
Code postal, ville :

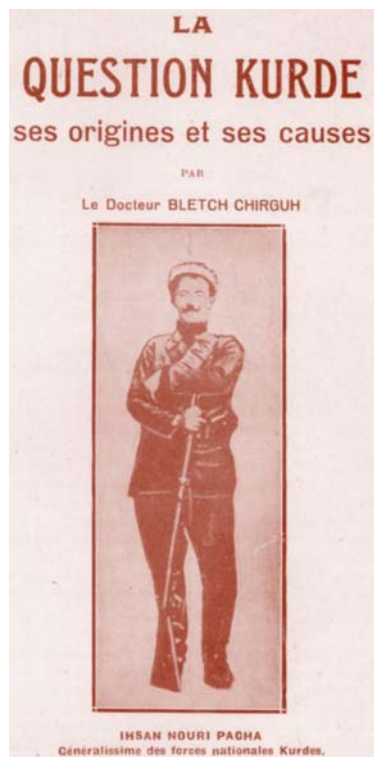
Pays :

Date et signature :

- Ci-joint un chèque de uros
(à l'ordre de l'Institut kurde de Paris)

Compte bancaire : BNP Paris Montholon, 30004-00777-00002270495-88





Un événement important dans l'histoire du mouvement national kurde se produisit au printemps 1927 dans les pays sous mandat français : la fondation de l'organisation kurde, le Khoyboun, à Beyrouth. La naissance de l'organisation politique kurde fut le point de départ du rapprochement kurdo-arménien qui s'étendit aussitôt dans la région de la Haute-Djézireh où la politique de peuplement entamée par les autorités françaises avait donné naissance à un nouvel espace de coexistence entre plusieurs groupe-

ments ethniques aux prises avec les mêmes difficultés politiques et identitaires.

En effet, quelques jours après la fin de son congrès fondateur, le 29 octobre 1927, le comité Khoyboun signait à Beyrouth, avec le parti politique arménien, Tachnagtsoutioun « un traité politique et militaire ». Ainsi s'amorçait officiellement la coopération entre deux partis politiques kurde et arménien, dont le principal terrain d'action commune allait devenir la Haute-Djézireh.



ISBN: 2-7475-5656-5

12,20 €